

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA REFORMULATION DU NATIONALISME QUÉBÉCOIS
À TRAVERS LES DÉBATS SUR LA CITOYENNETÉ :
LE CAS DE LA COMMISSION BOUCHARD-TAYLOR ET
DES MANIFESTES « LUCIDE » ET « SOLIDAIRE »

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR

XAVIER DIONNE

NOVEMBRE 2010

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Ce mémoire doit beaucoup à plusieurs personnes qui ne savent pas à quel point ils m'ont été d'une aide essentielle, que celle-ci ait ou non un rapport direct à la science politique.

Je voudrais d'abord remercier Alain-G. Gagnon, qui m'a non seulement apporté un soutien généreux en tant que directeur, mais qui m'a aussi permis d'acquérir une première expérience en recherche, ce qui m'a donné la chance d'en apprendre les exigences ainsi que d'évoluer dans un milieu stimulant. J'aimerais par la même occasion remercier tous ceux que j'y ai côtoyés – Olivier, François, Paul, Mathieu, Daniel, Eduardo, Valérie, Caroline – pour les échanges que nous avons eus et pour l'ambiance de travail, des plus agréables, à laquelle ils contribuent à chaque jour. Je remercie Micheline Labelle qui m'a également fait accéder au monde de la recherche parallèlement à la poursuite de mes études.

Je tiens à remercier mes parents, qui m'ont toujours encouragé dans des études qui ne sont pas nécessairement les plus ouvertes sur le monde du travail. Je les remercie bien sûr pour le soutien qu'ils m'ont apporté, mais surtout pour avoir cru en moi. Plus particulièrement, je remercie mon père, qui a suscité, sans le savoir peut-être, mon intérêt pour la politique, et ma mère, qui m'a transmis la persévérance qu'elle a entretenue tout au long de sa vie et sans laquelle je n'aurais pas pu terminer ce mémoire en pleine possession de mes moyens.

Je voudrais remercier mes amis les plus fidèles. Merci à Pierre-Olivier, Clifford, Mylène et Justin. Nos échanges ont sans aucun doute servi de toile de fond à mes réflexions dont j'assume toutefois entièrement la responsabilité. Merci aussi à Ussef, Marc-André et Sophie, qui ne savent pas à quel point ils ont été importants tout au long du processus et à quel point ils ont tout autant ouvert mes horizons. Je me

permets de remercier en retrait Francis, mon frère, pour les raisons qu'il connaît certainement. Enfin, je voudrais remercier Julie, qui a eu une patience et un amour sans borne à mon égard, surtout dans les moments où je perdais espoir. Merci pour tout.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	vi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I LE PHÉNOMÈNE NATIONAL.....	8
1.1 Introduction.....	8
1.2 Revue de littérature	9
1.2.1 L'école de la modernisation	10
1.2.2 L'école de la dépendance	12
1.2.3 L'école de la division culturelle du travail.....	14
1.2.4 L'école des relations de classes.....	15
1.2.5 Le nationalisme vu de l'intérieur	17
1.2.6 Constat	21
1.2.7 Matérialisme/Idéalisme	23
1.3 Conceptualisation.....	31
1.3.1 Le nationalisme	31
1.3.2 La nation.....	34
1.3.3 Articulation des concepts	39
1.4 Mondialisation	41
1.4.1 La définition tautologique	42
1.4.2 Polanyi et la Grande transformation	43
1.4.3 Pour une définition des tendances.....	44
1.5 Hypothèse.....	47
CHAPITRE II DÉBATS SUR LA DIVERSITE – LA COMMISSION BOUCHARD-TAYLOR.....	49
2.1 Introduction.....	49

2.2	La communauté imaginée à travers le rapport Bouchard-Taylor.....	57
2.2.1	La globalisation.....	57
2.2.2	Le complexe du minoritaire.....	58
2.3	Retour sur la construction d'un régime de citoyenneté.....	60
2.4	L'interculturalisme : un choix politique.....	68
2.5	Unité politique et pluralisme : une impossible synthèse?.....	69
2.6	Conclusion.....	80
CHAPITRE III		
LE DÉBAT SUR LA CITOYENNETÉ		
SOCIALE – LE COUPLE « LUCIDE-		
SOLIDAIRE ».....		
		83
3.1	Introduction.....	83
3.2	Le débat lucide/solidaire.....	89
3.2.1	La position des lucides.....	89
3.2.2	La position des solidaires.....	92
3.3	Construction du régime de citoyenneté sociale au Québec.....	95
3.3.1	Genèse et déclin de la citoyenneté sociale au Québec.....	97
3.3.2	Le coup de barre de Lucien Bouchard.....	103
3.3.3	Un gouvernement plus néolibéral que libéral.....	105
3.3.4	La contre-révolution culturelle de 2010.....	110
3.4	Vers une repolitisation.....	113
3.4.1	Mondialisation et nationalisme.....	116
3.5	Conclusion.....	119
CONCLUSION.....		121
BIBLIOGRAPHIE.....		128

RÉSUMÉ

La réflexion développée dans ce mémoire vise à étudier les dynamiques qui lient le développement de la mondialisation néolibérale, entendue comme la fragmentation des espaces politiques et la dépolitisation des décisions économiques, et le nationalisme québécois. Pour ce faire, nous proposons une revue de littérature sur le nationalisme québécois et sur le nationalisme en général pour en dégager un constat d'échec, soit l'incapacité des théories du nationalisme à traiter de l'essor de la conscience nationale et des mouvements qui y sont rattachés. Nous posons ensuite, grâce aux auteurs marquants sur le sujet du libre marché, un diagnostic sur la notion de globalisation, qui renvoie dans la littérature à des définitions éclatées, et en dégageons les principales lignes de forces pertinentes pour le nationalisme, tout en nous éloignant d'une compréhension tautologique.

L'hypothèse défendue dans le mémoire suppose que la mondialisation aurait pour effet de raviver les débats politiques aux fondements du nationalisme, soit les débats sur la question identitaire et sur la question sociale. En nous basant sur une compréhension « citoyenne » du nationalisme, nous proposons dans un premier temps d'étudier et d'analyser les débats entourant la commission Bouchard-Taylor, la construction d'un régime d'intégration québécois et les débats intellectuels contemporains portant sur la cohésion sociale.

Dans un deuxième temps, nous revisitons le débat qui a opposé deux manifestes, en 2005, soit le *manifeste pour un Québec lucide* et le *manifeste pour un Québec solidaire*, qui proposent deux visions antithétiques mais qui s'appuient sur une rhétorique nationaliste. Ensuite, un bref retour sur la construction d'une citoyenneté sociale, au Québec, permettra d'en évaluer les tensions afin de poser, en fin de compte, le débat intellectuel portant sur cet aspect de la citoyenneté.

Cette analyse nous permet de constater en dernière instance que les débats sur les aspects identitaire et social de la citoyenneté partagent un point de convergence, soit la nécessité d'une repolitisation des rapports sociaux, à la fois sur le plan économique et sur le plan identitaire. Cette résurgence d'une volonté pour la prise en charge de dynamiques actuellement soumises au laisser-faire nous donne à penser en conclusion que le nationalisme n'en est pas sur ses derniers moments d'existence, contrairement à ce que l'historien Eric Hobsbawm avance.

Mots-clés : Québec, nationalisme, identité, globalisation, mondialisation, diversité, citoyenneté, espace public, néolibéralisme, démocratie, gauche, droite, État, modernité

INTRODUCTION

Le nationalisme est un sujet si passionnant et ambigu qu'il constitue aujourd'hui l'une des préoccupations constantes des chercheurs en sciences sociales. La fin ou le déclin du phénomène ont été annoncés de façon récurrente et ont été démentis à chaque fois, si bien qu'on se demande aujourd'hui s'il ne serait pas issu d'une nécessité d'un monde *politique*.

La généralisation du principe organisateur national, qui débute avec le 19^e siècle, a posé de sérieux défis aux spécialistes des sciences sociales. Pour certains de ceux-là, l'idéal national va à l'encontre d'une compréhension profonde et universelle de ce qu'est l'humanité en créant de fausses dichotomies et en reproduisant une altérité nuisible à la paix. Pourtant, l'altérité semble être une des caractéristiques intrinsèque et ontologique de l'être humain (pour ce qui est, du moins, du cas occidental). Non seulement elle caractérise objectivement les sociétés, les individus, les groupes, les organisations et autres, mais elle est aussi créatrice de sens, de sentiment d'oppression et de sentiment de domination.

On retrouve, à l'autre extrême du même axe, la position selon laquelle la réalisation d'une universalité est impossible en raison de la diversité impénétrable du monde humain, l'individu étant le dernier réceptacle « objectif » ou indivisible de l'identité. Ces deux positions se rejoignent parfois lorsqu'il est question du nationalisme. D'un côté comme de l'autre, le nationalisme est l'ennemi à abattre. Pour les universalistes, il n'est qu'un obstacle à la réunification de l'espèce humaine. Il s'opposerait dans cette optique à un projet de paix perpétuelle fondé sur la Raison universelle.¹ Il semble que ce soit cet universalisme qui ait guidé Jürgen Habermas, par exemple,

¹ Emmanuel Kant, *Projet de paix perpétuelle*, Paris, Vrin, 1795.

vers la publication de son ouvrage *A Postnational Constellation*.² Pour les « individualistes », on retrouve la position inverse, soit celle qui fait du groupe une présence nécessairement injustifiable et nuisible devant l'objectif de l'émancipation de l'individu et de son identité. Peu importe la position adoptée, en somme, le nationalisme représenterait l'entrave au « progrès », compris comme l'un ou l'autre des mouvements évoqués. Mais le nationalisme persiste.

Ce mémoire s'inscrit dans la perspective d'une réflexion entamée depuis longtemps sur le nationalisme au Québec. Faisant partie de la génération ayant assisté au référendum de 1995 sans avoir pu y participer, la lecture des analyses et des conceptualisations du nationalisme m'ont toujours laissé sur ma faim. Jamais, à mon avis, n'a-t-on réussi à saisir l'entièreté de ce que l'on nomme le nationalisme québécois. Je serais bien mal avisé de proposer ma propre candidature pour accomplir une telle tâche, surtout dans un projet de recherche de l'envergure d'un mémoire de maîtrise. Toutefois, je crois que le nationalisme québécois permet de comprendre l'étude du nationalisme différemment de ce qui est habituellement proposé par les grandes théories du nationalisme et qu'il convient, conséquemment, d'apporter quelques nuances aux théories simplificatrices ou uniformisantes.

Deux remarques m'amènent à affirmer ceci. Tout d'abord, on note au Québec la persistance d'un nationalisme québécois que l'on peut qualifier d'orphelin : le nationalisme séparatiste. Bien sûr, le Parti Québécois (PQ) existe toujours et remplit actuellement ses fonctions d'opposition officielle (2009-2010). Mais l'indépendantisme, s'il rejoint toujours minimalement une proportion d'environ 35% à 40%³ de la population québécoise, ne réussit pas à catalyser les appuis au parti de la

² Jürgen Habermas, *The Postnational Constellation*, Cambridge, MIT Press, 2001 [1998].

³ On peut retrouver une étude détaillée portant sur les sondages et sur l'évolution de l'appui à la souveraineté dans François Yale, *L'évolution de l'appui à la souveraineté du Québec : effets de la formulation de la question et effets de contexte*, mémoire de maîtrise, département de sociologie, Université de Montréal, 2008.

cause souverainiste. On ne peut donc pas parler d'une cristallisation parlementaire du nationalisme séparatiste. C'est cette première remarque qui me permet d'affirmer que le nationalisme n'est pas nécessairement un phénomène d'imposition du haut vers le bas. Le fait est que malgré l'adhésion d'une partie importante de la population à l'option séparatiste, aucun parti politique ne réussit à en tirer profit.

Ensuite, on note dans l'histoire du nationalisme francophone au Canada une concordance entre les moments de nationalisation de l'espace politique et les moments de démocratisation. Certains auteurs en vogue associent souvent les nationalismes au pire à des idéologies totalisantes et fascisantes, au mieux à une sorte d'opium du peuple nouveau genre.⁴ Selon ceux-ci, le nationalisme serait une doctrine revendiquant l'exclusivité de l'intérêt politique, c'est-à-dire qu'il réclamerait pour l'intérêt national la suppression ou la subordination des intérêts incorporés dans la nation (femmes, classes, individus, etc.)

S'il est vrai que le nationalisme a, dans certain cas, porté le masque de la répression sous l'égide de l'intérêt « supérieur », on ne peut pas restreindre le concept aux exemples qui confortent une opposition au nationalisme en général. Le fait est qu'une telle acceptation exclusive du concept de nationalisme ne tient pas compte de cas de figure tels que ceux du Québec, de la Catalogne, de l'Écosse, des nationalismes en Amérique latine et d'autres que l'on me pardonnera de négliger. Au Québec, par exemple, on peut soulever l'exemple des événements de 1837-1838, qui allient nationalisme et libéralisation de l'espace politique canadien-français. Un peu plus d'une centaine d'années plus tard, la Révolution tranquille fonde le courant nationaliste de la gauche des années 1960-1970 qui réclame à la fois l'autonomie politique pour les Québécois et une expansion considérable de la justice sociale fondée sur la solidarité.

⁴ Le plus connu étant probablement Eric Hobsbawm, dans *Nations Nationalism Since 1780*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.

C'est ce qui m'amène à affirmer que le nationalisme représente en fait une volonté de nationalisation, mais surtout de démocratisation de l'espace politique. C'est ici que se rencontre, finalement, la culture et le politique, dans un mouvement d'appropriation par le peuple d'un espace public politique à investir. C'est cette dynamique qui culmine avec l'affrontement de 1837-1838. Bien sûr, il s'agit d'une volonté de libéraliser la politique canadienne par la promotion du gouvernement responsable. Mais c'est aussi une volonté de politiser l'identité canadienne-française qui, jusque-là, est restée dans les limbes de la politique « officielle », soit la politique britannique.

La Révolution tranquille est un autre de ces moments, en ce qu'elle est une tentative de politiser un espace relégué jusque-là par le pouvoir à des expressions folkloriques, rappelant la logique à laquelle les Patriotes se sont opposés. Mais il existe une autre forme de nationalisme : le nationalisme d'État. Sans développer longuement sur celui-ci, le « nationalisme d'État » vise parfois à récupérer le sentiment nationaliste populaire afin de poursuivre des objectifs qui y sont opposés. Autrement dit, des politiques allant à l'encontre de l'habilitation des individus faisant partie de la nation peuvent parfois être adoptées au nom de cette même habilitation. Par exemple, la dépolitisation des espaces politiques participe à une confrontation entre les tenants d'une politisation d'un espace et ceux qui, sous couvert de la promotion de la « liberté individuelle », permettent la reproduction d'un ordre profondément politique. Pour clarifier, il est de mon avis que toute identité a des implications politiques, qu'elle soit considérée comme telle ou non, et qu'elle peut potentiellement et partiellement être instrumentalisée en tant que transcendance.

Afin d'avancer une interprétation du nationalisme québécois contemporain, ce mémoire s'articulera autour de l'actualité récente du Québec. Toutefois, dans un premier temps, il conviendra évidemment de tenter une formulation d'une théorie du nationalisme en gardant en tête l'exemple québécois. Pour répondre à cet objectif,

nous proposons une revue de littérature portant sur les différentes conceptualisations, compréhensions ou interprétations du nationalisme québécois à partir de la fin du régime duplessiste pour élargir le corpus aux auteurs que l'on pourrait qualifier de « classiques » du nationalisme. Nous pourrions ainsi constater que certaines oppositions marquées peuvent parfois mener à de faux débats. C'est le cas, par exemple, des débats qui opposent nationalisme « civique » et nationalisme « ethnique », ou encore ceux opposant les théories « matérialistes » et les théories « idéalistes ». Il importera de reconsidérer ces oppositions pour déceler les simplifications qu'elles peuvent parfois engendrer.

Ensuite, afin de cerner les enjeux structurants et déterminants pour l'évolution contemporaine du nationalisme québécois, nous nous intéresserons au développement politique le plus influent au niveau mondial, soit ce qui a été réuni par la notion de globalisation, faute d'un terme plus approprié. C'est sous ce vocable que nous réunissons deux tendances à l'œuvre et qui ont été relevées par plusieurs auteurs, soit la diversification des espaces politiques et la dépolitisation de l'économie. Ces tendances partagent une relation étroite et déterminante pour les nationalismes et, dans le cas qui nous intéresse, le nationalisme québécois. Au terme de cette conceptualisation, nous poserons notre démarche dans le cadre des débats sur le développement du régime de citoyenneté québécois – qui constitue un terrain de recherche fertile pour l'étude du développement du nationalisme – et nous présenterons notre hypothèse.

Les deux débats que nous avons choisis pour rendre compte des développements du nationalisme représentent la pierre angulaire, selon nous, des questions politiques que le nationalisme affronte actuellement. Dans un premier temps, nous ne pouvons nier l'importance qu'ont pris les débats faisant suite à la « crise » des accommodements raisonnables et à la formulation du régime d'intégration québécois contenue dans le rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements

reliées aux différences culturelles (aussi connue sous le nom de Commission Bouchard-Taylor). Les questions soulevées ont provoqué la résurgence d'un débat portant sur des questions aussi fondamentales, pour la formulation de l'espace public politique, que la laïcité, les valeurs historiques de la société, l'égalité des sexes, le pluralisme, etc. Plus implicites, dans ce débat, se trouvent les questions que pose depuis plusieurs années la diversification des conflits et des mouvements sociaux. D'une part, l'intensification de l'immigration dans plusieurs pays occidentaux a permis de faire ressortir la nature somme toute culturelle des régimes libéraux et des citoyennetés nationales, ce qui a donné lieu au déplacement du discours nationaliste sur le terrain de la citoyenneté et de la culture publique commune.⁵ D'autre part, l'action politique s'est diversifiée à un point tel qu'il n'est plus permis, selon certains, de penser le politique en terme national. En ce sens, la diversification des espaces politiques ne se poserait pas seulement dans le cadre des différences culturelles, mais aussi à partir des ancrages politiques qui façonnent depuis plusieurs années les différents mouvements sociaux et qui remettent en cause certains récits qui nous apparaissaient jusque-là consensuels.⁶ Plusieurs intellectuels ont participé au débat et nous proposons de nous y attarder afin d'évaluer leur pertinence pour la reformulation du nationalisme.

Dans un deuxième temps, le débat sur le « modèle québécois » de développement représente un autre débat fondamental pour la reformulation du nationalisme québécois. Ceci dit, il est habituellement présenté ou perçu comme un débat extérieur au nationalisme, sauf pour ce qui est d'une certaine période d'effervescence qui a caractérisé les années 1960 à 1980. La revue *Parti Pris*, à ce titre, tentait d'établir les ponts entre la lutte des classes et la lutte de libération nationale « en partant du postulat que seule la classe ouvrière peut imposer la libération nationale, parce que

⁵ Daniel Sabbagh, « Nationalisme et multiculturalisme » dans *Critique internationale*, n° 23, avril 2004, p. 113-124.

⁶ Jocelyn Maclure, *Récits identitaires*, Montréal, Québec Amérique, collection « Débats », 2000.

seule cette classe a un intérêt fondamental à rompre avec toutes les formes d'oppression, y compris l'oppression de l'État canadien sur la nation québécoise. »⁷

La question de la citoyenneté sociale est selon nous primordiale pour entretenir le lien social ou la pertinence d'un ensemble national, ce que nous tenterons de démontrer dans le troisième et dernier chapitre. Pour ce faire, nous nous intéresserons à l'éclosion de ce débat en 2005, lorsque deux manifestes ont été débattus sur la scène publique, soit le *manifeste pour un Québec lucide* et le *manifeste pour un Québec solidaire*. Nous tenterons, aussi, d'éclairer la relation de mutualité qui lie la question de la cohésion et celle de la citoyenneté sociale puisqu'elles représentent, ensemble, les enjeux caractéristiques de la relation entre nationalisme et globalisation.

⁷ Denis Monière, *Le développement des idéologies au Québec*, Montréal, Québec Amérique, 1977, p. 344.

CHAPITRE I

LE PHÉNOMÈNE NATIONAL

Introduction

Le nationalisme, qui a été l'objet au cours du 20^e siècle d'une attention soutenue, continue aujourd'hui de l'être. Cependant, les cadres d'analyses utilisés pour l'interpréter ont été contraints de se complexifier étant donné l'éclectisme du phénomène. Le nationalisme a en ce sens été compris comme la volonté du groupe ethnique de se doter d'un État, institution politique de la modernité, pour devenir l'apanage de groupes qui possédaient déjà l'institution mais qui tentaient de la réformer ou de la transformer. C'est devenu encore la donne incontournable au niveau *international*, toutes les communautés appartenant à une nation. Pour reprendre les mots d'Ernest Gellner, « il semble que l'idée d'un homme sans nation dépasse les limites de l'imagination d'un contemporain. [...] Un homme sans nation est un défi aux catégories reconnues et suscite le rejet. »¹ L'objet même de l'étude, pour les théoriciens du nationalisme, fait difficilement consensus, passant des communautés sans État aux communautés dominantes au sein d'un État² ou encore aux communautés diasporiques.

Le cas du Québec ne fait pas exception. Le nationalisme canadien-français et le nationalisme québécois, au Canada, se sont exprimés selon des degrés variables, dépendant de l'époque, à travers des idéologies arrimées aux mouvements de l'histoire. À titre d'illustration, le libéralisme, idéologie héritée des Lumières, de la

¹ Ernest Gellner, *Nations et nationalisme*, Paris, Éditions Payot, 1989 [1983], p. 17-18

² C'est ainsi que Rogers Brubaker étudie le nationalisme majoritaire dans l'U.R.S.S. et sa restructuration dans les communautés post-soviétiques et montre que les nationalismes ne s'exercent pas seulement dans la recherche de l'institution étatique. « The literature on nationalism has focused on state-seeking nationalisms, neglecting the "nationalizing" nationalisms of existing states » dans *Nationalism Reframed. Nationhood and the National Question in the New Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 9.

Glorieuse Révolution et de la Révolution américaine, conduit l'élite canadienne-française aux Rébellions de 1837-1838. En tentant d'implanter un système politique représentatif et responsable, les Patriotes se butent à l'impérialisme anglais. La démarche des Patriotes est emblématique pour l'étude du nationalisme : elle s'inspire d'une idéologie à vocation universaliste pour s'ancrer dans une culture commune particulière.³ Malgré la volonté des initiateurs de *la Rébellion*, l'échec de celle-ci mettra en place les conditions pour la période de *la Survivance* qui laissera place, à son tour, à une nouvelle période de politisation, *la Révolution tranquille*. De celle-ci émerge une nouvelle communauté dite « politique » plutôt que « culturelle ». Il a été dit à propos de cette reformulation qu'elle représente le passage d'un espace folklorique (culturel) à un espace politique (territorial). Une sorte de rupture, ancrée dans le destin du parcours canadien-français, aurait ainsi permis la définition sociétale de l'un des deux « peuples fondateurs ».⁴ Deux référendums plus tard, cette société se retrouve toujours avec une persistante « question nationale », et ce devant un contexte mondial laissant présager un laminage universel des cultures. Le déclin du nationalisme, annoncé depuis qu'il existe, est-il sur le point de se réaliser ?

Revue de littérature

Plusieurs façons d'appréhender la « question nationale » au Québec ont été élaborées. Répondant aux problématiques propres à l'époque, la narration dominante qui escorte la sortie du régime duplessiste porte une attention particulière au piétinement du développement économique au Québec. Dans les années 1950, certains événements comme la grève de l'amiante (1949) et les effets de la « loi du cadenas » imposée par le gouvernement de Maurice Duplessis stimulent la réflexion critique de la société à

³ À ce sujet, Fernand Dumont dans *Genèse de la société québécoise* expose efficacement la façon dont le discours qui se développe sur la nation chez les Canadiens tente de réconcilier le libéralisme et la démocratie avec le maintien d'une culture, ce que Dumont appelle le discours de la survivance. Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1996 [1993], chapitre 5, p. 155-189.

⁴ Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, *op. cit.*, 1996 [1993].

propos d'elle-même. L'ouverture d'un certain monde des possibles donne espoir à la génération de la Deuxième Guerre qui amorce une méditation sur les réalités mondiales. La réflexion sur la « question nationale » s'ouvre donc à partir de la comparaison, c'est-à-dire sur ce qui n'a pas été fait au Québec et qui a été réalisé dans d'autres sociétés comparables.

L'école de la modernisation

Le « retard » de la société québécoise est alors expliqué selon un cadre analytique qui sera par la suite globalement rejeté, soit celui de la modernisation ou de la dichotomie tradition/modernité.⁵ Selon cette vision, le « traditionalisme » de la société québécoise est attribuable à sa culture atavique qui ne lui permet pas de déployer un ensemble d'institutions modernes de façon autonome. Le nationalisme canadien-français est compris comme étant l'expression d'une mentalité culturelle archaïque et qualifié principalement par une essence ethnique. De cette opposition entre tradition et modernité découle l'opinion selon laquelle le Canada, dont la culture serait moderne, puisse favoriser le développement du Québec et le pousser vers la modernité, comprise comme étant l'aboutissement logique d'une culture démocratique.⁶ À des fins de concision, on en déduit pour le cas du nationalisme que la modernisation de l'État doit en principe engendrer un ordre « civilisé » à l'occidentale (certains diront plutôt à l'anglo-saxonne⁷) et potentiellement réduire la possibilité de tensions entre les membres de la société et entre les sociétés. L'impulsion nationaliste permet ainsi, dans un premier temps, d'assurer la cohésion nécessaire à l'établissement d'un marché couvrant l'ensemble d'un pays. Toutefois,

⁵ Gérald Bernier, « Le cas québécois et les théories du développement politique et de la dépendance » dans Edmond Orban (dir.), *La modernisation politique du Québec*, Québec, éditions du Boréal express, 1976, p. 19-54.

⁶ Alvin So, « The Modernization Perspective » dans *Social Change and Development: Modernization, Dependency and World-System Theories*, Newbury Park (Californie), Sage Publications, 1990, p. 22-23.

⁷ Voir Claude Couture, « La nation dans l'œuvre d'Eric Hobsbawm et de Liah Greenfeld », dans Raphaël Canet et Jules Duchastel (dir.), *La nation en débat. Entre modernité et postmodernité*, Outremont (Québec), Athéna éditions, 2003, p. 93-107.

« une fois qu'elle [la nation] a accompli son œuvre d'unification du marché, de la société et des communications, elle est condamnée à disparaître avec les progrès de l'éducation, l'extension mondiale des marchés et le développement d'une culture de consommation. »⁸ En raison du mouvement inévitable d'extension des marchés, les sociétés se trouveraient sur le seuil de la fin de l'histoire.⁹ On retient à ce titre quelques passages des textes de Pierre Elliott Trudeau parus dans la revue *Cité libre* : « [l]es Canadiens français sont peut-être le seul peuple au monde qui « jouisse » du régime démocratique sans avoir eu à lutter pour l'obtenir. »¹⁰ Cette absence de lutte – qui oblitère au passage les luttes des Patriotes ainsi que la diffusion des idéaux républicains et révolutionnaires des Lumières françaises et de la Révolution américaine – explique, pour Trudeau, le prétendu manque d'enthousiasme manifesté par les Canadiens français envers la démocratie ainsi que la subsistance d'un nationalisme ethnique dans la société canadienne-française.

La théorie de la modernisation suppose une conception de l'économie mondiale de laquelle les pays « sous-développés » ou les sociétés dites « traditionnelles » – comprendre « arriérées » ou « en retard » – demeurent exclues en raison de leur incapacité à faire évoluer les structures institutionnelles de leur société. C'est cette école qui domine en sciences sociales au cours de la dernière période du régime duplessiste.¹¹

La théorie de la modernisation a été depuis durement mais assez justement critiquée pour la hiérarchisation des cultures qu'elle opère et pour sa conception évolutionniste de la politique. Dans un texte portant sur la nation dans l'œuvre d'Eric Hobsbawm et

⁸ Denis Monière, *Pour comprendre le nationalisme au Québec et ailleurs*, Montréal, les Presses de l'Université de Montréal., 2001, p. 33.

⁹ Francis Fukuyama, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 1992.

¹⁰ Pierre Elliott Trudeau, « De quelques obstacles à la démocratie au Québec » dans P. E. Trudeau, *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, Montréal, HMH, 1967, p. 107.

¹¹ Stephen Brooks et Alain-G. Gagnon, *Les spécialistes des sciences sociales et la politique au Canada. Entre l'ordre des clercs et l'avant-garde*, Montréal, Boréal, 1994, p. 43.

de Liah Greenfeld, Claude Couture relève la propension des analystes de l'époque de la Révolution tranquille à adopter la méta-narration des conceptualisations anglo-américaines sur la modernité, l'individualisme et le traditionalisme. Cette méta-narration reproduirait, pour Couture, une variété de colonialisme fondée sur une image formellement universaliste : « au Canada français et en Amérique latine, l'absence de vraies révolutions libérales aurait eu comme conséquence la perpétuation du fragment « féodal/communautaire ». En d'autres mots, les sociétés coloniales d'origine anglo-saxonne, y compris le Canada anglais, seraient « lockiennes », les autres, dont le Canada français, seraient restées « féodales ». »¹² Les théories de la dépendance, quant à elles, renversent la rhétorique : l'intégration des économies « sous-développées » à l'économie mondiale représente le facteur d'explication principal de leur subordination économique.

L'école de la dépendance

À partir des années 1950-1960, les théories matérialistes se développent vertigineusement, s'opposant à l'idéalisme clérical de la période duplessiste. La contestation du régime prend graduellement forme au contact de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'ouverture provoquée par la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Les structures matérielles de l'industrialisation et l'urbanisation produite par les transformations de la production engendreront l'adhésion aux idéologies marxistes et matérialistes de bon nombre d'intellectuels québécois de l'époque. Pierre Vadeboncœur, en 1952, écrit : « [s]ans cesse rappelé à la conscience de soi par une philosophie pleine de soucis d'ordre culturel, notre peuple périlite pourtant dangereusement dans sa culture. Cette aberration historique progressive est inconsciente parce qu'inconsciente est l'erreur philosophique qui en est cause. Elle

¹² Claude Couture, « La nation dans l'œuvre d'Éric Hobsbawm et de Liah Greenfeld », *op. cit.*, 2003, p. 104.

est soustraite au regard notamment par la couverture même des enseignements dispensés, c'est-à-dire l'illusion de l'idéalisme. »¹³

Plutôt que de voir dans les structures dites « traditionnelles » de la société québécoise une réalité symptomatique de sa culture lacunaire, l'école de la dépendance repose sur la prémisse selon laquelle l'économie internationale produit inévitablement et structurellement des économies dominantes et dominées. Cette analyse se retrouve dans les écrits de Maurice Saint-Germain qui, en 1973, produit un ouvrage important sur l'économie québécoise. Ses postulats de départ lient le développement économique et l'organisation sociale. Plutôt que de comprendre l'économie comme une science auto-justificative, il pose l'individu en société comme étant le point de départ pour comprendre l'économie. « [L]es structures qui à la fois reflètent et entraînent les activités économiques d'une société ne sont pas uniquement de nature économique ; il est difficile de ne pas reconnaître la marque que feront subir aux activités économiques, les structures sociales, les institutions, les comportements, comme il est difficile de faire fi des structures de la population ou de l'espace économique. »¹⁴ En s'intéressant aux effets de dépendance de l'économie capitaliste, Saint-Germain remarque qu'ils sont inhérents à l'extension des marchés sur le socle mondial : « [l]'unité économique dominante exerce sur l'économie dominée des effets de stoppage et des effets d'entraînement qui peuvent s'exprimer par des modèles de croissance et de stagnation des économies dominées [...] La croissance de l'économie mondiale se fait « dans l'inégalité et par l'inégalité » et les progrès ultérieurs dépendent surtout de l'élimination ou de la correction des inégalités improductives. »¹⁵

¹³ Pierre Vadeboncœur, « Pour une dynamique de la culture » dans Pierre Vadeboncœur, *La ligne du risque*, Montréal, Bibliothèque québécoise, 1994 [1963], p. 77.

¹⁴ Maurice Saint-Germain, *Une économie à libérer. Le Québec analysé dans ses structures économiques*, Montréal, les Presses de l'Université de Montréal, 1973, p. 7.

¹⁵ *Ibid.*, p. 16.

Le facteur d'explication du retard économique du Québec n'est plus, suivant cette vision, sa culture ; mais bien l'exploitation, dans un contexte nord-américain, dont il demeure l'objet.¹⁶ L'écart de développement entre le Québec et le reste du Canada est interprété selon la relation « dominant-dominé ». Si la théorie en tant que telle ne s'intéresse pas explicitement au nationalisme des majorités, elle permet d'aborder l'existence de celui-ci et de le problématiser en lien avec le nationalisme minoritaire. Plutôt que d'imaginer le nationalisme comme étant l'expression d'un particularisme propre à une société arriérée, il se présente dorénavant comme phénomène incontournable à la fois parmi les sociétés dites « modernes » et parmi les sociétés dominées. Dans le cas de la société dépendante, c'est la prise de conscience de cette réalité qui donne l'impulsion à un nationalisme visant à renverser la dynamique, ce qui se fait par l'adoption de mesures économiques dites nationalistes dont le protectionnisme est une des incarnations. L'école de la dépendance oppose à l'argument évolutionniste du modèle de la modernisation un argument structurel. Elle ne permet toutefois pas d'expliquer l'existence ou la persistance des nationalismes dans les sociétés favorisées économiquement (la Catalogne et la Flandre, notamment) et, *a contrario*, l'existence de régions économiquement défavorisées dans lesquelles l'infériorité économique ne produit pas de sentiment nationaliste.

L'école de la division culturelle du travail

La théorie de la division culturelle du travail, ramification de la théorie précédente, explique le nationalisme par l'expérience de la subordination vécue collectivement par les individus d'une culture commune. Un poème de Michèle Lalonde intitulé *Speak White* évoque en ce sens l'expérience des travailleurs francophones dans les usines détenues par des patrons anglophones, situation qui prend forme avec le développement de l'industrialisation et la continuation du régime économique qui

¹⁶ Stephen Brooks et Alain-G. Gagnon, *Les spécialistes des sciences sociales et la politique au Canada. Entre l'ordre des clercs et l'avant-garde*, op. cit., 1994, p. 45.

prévaut dès la Conquête (qui implique la séparation des emplois selon la langue parlée) : « *speak white and loud / qu'on vous entende / de Saint-Henri à Saint-Domingue / oui quelle admirable langue / pour embaucher / donner des ordres / fixer l'heure de la mort à l'ouvrage / et de la pause qui rafraîchit / et ravigote le dollar.* »¹⁷

La poésie de Michelle Lalonde, en 1968, obtient une résonance importante en raison du racisme qui prévaut sur les lieux de travail et qui est vécu par l'ensemble des francophones au Canada, situation qui est aussi dénoncée par le Front de libération du Québec (FLQ). On peut lire, dans le manifeste du groupe : « Le Front de libération du Québec veut l'indépendance totale des Québécois, réunis dans une société libre et purgée à jamais de sa clique de requins voraces, les « big boss » patronneux et leurs valets qui ont fait du Québec leur chasse gardée du cheap labor et de l'exploitation sans scrupules. »¹⁸ Le manifeste du FLQ, malgré les enlèvements qui l'accompagnent et qui rebutent la sympathie de la population, reçoit un appui considérable, ce qui n'est pas sans provoquer l'incrédulité chez une certaine élite politique. C'est probablement parce que l'injustice racontée par les mots de Lalonde n'est alors pas sans fondement. Mais la théorie permet-elle de comprendre le nationalisme québécois ? On se retrouve manifestement avec le même problème qu'avec la théorie revisitée précédemment, soit la difficulté d'expliquer l'existence de nationalismes chez les groupes culturels avantagés économiquement. On ne peut d'ailleurs pas expliquer, ici, l'existence du nationalisme majoritaire ou dominant. Par ailleurs, la situation socio-économique des francophones s'est nettement améliorée depuis, pourtant le nationalisme québécois ne semble pas être significativement en difficulté.

L'école des relations de classes

La théorie des relations de classes, comme son nom l'indique, suppose la centralité du rôle de la structure de classes dans le processus de construction du sentiment national.

¹⁷ Michèle Lalonde, *Speak White*, Montréal, L'Hexagone, 1974.

¹⁸ Front de libération du Québec, « Manifeste du FLQ », manifeste, 1970.

Selon cette école, l'émergence d'une classe bourgeoise provoquerait une dynamique propice à l'apparition soudaine du nationalisme. Les « nouveaux bourgeois », selon cette perspective, chercheraient à consolider un pouvoir parlementaire afin d'établir un marché national se conformant à leurs intérêts. C'est une théorie qui se trouve dans *Le développement des idéologies au Québec*, de Denis Monière, qui reprend la dialectique superstructure/infrastructure chez Marx pour expliquer le développement des idéologies au Québec. Selon Monière, « [a]u Québec, le développement des idéologies fut dévié par la nature particulière de la formation sociale à double structure de classes, différenciées par la nationalité et momentanément par le mode de production. »¹⁹ Cette approche théorique conduit par exemple à deux évaluations des conséquences de la Conquête, représentées par le débat opposant l'école de Québec (pour qui la Conquête est un moment de démocratisation) et l'école de Montréal (pour qui la Conquête brise le développement d'une classe bourgeoise locale). Encore une fois, le rétablissement d'une situation « normale » ou de l'égalité devrait, en principe, désamorcer le nationalisme, ce qui n'est pas le cas. On remarque aussi une conception élitiste des constructions sociales selon laquelle l'idéologie nationaliste serait imposée du haut vers le bas, ce qui ne va pas de soi.

Évidemment, d'un point de vue matérialiste, on pourrait expliquer le nationalisme comme s'opposant à une *tendance* à la diminution du pouvoir économique francophone ou québécois. Étant donné cette tendance, le nationalisme serait en quelque sorte une contre-tendance visant à appuyer une pression politique, une action concertée en vue d'entretenir une prospérité qu'il a jadis été difficile d'édifier. Il existe bel et bien, au Québec, un argument persistant selon lequel l'État québécois doit constamment veiller à protéger ce capital, à maintenir la place des entreprises québécoises dans le marché international, ou encore à limiter l'emprise des compagnies étrangères sur les ressources québécoises. Mais il semble qu'ici, l'arbre

¹⁹ Denis Monière, *Le développement des idéologies au Québec*, op. cit., 1977, p. 363.

cache la forêt. Il semble aussi que la vision de l'histoire développée par les théories matérialistes surestime la compréhension scientifique de l'organisation sociale, ce qui les amène à négliger l'importance de la subjectivité humaine.

Le nationalisme vu de l'intérieur

Comme nous l'avons affirmé précédemment, le nationalisme existe aussi bien dans les sociétés majoritaires ou dominantes que dans les sociétés minoritaires ou dépendantes. On ne peut donc pas réduire l'existence du nationalisme à la simple situation de dépendance, ce qui nous conduit à nous intéresser à la dynamique interne au nationalisme. L'étude des relations entre dominants et dominés, au niveau structurel, peut certainement faire ressortir un angle pertinent du nationalisme, mais elle ne permet pas d'entrer dans la logique interne de celui-ci, aspect pourtant fondamental et incontournable de notre sujet d'étude.

Lorsque l'on dit vouloir étudier la dynamique intérieure du nationalisme, il ne s'agit pas de soutenir que l'influence internationale ou mondiale est sans importance, au contraire. L'objectif recherché est plutôt de miser sur l'imbrication étendue des logiques que l'on écarte souvent trop rapidement. C'est dans cet esprit, semble-t-il, que Karl Deutsch, Ernest Gellner et Benedict Anderson construisent leur théorie. Pour ces trois auteurs, le nationalisme se développe conjointement avec le développement de ce qu'on appelle la modernité à un niveau mondial.

Karl Deutsch insiste sur le développement de la communication pour expliquer l'établissement de liens sociaux nécessaires à la constitution d'une nation en bonne et due forme. Cette communication doit inéluctablement s'établir à travers une société (comprise comme étant un agrégat d'individus ayant un niveau d'interdépendance assez élevé), d'une culture commune (comprise comme étant un ensemble de préférences, de valeurs et de comportements propres à un ensemble) ainsi que de la

conviction d'appartenir à un peuple (compris comme la capacité de communication entre les individus d'un groupe, capacité qui « se manifeste dans les rituels du mariage et de la mort, dans les critères de beauté, dans les habitudes de consommation, de jeu, dans les relations sociales comme la bise ou la poignée de main. »²⁰). En attribuant à la communication la fonction d'accroître le territoire de l'appartenance et de permettre la reproduction de la société, Deutsch se range dans le camp fonctionnaliste. Sa théorie suppose que l'avènement d'un sentiment d'appartenance mondiale ne dépende que du développement des communications sur cette même base. Christophe Jaffrelot et Alain Dieckhoff soutiennent plutôt que l'extension des moyens de communication puisse favoriser le resserrement des communautés sur une base non territoriale.²¹ Les réflexions de Walker Connor ont plutôt démontré que l'intensification et l'extension des communications génèreraient d'avantage d'occasions de conflit.²² Ainsi, le développement et la multiplication des liens de communication ne conduisent pas inévitablement au rapprochement. Au contraire, la proximité risque de favoriser la prise de conscience des différences. Milton J. Esman, étudiant le cas de l'Écosse, relève cette tendance. Les deux communautés (anglaise et écossaise), après avoir consenti à l'Union (1707), cohabitent de façon assez paisible. C'est lorsque les Écossais commencent à profiter des ouvertures en Angleterre que leur sentiment national est réifié. Esman écrit :

Many Scots were lost to the Scottish community through emigration to England or the empire, but those who remained continued to look upon themselves as a separate people, different from the English, attached to a territory where their ancestors had shaped a separate civilization, proud of a long history which became increasingly romanticized by Anglicized Scottish historians and litterateurs, aware of a unique set of religious, legal, and educational

²⁰ Denis Monière, *Pour comprendre le nationalisme au Québec et ailleurs*, op. cit., p. 47.

²¹ Alain Dieckhoff et Christophe Jaffrelot, « Résistance du nationalisme dans un monde globalisé et régionalisé » dans Alain Dieckhoff et Christophe Jaffrelot (dir.), *Repenser le nationalisme : théories et pratiques*, Paris, les Presses de Sciences Po, 2006, p. 423-449.

²² Walker Connor, « American Scholarship in the Post-World War II Era ("Nation-Building or Nation-Destroying?") » dans Walker Connor, *Ethnonationalism: The Quest for Understanding*, Princeton, Princeton University Press, 1994, p. 28-66.

institutions, and of distinctive accents and styles of speech and behavior that set them apart from other peoples, particularly from the English. Scotsmen were sensitive to their junior role in Great Britain, even as they successfully reconciled and compartmentalized their Scottish and British identities and loyalties.²³

La dernière affirmation revêt une signification particulière puisqu'elle permet de nuancer la position de Walker Connor et de Milton J. Esman. Si le rapprochement entre les deux communautés exacerbe effectivement le sentiment national des Écossais, n'est-ce pas surtout en raison du rôle réservé à l'Écosse en Grande-Bretagne? Une communication accrue accompagnée du respect des communautés identitaires intégrées à l'Empire produirait-elle la même exacerbation? Il est permis d'en douter.

Ernest Gellner, qui s'intéresse au passage du traditionalisme à la modernité, établit une nouvelle approche du nationalisme en reprenant la conception wébérienne du pouvoir de l'État. Pour Max Weber, l'État est le détenteur du monopole de la violence légitime. Pour Gellner, l'État moderne est le détenteur du monopole de l'éducation légitime. Ce monopole rend probable, plus que l'extension des communications, la consolidation d'un nationalisme fondé sur le déploiement de ce qu'il appelle la haute culture de l'époque féodale. Dans ces États modernes, modèles élaborés à partir de la Révolution française, le nationalisme représente le vecteur principal d'identification à la fois à la culture et à la politique. Une des particularités de la modernité est, justement, l'émergence du nationalisme à l'échelle mondiale et son corollaire, soit la généralisation du postulat selon lequel la culture est profondément politique. Le modèle national émerge avec l'industrialisation et une nouvelle division du travail qui rend nécessaire la coordination d'activités productives à grande échelle (nationale). Cette restructuration des relations de production nécessite une grande mobilité sociale, base de l'extension des

²³ Milton J. Esman, « Scottish Nationalism and the British Response » dans Milton J. Esman (dir.), *Ethnic Conflict in the Western World*, Londres, Cornell University Press, 1977, p. 254.

communautés identitaires. La modernité amène également l'unification de la langue et de la culture à l'échelle nationale. Auparavant, dans les sociétés dites traditionnelles, la haute culture est partagée par les strates supérieures de l'État, divisées horizontalement, tandis que les strates inférieures, divisées verticalement, ne possèdent pas de culture commune. Avec la modernité s'étale la haute culture : les strates inférieures doivent désormais apprendre à lire et à écrire, ce qui était jusque-là réservé aux classes dirigeantes. Cet apprentissage est par ailleurs nécessaire à la spécialisation de la production. On reconnaît ici toute l'importance donnée par Gellner à l'éducation et au système de production capitaliste.²⁴

Benedict Anderson se situe dans la même perspective que Gellner, c'est-à-dire qu'il entreprend une explication fonctionnaliste de la nation. Il y fait référence en tant que *communauté imaginée*, selon le titre de son ouvrage le plus remarqué. Anderson s'intéresse à un phénomène qui, jusqu'ici, a été évité par la plupart des analyses présentées, soit celui de la conscience nationale. Pour lui, la nation n'apparaît pas comme structuration nationale de l'identité en soutien à l'industrialisation, mais plutôt comme une conscience qui émerge au cœur de trois changements majeurs dans l'évolution des sociétés. « [N]ous pouvons dire que la convergence du capitalisme et de la technologie de l'imprimerie sur la diversité fatale des langues humaines a ouvert la possibilité d'une nouvelle forme de communauté imaginée qui, dans sa morphologie moderne, a créé les conditions de la nation moderne »²⁵ Pour Anderson, ce sont bien les changements structurels provenant de l'avènement du capitalisme qui provoquent la construction de l'imaginaire national, mais on aurait tort d'attribuer au nationalisme l'existence même du capitalisme et sa pérennité. L'avènement du nationalisme survient au détour du passage à la modernité. Anderson entretient la

²⁴ Ernest Gellner, *Nations et nationalisme*, op. cit., 1989 [1983], p. 11-34.

²⁵ Benedict Anderson, *L'imaginaire national*, Paris, La Découverte, 2002 [1983], p. 57. À noter que dans l'ouvrage original, Anderson insiste sur le caractère fortuit (*half-fortuitous*) de l'interaction entre un nouveau système de production et une nouvelle technologie de communication (l'imprimerie) en lien avec la fatalité de la diversité langagière. Voir Benedict Anderson, *Imagined Communities*, New York, Verso, 2006 [1983], p. 43.

vision fonctionnaliste du nationalisme : pour lui, l'identité se trouve dans le domaine de la nécessité psychologique de l'humain et partage une relation étroite avec celui de la fatalité. Dans la société traditionnelle, cette identité est dépendante du lien religieux inscrit dans une temporalité a-historique. Le passage vers la modernité s'opère à travers une rationalisation et un désenchantement des anciens mythes, ce qui se répercute dans la représentation de cette temporalité. C'est à travers l'expérience de la simultanéité, apportée par l'activité quotidienne de la lecture de journaux ou de romans, par exemple, qu'une multitude d'individus – qui n'entreront vraisemblablement jamais en relation les uns avec les autres – peut accepter la représentation nationale de l'identité, passant d'une transcendance intemporelle à une transcendance temporelle.

Constat

Selon nous, si ces analyses fournissent une série de facteurs permettant la construction nationaliste, elles oblitèrent le pan subjectif du nationalisme ou, en d'autres mots, comment et pourquoi la conscience nationale prend forme à certains moments. L'ensemble des théories explorées entreprend bel et bien une explication causale à propos de l'émergence et la consolidation du nationalisme, mais elles réussissent difficilement à expliquer l'essor du *mouvement* nationaliste ; elles expliquent plutôt les conditions nécessaires à son existence. Anderson est probablement celui qui s'approche le plus d'une telle explication en faisant coïncider trois éléments permettant l'essor d'un imaginaire national lié à certains principes transcendants. Mais on semble tout de même passer à côté d'une dynamique à l'œuvre dans le nationalisme et qui ferait référence au monde des idées, des utopies et des projections politiques.

Les explications matérialistes réussissent bien à expliquer des facteurs déterminants dans l'éclosion d'un sentiment national. On retiendra à ce titre les travaux de Tom

Nairn sur le néo-nationalisme écossais. Pour lui, le nationalisme est une réaction communautaire à l'avancement et l'extension du capitalisme auquel on peut parfois donner le nom d'occidentalisation, de modernisation ou encore de développement.²⁶ Il écrit : « [c]e qui importe ici est que ce mouvement complexe, qui s'inscrit sur le long-terme, surgit surtout dans les secteurs que l'on pourrait caractériser par la privation absolue. »²⁷ Le « néo-nationalisme », en ce sens, s'inscrit dans la continuité du nationalisme puisqu'il est l'expression de l'activisme de groupes s'opposant au développement inégal du capitalisme : « situés aux marges des zones de développement métropolitaines, ils souffrent de privation relative et sont de plus en plus poussés à l'action politique pour y remédier. »²⁸ En effet, la domination économique est une justification plus qu'acceptable pour transformer l'ordre politique d'un pays, quitte à s'en séparer.²⁹ Mais le nationalisme persiste même lorsque la situation est moins dramatique. On ne peut donc pas se limiter aux conditions matérielles pour expliquer la ferveur du nationalisme. On doit bien sûr en tenir compte, mais la réponse matérielle est la suite logique de l'idée que l'on se fait de la nation et du nationalisme. On peut par exemple dénoter la centralité des représentations lors du référendum québécois de 1995. Il semble que l'on puisse considérer l'échec du processus constitutionnel (l'échec de l'Accord du lac Meech et de celui de Charlottetown) comme étant à l'origine de la ferveur séparatiste et des relents d'autonomisme. On ne peut pourtant pas dire que ce sont exclusivement les conditions matérielles qui poussent les Québécois à se prononcer dans une si forte proportion pour la souveraineté ; c'est plutôt l'idée que les Québécois se font alors du Canada – une institution politique qui n'est pas prête à reconnaître une expression politique différente de celle de la majorité.

²⁶ Tom Nairn, *The Break-Up of Britain*, Londres, NLB, 1977, p. 128.

²⁷ *Idem.* Traduction libre de « What matters here is that this complex, long-term movement arose chiefly in areas of what one may call absolute deprivation. »

²⁸ *Idem.* Traduction libre de « Located on the fringe of the new metropolitan growth zones, they suffer from a relative deprivation and are increasingly drawn to political action against this. »

²⁹ Voir aussi Michael Hechter, *Internal Colonialism. The Celtic Fringe in British National Development, 1536-1966*, Los Angeles, University of California Press, 1975.

Matérialisme/Idéalisme

On a pu identifier deux positions épistémologiques que l'on décrit parfois comme irréconciliables. Il semble pourtant que l'on ne puisse exclure ni l'une ni l'autre de celles-ci. Les postures matérialistes sont nécessaires pour comprendre les conditions matérielles qui rendent possible l'existence du nationalisme (communication, éducation, culture commune, coordination, etc.). Cependant, le nationalisme, et plus particulièrement la conscience nationale, apparaissent d'abord en tant que projection politique et donc comme idéalisation des conditions matérielles. On ne peut pas exclure les théories qui prennent en compte le retentissement des idéologies, car ces dernières ont une importance primordiale sur la définition du champ des possibles. C'est dans cette perspective que le sociologue Pierre Bourdieu a orienté la plupart de ses interventions. Dans *Sur la télévision*, par exemple, il plonge au cœur du processus de médiation télévisuelle pour y déceler les mécanismes invisibles qui sont à la fois la conséquence et la source des constructions sociales. Cette construction, inévitablement, joue sur la représentation de ce qui est réalisable.

Les dangers politiques qui sont inhérents à l'usage ordinaire de la télévision tiennent au fait que l'image a cette particularité qu'elle peut produire ce que les critiques appellent *l'effet de réel*, elle peut faire voir et faire croire à ce qu'elle fait voir. Cette puissance d'évocation a des effets de mobilisation. Elle peut faire exister des idées ou des représentations, mais aussi des groupes.³⁰

Si les propos de Bourdieu ne se rapportent pas directement à notre sujet d'étude, soit le nationalisme, on comprend qu'il insiste sur l'importance de la construction sociale et des représentations sur la définition de ce qui est du ressort du possible. Il écrit, ailleurs, que le discours « vise à produire et à imposer des représentations du monde

³⁰ Pierre Bourdieu, *Sur la télévision. Suivi de l'emprise du journalisme*, Paris, Raisons d'agir, 1996, p. 20-21.

social qui soient capable d'agir sur ce monde en agissant sur la représentation que s'en font les agents »³¹.

En voulant démystifier la construction de ces représentations, Bourdieu les dénonce plus souvent qu'autrement. On peut clairement aller dans le même sens et dénoncer avec lui les constructions qui sont imposées. Mais si on revient au nationalisme, on se retrouve devant une réalité un peu différente. Bien entendu, il est facile de retrouver en politique une récupération constante du nationalisme et son instrumentalisation. Il est alors aisé de relever des exemples d'imposition d'une construction sociale, ou, du moins, d'une tentative de canalisation en vue d'en obtenir un capital politique. Mais il est aussi possible de relever une autre dynamique dans le nationalisme, qui est celle, justement, d'une ouverture des horizons des possibles. On retrouve cette opinion chez une sociologue québécoise qui, à la fin des années 1970, a écrit un texte percutant remettant en perspective l'ensemble des approches jusque-là utilisées par la gauche québécoise sur le nationalisme. Nicole Laurin-Frenette considère que de limiter l'analyse du nationalisme au discours dominant revient à oblitérer tout un pan de la construction nationaliste : « bien qu'on puisse considérer que le nationalisme, à l'origine, est un discours de la bourgeoisie comme classe montante puis dominante, il n'en va pas de même dans diverses conjonctures plus contemporaines et, en particulier, dans le cas du Québec. »³² Manuel Castells abonde dans le même sens : « le nationalisme n'est pas nécessairement un phénomène d'élite; le fait est qu'il constitue aujourd'hui, la plupart du temps, une réaction contre les élites mondiales. »³³

³¹ Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Éditions Fayard, 2001, p. 187.

³² Nicole Laurin-Frenette, *Production de l'État et formes de la nation*, Montréal, Édition Nouvelle-Optique, 1978, édition électronique disponible à l'adresse : http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html, p. 29-30.

³³ Manuel Castells, *Le pouvoir de l'identité*, Paris, Fayard, 1999, p. 44.

Ainsi, à moins de souscrire à une version scientifique des développements politiques, on peut considérer que la projection politique, en rapport dialectique avec ses conditions matérielles d'existence, est en mesure de produire ou de reproduire le politique. Or, cette projection, manifestement, est susceptible de s'incarner sous une forme nationale. On peut aussi soutenir que les idéologies, avant de se transformer en idéologie de légitimation de la politique, peuvent apparaître comme idéologie de légitimité du politique.

Le débat entre matérialistes et idéalistes, au Québec, est représenté par l'opposition entre les théories de Gilles Bourque et de Fernand Dumont sur la nation. Bourque conçoit la nation comme étant un terrain de lutte des classes mais qui, ultimement, impose un masque à la condition humaine « objective », qui est celle des rapports de production. Fait intéressant, Bourque finira par accepter l'existence du nationalisme indépendamment des conditions de classe plus tard dans sa carrière. Dans *L'identité fragmentée : nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens*, il écrit, avec Jules Duchastel et Victor Armony, « [n]ous employons dans ce livre le concept de *référence identitaire* pour désigner la production de la représentation d'une appartenance partagée à une même communauté, étant entendu que le discours peut invoquer (et dans les faits invoque) l'existence de communautés différentes et d'allégeances contradictoires. »³⁴ Fernand Dumont, quant à lui, fait référence à la nation comme étant du ressort des idéologies et de l'utopie. C'est l'idéologie qui, dans cette perspective, agit d'abord et avant tout sur le monde réel. Or, les deux analyses réussissent à nous informer sur la construction nationaliste, mais chacune de ces deux approches semblent oblitérer une réalité privilégiée par sa contrepartie et le lecteur restera, dans chacune des deux lectures, sur sa faim.

³⁴ Gilles Bourque, Jules Duchastel et Victor Armony, *L'identité fragmentée : nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens*, Saint-Laurent (Québec), Fides, 1996, p. 16.

Chez Bourque, par exemple, on ne saisit pas très bien en quoi la nation représenterait un terrain de lutte privilégié par les classes dominées. On comprend mal, aussi, comment la nation ne peut pas être une catégorie sociale « objective »³⁵ tandis que les classes, elles, seraient objectivement discernables. Évidemment, la communauté nationale est le produit d'une construction sociale, favorisée par le discours nationaliste et répondant à des objectifs politiques plus ou moins bien définis, dépendant de l'agent qui produit le discours. Pourtant, les classes sociales se constituent également à partir d'un certain discours politique qui produit ou reproduit la catégorie sociale de classes (qui, notons-le, est plus ou moins inclusive dépendant des acceptations).³⁶ On échappe donc aux dynamiques qui seraient propres au nationalisme et qui réussissent toujours à résister aux dynamiques du capital, en principe sans patrie, sans nation et sans culture. Les deux sont des éléments d'une relation, sans aucun doute, mais l'analyse qui ferait du nationalisme un simple symptôme du capitalisme oblitère indubitablement le nationalisme qui apparaîtrait dans un contexte précapitaliste ou encore prémoderne, par exemple le nationalisme anglais avant l'apparition de la modernité en Angleterre.³⁷

Il me semble, conséquemment, que l'on puisse postuler que c'est le nationalisme qui apparaît à l'origine du projet moderne plutôt que le contraire, quoique les deux puissent entrer dans une relation de mutualité dans laquelle l'un et l'autre sont appelés à se renforcer. Mais cette relation invite l'analyste à s'intéresser, justement, au nationalisme en tant que projection politique. C'est sous cet angle que Fernand Dumont s'y intéresse : lorsqu'il retrace la genèse de la société québécoise, par exemple, il fait référence aux origines de la restructuration du nationalisme autour de l'État par l'histoire de la communauté qui précède la communauté québécoise et en

³⁵ Nous reviendrons, plus loin, à la viabilité de la nation en tant que catégorie d'analyse avec Rogers Brubaker.

³⁶ Nicole Laurin-Frenette, *Production de l'État et formes de la nation*, op.cit., p. 19 de l'édition électronique.

³⁷ Liah Greenfeld, *Nationalism: Five Roads to Modernity*, Harvard, First Harvard University Press, 1992.

tant qu'idéologies et utopies.³⁸ Pour lui, s'intéresser à l'histoire du nationalisme de la société francophone au Canada nous informe sur les formes que ce nationalisme est susceptible de prendre dans la société contemporaine. Dans *Raisons communes*, il participe plutôt à la démarche souverainiste tournée vers l'avenir en inscrivant celle-ci dans un « projet de société » qui prendrait ancrage dans des raisons communes.³⁹ En d'autres mots, la nation est ce que les acteurs en font (contrairement à une approche matérialiste qui ferait de la nation ce que la structure en fait). Castells, lui aussi, insiste sur le *pouvoir de l'identité*. Il définit les nations comme étant des « communautés culturelles construites dans l'esprit des individus et la mémoire collective par une histoire commune et des projets politiques partagés. »⁴⁰

Il s'avère que, pour cerner le phénomène national avec tout ce qu'il comprend, on ne puisse négliger la production du sens et la subjectivité. Mais, encore une fois, l'analyse strictement idéaliste ne permet pas non plus de cerner l'entièreté du phénomène national. En effet, une analyse qui se cantonnerait exclusivement au monde des idées pour tenter de comprendre les origines et le développement du nationalisme passerait nécessairement à côté des conditions matérielles qui sont à la fois le résultat et l'origine du nationalisme. Comme nous l'avons avancé plus tôt, le nationalisme se développe parallèlement à l'avènement de la modernité et la consolidation de ses institutions. Conséquemment, il surgit d'un point de vue idéaliste comme projection politique produisant les institutions politiques de la modernité. Ces institutions, créées par le nationalisme, ont pour conséquence de l'institutionnaliser en tant que définition de la liberté positive moderne. Il surgit donc ici comme l'expression politique de la nation, regroupement culturel, historique et politique. D'un point de vue matérialiste, toutefois, la nation apparaît comme une représentation

³⁸ Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, op. cit., 1996 [1993].

³⁹ Fernand Dumont, *Raisons communes*, Montréal, Boréal, 1997 [1995].

⁴⁰ Manuel Castells, *Le pouvoir de l'identité*, Paris, Fayard, 1999, p. 69, souligné dans le texte.

inventée par une élite (bourgeoise) visant à masquer la division qui existe entre les classes au sein de la société instituée par l'État.

En réconciliant les deux, on peut, comme le fait Nicole Laurin-Frenette, considérer le sens, la langue, la culture comme des faits sociaux matériels. Pour elle, la production de la société ne se limite pas à la production matérielle mais comprend tout aussi bien la production de la société par la société, ou encore la production de la vie.

Selon nous, cette expression désigne tout à la fois la production économique, la production de l'organisation sociale - ce qu'on appelle les rapports de production - et la production des agents de production. Ces divers aspects de la production d'une société par elle-même, ne peuvent être dissociés dans la théorie ou dans la pratique. Aucun aspect ne peut être considéré comme premier, principal, déterminant. En effet, il est évident que tous ces aspects s'appellent, s'impliquent les uns les autres et constituent, en réalité, un seul et même procès.⁴¹

Cet angle d'approche permet de mieux saisir le nationalisme puisqu'il met en valeur la possibilité pour une société de projeter des désirs collectifs, des projets politiques communautaires et une interprétation historique plus ou moins partagée en dehors des structures de production strictement matérielles. Il est évidemment facile, *a posteriori*, de caractériser le nationalisme comme ayant été déterminant dans l'échec d'une hypothétique révolution socialiste. On peut pourtant tout aussi bien dénoter, dans le nationalisme québécois, un élan socialiste ou de gauche qui subsiste toujours.⁴² On ne peut d'ailleurs pas négliger la propension cosmopolite à la fois des idéaux universels du libéralisme (ou du néolibéralisme) et ceux du socialisme. Tous les deux, en théorie et ultimement, sont apatrides et universels. Tous les deux s'installent pourtant dans des communautés culturelles nationales.

⁴¹ Nicole Laurin-Frenette, *Production de l'État et formes de la nation*, op.cit., p. 26 de l'édition électronique.

⁴² Dans *Raisons communes*, Fernand Dumont parle d'un modèle de démocratie sociale. Plus récemment, Québec Solidaire se présente comme l'héritier du courant nationaliste de gauche au Québec. On pourrait aussi noter l'existence de revues à tendance de gauche et indépendantiste, tel que *L'aut'journal*.

Ainsi et selon Anthony D. Smith, le nationalisme offre une force de projection politique dans le sens de l'habilitation. La communauté nationale ne se présente donc pas comme une institution de légitimation de l'ordre matériel (ou, du moins, pas exclusivement comme telle) mais plutôt comme un vecteur de projection politique. Smith s'inscrit dans une perspective « pérennialiste » s'inspirant des critiques que les primordialistes formulent envers les modernistes.⁴³ Cette critique s'adresse à l'ensemble des matérialistes : sans communauté préalablement donnée, comment problématiser les contours que prennent les nations avec l'avènement des conditions matérielles nécessaires? Il évite toutefois toute essentialisation mais adopte une position constructiviste. Selon lui, les communautés sont historiquement construites, mais elles procèdent de communautés qui les précèdent, d'une façon ou d'une autre. En d'autres termes, l'identité est malléable, mais on ne peut pas en faire ce qu'on en veut sur une période temporelle circonscrite. En effet, la modernité, si elle explique la reformulation des frontières identitaires autour du modèle national, n'explique pas l'existence des identités différenciées précédant la nation. Plutôt que de la considérer comme étant parfaitement malléable, Smith considère que l'identité nationale s'inscrit à la fois en rupture avec l'identité communautaire qui la précède tout en étant en continuité avec elle.

La dynamique nationale fait appel à deux concepts. La nation, qui fait référence à l'objectivité de la problématique (matérialisme) et le nationalisme qui fait référence à la subjectivité (idéisme). Tout d'abord l'objet des débats entre primordialistes et modernistes, le concept de nation est devenu celui entre matérialistes et idéalistes. Pour les matérialistes, l'existence des nations est rendue possible par un ensemble de conditions matérielles, telles que l'existence d'un système d'éducation,

⁴³ Anthony D. Smith, « Introduction: The Formation of Nationalist Movement » dans *Nationalist Movements*, Anthony D. Smith, Londres, Macmillan Press, 1976, p. 1-31 et Christophe Jaffrelot, « Les modèles explicatifs des nations et du nationalisme – revue critique » dans Gil Delannoi et Pierre-André Taguieff, (dir.), *Théories du nationalisme*, Paris, éditions Kimé, 1991, p. 139-177.

l'urbanisation, l'industrialisation, le capitalisme, les rapports de production, etc. Il ne s'agit pas de prétendre que ces modalités conduisent à l'émergence de nations « objectives », mais bien qu'elles rendent objectivement possible la communauté nationale, celle au sein de laquelle se manifestent différentes conceptions du vivre-ensemble. La nation n'en est pas moins définie subjectivement par le nationalisme ou les nationalismes. Le deuxième concept, à distinguer de celui de nation, fait référence à l'idéal de liberté positive de la communauté nationale. Il s'agit en effet de la propension du groupe à se projeter par différentes conceptions du politique. Ce projet politique définit à la fois les contours de la nation (inclusion/exclusion) et la direction à cette définition. Sans souscrire à sa version d'une théorisation du nationalisme, on peut relever chez John Breuilly une certaine acceptation du nationalisme en tant que projet politique. Il écrit :

j'avancerais l'argument selon lequel le point de départ à adopter, pour comprendre le nationalisme (c'est-à-dire un mouvement politique nationaliste d'une certaine importance), devrait être spécifiquement politique : le développement de l'État public moderne qui a fait de la politique une forme spécialisée et distincte d'action qui doit forger des liens avec d'autres formes d'action et qui doit se justifier en regard de l'intérêt général.⁴⁴

Évidemment, plusieurs facteurs sont susceptibles d'expliquer la direction prise par le nationalisme ; par exemple, la nature démocratique de l'élaboration du projet politique.

⁴⁴ John Breuilly, « Reflections on Nationalism » dans *Philosophy of the Social Sciences*, vol. 15, n°1, 1985, p. 73. Traduction libre de : « I would argue that the departure point for an understanding of nationalism (meaning nationalist political movement of some significance) should be a specifically political one: the development of the modern 'public' state which has made politics a distinct and specialized form of action which has to forge connections with other forms of action and to justify itself in terms of some sort of general interest. »

Conceptualisation

Le nationalisme

On reproche souvent aux nationalistes d'insister sur une homogénéité culturelle imaginaire, la seule identité indivisible étant l'identité individuelle. Peut-on pour autant passer au-delà ou en-deçà de la culture nationale pour comprendre le développement de l'identité individuelle ? Le nationalisme, en énonçant un projet politique sur la base d'une culture publique commune reconnue comme telle influence nécessairement l'identité individuelle bien qu'il le fasse de façon hétérogène. Plus il tend à exclure, plus la réponse identitaire est hétérogène. Plus il tend à inclure, plus la réponse identitaire est homogène, sans jamais atteindre l'aboutissement total de l'une ou de l'autre de ces deux tendances. Le nationalisme est nécessairement une idéologie qui définit les bases de l'action, définition qui passe par l'inclusion ou l'exclusion d'agents. Bien que cette fatalité soit souvent perçue comme étant la partie négative du nationalisme, elle est présente dans tout mouvement qui produit un discours politique.

Le nationalisme est une idéologie de légitimité politique qui peut aussi bien être récupérée par un pouvoir en formation ou en consolidation et devient dès lors une idéologie de légitimation politique. Fondamentalement, toutefois, le nationalisme se manifeste comme projection politique visant à émanciper la « nation » en fondant le pouvoir politique sur les aspirations collectives d'un regroupement culturel national. Cette définition pose inévitablement problème puisqu'il est périlleux de prétendre cerner précisément ce qui constitue une communauté *nationale*. Elle comprend deux logiques qui définissent la nation : 1) un projet politique fondé sur 2) une identité culturelle plus ou moins ouverte. Cette culture peut tirer sa source de plusieurs cultures. C'est, par exemple, le souhait de nombreux Québécois d'ouvrir la fédération canadienne à l'expression politique de la culture québécoise afin d'inscrire dans les institutions centrales du pays une relation dialogique entre les deux principales

identités politiques du pays. C'est malheureusement pour ceux-ci un espoir trahi par l'histoire des rapports de force entre les deux « peuples fondateurs », spécialement depuis le rapatriement de la Constitution canadienne en 1982. Le nationalisme est une tentative d'instauration d'un certain espace public et une définition d'une certaine conception du vivre-ensemble. Il crée la projection nationale, la nation, par imagination. On peut ici évoquer la conception du sociologue Fernand Dumont sur le nationalisme qui se réfère à l'idéologie et à l'utopie, qui surviennent en contingence avec la modernité. L'utopie est ce qui remplace le mythe de l'ère féodale : « [à] l'encontre du mythe, et telle qu'elle se dessine alors, l'utopie se veut prospection des possibles, travail d'anticipation. »⁴⁵

L'essor de la conscience nationale survient donc au cœur de la projection politique. Ce n'est que lorsqu'une collectivité culturellement et politiquement distincte élabore un projet politique visant à répondre à des problématiques structurelles que la prise de conscience nationale s'impose. Gilles Bourque (pas celui des années matérialistes, mais le Bourque contemporain) souscrit à cette vision du nationalisme, qui se pose comme une mise en action d'un projet politique qui survient au cœur des contradictions modernes entre les concepts de nation, de démocratie et de capitalisme.⁴⁶ C'est la contradiction entre capital et État qui est la plus fondamentale, puisqu'elle s'incarne dans un affrontement entre la marchandisation et la politisation – « dit autrement, le hiatus entre la marchandisation et la politisation des rapports sociaux. [...] Alors que le capitalisme menaçait toujours davantage de soumettre les rapports entre les êtres humains au règne de l'argent et de la marchandise, l'État démocratique permettait aux mouvements sociaux de s'emparer de conditions institutionnelles fondant l'espoir de la transformation du monde, voire du

⁴⁵ Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, op.cit., p. 28.

⁴⁶ Gilles Bourque, « La souveraineté-partenariat, le Québec, la démocratie » dans Raphaël Canet et Jules Duchastel (dir.), *La nation en débat*, op.cit., p. 31.

renversement du capitalisme.»⁴⁷ Le nationalisme apparaît au cœur de cette contradiction comme une force de politisation.

La communauté nationale est un groupe habituellement caractérisé par une interaction avec un espace public reconnu (sans nécessairement être institutionnalisé). L'espace public constitué l'est habituellement en fonction d'un certain espace culturel qui permet l'échange, lui-même fondé sur des références éthiques et esthétiques partagées. Le nationalisme est nécessairement hétérogène mais se fonde sur la conviction que la politique permet de répondre aux aspirations de la nation. En ce sens, il comprend un fort idéal de liberté positive qui rend nécessaire la définition de la communauté sous la forme de la nation. Il se présente soit sous l'aspect d'une restriction de cette liberté positive dans les mains d'un petit nombre se présentant comme le gardien des intérêts de la nation ou soit sous celle de l'extension de cette liberté positive ; l'objectif est essentiellement la prise du pouvoir par un groupe au nom de l'intérêt général. On arrive ici au problème fondamental, soit la définition de la nation. La culture nationale n'est jamais figée. Bien sûr, elle est héritée de l'histoire – ou d'une histoire –, mais la distinction entre culture civique et culture ethnique tient difficilement. Anthony D. Smith inscrit manifestement sa conceptualisation du nationalisme dans cette lignée. Pour lui, le nationalisme est une force d'habilitation positive du peuple qui est ancrée à la fois dans la lignée de la tradition et dans celle de la projection. Christophe Jaffrelot, synthétisant les positions des différentes théories sur le nationalisme, écrit, en traitant de celle de Smith, qu'elle « recouvre deux paradigmes : le premier ramenant les nations à des « données » ethniques, le second étudiant la réinterprétation idéologique de ces dernières. »⁴⁸ On touche ici à la théorie de la nation.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 32.

⁴⁸ Christophe Jaffrelot, « Les modèles explicatifs des nations et du nationalisme – revue critique » dans Gil Delannoi et Pierre-André Taguieff (dir.), *Théories du nationalisme*, Paris, Éditions Kimé, 1991, p. 154

La nation

Il existe évidemment plusieurs acceptations du concept de nation suivant la posture théorique de celui qui en fait usage. La théorie de la nation apparaît toutefois dans un contexte révolutionnaire : « [e]n contestant l'origine divine du pouvoir et en fondant la légitimité de l'autorité publique sur le principe de la souveraineté du peuple, on liait l'exercice du pouvoir au consentement des sujets individuels. »⁴⁹ Le concept est alors intimement lié à la réappropriation de la souveraineté par le peuple. Évidemment, la théorie du contrat social, qui tente de démontrer la façon dont cette souveraineté est articulée, comporte des lacunes ; mais elle est le principe d'articulation tandis que celle de la nation est le principe de légitimité politique. Cette légitimité serait réalisable parce que la nation possède une identité représentée par le pouvoir démocratique. La Révolution française, avant l'école contemporaine du nationalisme libéral, consacre la concordance entre libéralisme et nationalisme, « [l]'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 [fondant] la souveraineté dans la nation. »⁵⁰ La conception dite allemande (Fichte, Herder) de la nation fait de celle-ci le rassemblement « naturel » de la communauté. On dit souvent que l'école française est volontariste et que l'école allemande est essentialiste. On doit cependant retenir de l'école allemande la critique, plus que pertinente, formulée à l'endroit de la version universaliste française. « Herder s'attaque aux principes de la philosophie des Lumières. Il veut montrer qu'il n'y a pas une seule interprétation de l'histoire et que celle des philosophes français n'est pas universelle et ne devrait pas être admise comme telle. »⁵¹ Fichte quant à lui prendra une position beaucoup plus essentialisante, faisant de la langue allemande une langue pure et adoptant une position universaliste à la française, mais dont le point de départ est l'Allemagne. Autrement dit, Fichte conçoit que la langue est l'attribut substantiel de la nation et

⁴⁹ Denis Monière, *Pour comprendre le nationalisme au Québec et ailleurs*, op. cit., p. 16

⁵⁰ *Ibid.*, p. 17.

⁵¹ *Ibid.*, p. 19.

que celle-ci est un phénomène naturel. Les théories de la nation civique, quant à elles, font du vouloir-vivre collectif le principe rassembleur.

Il semble qu'une certaine synthèse de ces deux acceptations soit nécessaire pour comprendre le phénomène national. En effet, comment concevoir le « vouloir-vivre collectif » comme n'étant pas hérité d'une culture construite par une histoire commune ? Répondant à la nécessité d'intégrer des exemples disparates qui ne cadrent pas nécessairement avec les exemples français et allemand, Michel Seymour élabore une théorie de la nation « sociopolitique ». « Sa vision amalgame les critères suivants : une différenciation culturelle sur une base linguistique, le contrôle d'un territoire qui délimite un contexte de choix spécifique et la disposition d'institutions politiques qui exercent l'autorité et balisent la citoyenneté. »⁵² Seymour considère que le respect des droits collectifs, dans les régimes libéraux, doit tempérer la stricte observance de l'individualisme méthodologique. En s'intéressant à l'opposition récurrente des libéraux envers une réelle reconnaissance des collectivités, Seymour met en opposition l'individualisme et le collectivisme. Pour les libéraux doctrinaires, les droits individuels représentent le rempart essentiel à la liberté de l'individu contre toute pression normalisatrice du groupe, quel qu'il soit. De cette façon seulement, les régimes libéraux sont en mesure de préserver une justice exempte des conceptions dites particularistes du bien. Comme le fait Will Kymlicka, Seymour remarque que le libéralisme et le nationalisme, paradoxalement (puisque le libéralisme postule l'universalité, en principe), s'accompagnent tout au long de la période moderne. Ce paradoxe est résolu dans l'affirmation suivante : « Les États nations ne sont pas tenus de demeurer particularistes, paroissiaux et ataviques et nous n'avons pas besoin d'invoquer une éventuelle identité post-nationale ou d'accepter les vertus du patriotisme constitutionnel pour dépasser quelque inclination étroite que ce soit. Les

⁵² *Ibid.*, p. 29.

États nations sont en mesure d'admettre les principes universels. »⁵³ Seymour fait tout de même une distinction entre le nationalisme particulariste et le nationalisme universaliste. Pour lui, il existe une distinction entre le caractère d'une culture (traditions, coutumes, habitudes, objectifs moraux particuliers) et sa structure (histoire publique, institutions communes, langue publique). Mais la perspective qu'il emprunte en partie à Will Kymlicka nous permet néanmoins de nuancer la distinction habituelle et souvent trop tranchée entre nationalisme ethnique et nationalisme civique.

On pourra évoquer le concept de nation comme étant l'objectif de solidarité compris dans le nationalisme. Jusqu'à récemment, les théoriciens de la nation ont tenté tant bien que mal de la définir sans pourtant en arriver à une définition conceptuelle reconnue par tous. Cette difficulté tient au fait, justement, que le concept de nation n'est pas de nature analytique mais bien de nature pratique. Selon les termes de Rogers Brubaker, « nous devrions nous concentrer sur la nation en tant que catégorie pratique, sur la nationalité comme forme culturelle et politique institutionnalisée, et sur la nationité comme événement contingent, et se garder d'utiliser la notion de « nation », ambiguë pour l'analyse, pour désigner une collectivité substantielle et figée dans l'espace temporel. »⁵⁴ Dans le même ordre d'idées, Laurent Mehdi Chokri a consacré son mémoire à la réinterprétation des concepts de nation et de race en tant que catégories pratiques du champ politique. Pour Chokri, le concept de nation est évidemment un concept ambigu pour l'analyse sociologique. Toutefois, l'analyste

⁵³ Michel Seymour, « Collective Rights in Multi-Nation States: From Ethical Individualism to the Law of the People » dans Michel Seymour (dir.), *The Fate of the Nation State*, Montreal, McGill - Queen's University Press, 2004, p. 117. Traduction libre de « Nation-states are not bound to remain particularistic, parochial, and atavistic, and we do not need to invoke a post-national identity or hail the virtues of constitutional patriotism to overcome such narrow inclinations. Nation-states may welcome universal principles. »

⁵⁴ Rogers Brubaker, *Nationalism Reframed. Nationhood and the National Question in the New Europe*, op. cit., 1996, p. 21 ; traduction libre de : « we should focus on nation as a category of practice, nationhood as an institutionalized cultural and political form, and nationness as a contingent event or happening, and refrain from using the analytically dubious notion of "nations" as substantial, enduring collectivities. »

doit reconnaître au concept, pour dépasser cette ambiguïté, un efficace politique pratique. Le concept de nation est en ce sens une catégorie de l'action politique, c'est-à-dire qu'il vise à mobiliser. « Le concept pratique de nation réfère à une catégorie, c'est-à-dire qu'il a comme utilité première de permettre un classement. En tant que catégorie, la nation permet aux agents politiques (acteurs politiques et institutions) de définir les contours d'un groupe humain auquel ils se réfèrent ou s'adressent. »⁵⁵ Nous pourrions ajouter à cette acceptation que l'évocation de l'espace public est un phénomène rendu nécessaire – sous la forme de la nation dans la période contemporaine mais qui pourrait être évoquée différemment selon l'époque – par le principe de la démocratie. En effet, pour qu'émerge une conception démocratique du vivre-ensemble, une communauté doit être habilitée politiquement. Reste à définir cette communauté.

Les auteurs qui s'intéressent au nationalisme font habituellement suivre le concept de nation par une qualification typique « ethnique/civique ». Cette typologie sommaire n'autorise pas, toutefois, une compréhension satisfaisante du phénomène national, puisque l'on doit nécessairement inclure les deux types dans la définition de la nation afin d'en fournir une définition englobante. La culture publique permet de construire – démocratiquement ou non – la culture de référence qui, à la longue, deviendra ce qui est appelée la culture ethnique. De plus, les expressions « nation ethnique » et « nation civique » sont des aberrations, l'une et l'autre sombrant dans la généralisation la plus sommaire à propos des idéaux portés par les individus de la « nation » en question. Il n'existe pas de consensus quant à la représentation concrète de ces deux idéaux-types, certains incluant la langue dans la représentation ethnique tandis que d'autres en font une fatalité liée à la nécessité du dialogue publique. L'attribut langagier est symptomatique d'une difficulté à différencier les

⁵⁵ Laurent Mehdi Chokri, *Regard critique sur l'étude des phénomènes identitaires : les avantages analytiques d'une conceptualisation des « nations » et des « races » en termes de catégories de la pratique politique*, mémoire de maîtrise, département de science politique, Université du Québec à Montréal, 2006, p. 33.

nationalismes entre les deux idéaux-types identifiés puisqu'il est revendiqué par l'un et l'autre de ceux-ci, qui devraient pourtant être en complète opposition.

La nation ethnique et la nation civique sont évidemment des idéaux-types, mais il est aventureux de les utiliser pour caractériser les nations, pour la simple et bonne raison qu'aucun des ces deux idéaux-types n'est jamais complètement repérable. Jürgen Habermas, par exemple, reprend à son compte cette célèbre distinction pour s'attaquer aux débats concernant l'Allemagne post-1989. Il s'oppose alors aux courants conservateurs qui défendent la probabilité d'une réunification allemande fondée sur la tradition héritée de la culture allemande ainsi que sur l'adoption d'une devise commune plutôt que sur la consultation démocratique des membres de l'Allemagne de l'Est et ceux de l'Allemagne de l'Ouest. Pour expliquer sa position, il fait référence à la théorie du patriotisme constitutionnel. Selon lui, le nationalisme et le patriotisme sont deux principes d'adhésion. Cependant, le premier est basé sur l'histoire, la culture folklorique et les attributs ethniques tandis que le deuxième est fondé sur la raison, la démocratisation, l'habilitation et les droits. Pour Habermas, donc, les victoires constitutionnelles, arrachées par le peuple en mouvement, permettent de fonder un patriotisme supranational qui répondrait aux problématiques mondiales du capitalisme. La perspective habermassienne correspond à une distinction que plusieurs analystes utilisent en sciences sociales, soit celle entre raison ethnique et raison civique. Mais la distinction ne tient pas plus que l'axe qui permettrait de nuancer les deux catégories. En effet, la nation civique correspondrait à la construction de l'adhésion à travers la démocratie et l'inclusion tandis que la nation ethnique ferait référence à la construction historique et l'exclusion. On discerne ici la référence commune à la dynamique de la construction, la nation ethnique ne pouvant pas se fonder sur une quelconque réalité biologique démentie par la science. La nation ethnique se pose donc comme la construction de la communauté à travers l'histoire, et on peut penser que cette construction s'effectue à travers le partage de projections politiques, c'est-à-dire à travers le nationalisme ou des dynamiques

antérieures au nationalisme mais se rapprochant dans leur principe à celui-ci. La nation civique, en ce sens, s'exprime par un nationalisme qui vise à intégrer à la définition commune de la culture l'identité non seulement folklorique mais aussi politique des minorités nationales. Cette redéfinition précède cependant une éventuelle culture ethnique où les parties auront réalisé une synthèse (démocratique ou non) des différences. La distinction entre les idéaux-types civique et ethnique, de cette perspective, ne peut pas tenir, puisque la nation civique est aussi la nation ethnique en formation. De plus, les conceptions exclusiviste et intégratrice peuvent coexister à la fois dans une perspective où les attributs historiques et culturels priment et dans une perspective où seul l'espace public est considéré, et ce, selon des lignes de démarcation qui ne coïncident pas nécessairement. Le nationalisme français, par exemple, aura tendance à ne miser que sur l'espace public commun pour promouvoir l'égalité des citoyens. Pourtant, cette conception ne réussit pas à répondre aux problèmes d'exclusion des minorités culturelles dans la définition d'un projet politique français. Même son de cloche pour le modèle opposé, c'est-à-dire un modèle multiculturel qui permet le maintien des attributs folkloriques sans permettre le dialogue avec l'identité politique qui découle de ces attributs folkloriques.⁵⁶

Articulation des concepts

La nation est invoquée par le nationalisme, c'est pourquoi on dit généralement que c'est le nationalisme qui crée la nation et non l'inverse. Or, il coexiste généralement plusieurs définitions de la nation au sein d'un même ensemble politique. Certains nationalismes, par exemple, font du groupe francophone ou de descendance canadienne-française les membres de la nation québécoise, alors que d'autres voudront plutôt proposer une définition se rapprochant du patriotisme, incluant en cela les nations autochtones ainsi que les communautés anglophones et allophones du

⁵⁶ Pour une critique du modèle multiculturel canadien, voir Alain-G. Gagnon et Raffaele Iacovino, *De la nation à la multination. Les rapports Québec-Canada*, Montréal, Boréal, 2007, chapitre 4, p. 121-160.

Québec dans un projet « interculturel », visant à fonder un rassemblement identitaire autour de la langue française.

Cela étant, le nationalisme et la nation, en tant que concepts, entrent constamment en relation et leur définition fait l'objet de débats récurrents. C'est d'ailleurs sur eux qu'est fondée, il me semble, la majorité des débats politiques dans les sociétés occidentales contemporaines. Par exemple, quels modèles d'intégration la société doit-elle privilégier? Doit-on élargir la démocratie ou plutôt favoriser la représentation? Doit-on étendre la liberté privée ou au contraire la liberté publique? Ces trois questions forment la pierre angulaire de la relation entre nation et nationalisme dans le monde occidental actuel.

Tout d'abord, l'intégration est une question récurrente à laquelle s'attachent les démocraties occidentales de façon incessante. Les modèles d'intégration, d'assimilation ou même ceux d'exclusion reproduisent des formes de nationalismes qui définissent explicitement la nation. La formulation du modèle, pour être plus précis, ne sous-tend pas nécessairement la réalisation des objectifs de ce même modèle, mais elle implique néanmoins une certaine vision utopique de ce que la nation doit être par projection.

Ensuite, la démocratie est une question cruciale de la construction de l'espace public national. Elle est directement liée à la création, la consolidation ou la restriction de l'espace public dont la nation se veut l'incarnation ultime. La représentation parlementaire, qui est aussi une forme limitée de démocratie, prétend être une incarnation de la volonté nationale. Cette volonté est toutefois en mesure de n'être réellement représentée que si la démocratie permet la participation réelle des citoyens, faute de quoi elle risque de trahir l'esprit de cette volonté. Par exemple, le gouvernement français a récemment décidé de lancer un débat sur l'identité nationale

française.⁵⁷ Le débat semble très mal engagé puisque l'orientation du débat est elle-même imposée. On retrouve donc dans la question de la démocratie la différence entre le nationalisme construit par le bas et celui construit par le haut.

Enfin, la tension qui existe entre liberté positive et liberté négative est représentée par le débat entre le mouvement de l'extension de la nationalisation et celui de la privatisation. Souvent oublié des débats sur le nationalisme, la nationalisation n'en reste pas moins un des principes fondamentaux du nationalisme, visant justement à réaliser l'idéal de liberté positive qui lui est propre. Cet élément du rapport entre nation et nationalisme est étroitement lié au précédent, c'est-à-dire que la nationalisation est à comprendre en lien avec la démocratisation. La démocratisation de l'espace public, en ce sens, est presque inévitablement parallèle à la tentative de le nationaliser. Par exemple, les Patriotes et la libéralisation ; par exemple, les années 1960-1980, qui est un spécimen de l'extension de la liberté positive.

Mondialisation

Le nationalisme entre donc en relation étroite avec l'idéologie et l'utopie, ce pourquoi nous postulons ici que c'est une projection politique centrale à la période moderne. Les études contemporaines sur le nationalisme s'intéressent particulièrement aux problématiques propres à ce que l'on appelle soit la mondialisation ou la globalisation, notions qu'il convient ici de préciser pour entrer dans le vif du sujet. En effet, la mondialisation produit des enjeux cruciaux pour le nationalisme et, il me semble, se présente comme le défi principal auquel s'attacheront les nationalismes contemporains (en plus, évidemment, des défis propres à chacun des contextes politiques particuliers). Il ne s'agit pas, pourtant, d'affirmer que seule la mondialisation représente un défi aux nationalismes. Cependant, la tendance à la

⁵⁷ Voir <http://www.debatidentitenationale.fr>, site consulté le 18 mai 2010.

mondialisation semble représenter un enjeu englobant des discussions sur le nationalisme.

Il n'existe pas de consensus sur ce que représente exactement la mondialisation. Il convient par ailleurs de noter que la mondialisation est une tendance politique à laquelle les analystes consacrent un nombre important de leurs réflexions depuis beaucoup plus longtemps que le début des années 1980, mais c'est plus particulièrement aux caractéristiques de la mondialisation post-1980 que nous nous intéresserons ici, puisqu'il semble se profiler une série de problématiques inhérentes à celle-ci depuis la restructuration « Reagan-Thatcher » des consensus au niveau mondial.

La définition tautologique

On ne peut évidemment pas comprendre le terme de « mondialisation » comme étant un concept en soi. C'est probablement davantage une notion qu'un concept tant elle évoque une réalité kaléidoscopique. La mondialisation représente pourtant pour certains auteurs un concept ancré dans la réalité politique contemporaine et comporte une version tautologique de l'histoire. Selon la version simplifiée de l'économie libérale, il ne suffirait aux États que de maintenir l'ordre politique afin d'assurer la liberté économique, ce qui permettrait de maximiser les conditions permettant l'efficacité dans le domaine économique (l'ordre spontané de Friedrich Hayek⁵⁸), permettant aussi, par un procédé mystérieux, la percolation de la richesse ainsi accumulée sur l'ensemble de la population. Le paradigme néolibéral s'est aujourd'hui imposé de façon parfois brutale (par exemple, au Chili, où le coup d'État de 1973 a été commandé de Washington, et préparé par les thèses du libre-marché des « Chicago boys », Milton Friedman à leur tête) et parfois de façon institutionnelle (ainsi est souvent problématisé le rôle des institutions internationales, par exemple les

⁵⁸ Friedrich Hayek, *La route de la servitude*, Paris, les Presses universitaires de France, 2005 [1944].

programmes d'ajustement structurel du Fonds Monétaire International ou de la Banque mondiale).⁵⁹

Polanyi et la Grande transformation

Les thèses néolibérales ont été étudiées par plusieurs chercheurs de renommée internationale et ont été solidement contestées. Principalement, la compétition entre un ordre normatif dépolitisant et une contestation pour une politisation des rapports de production se présente comme un débat récurrent de la modernité, période à la base de laquelle un paradigme majeur est apparu, celui de la séparation entre les sphères économique et politique étudiée par Karl Polanyi dans *La grande transformation*.⁶⁰ Cette séparation, factice d'un point de vue humain, subordonne les impératifs politiques (les impératifs des conceptions du vivre-ensemble) aux impératifs de l'économie marchande. Plus que cela, même, les impératifs de l'économie marchande deviennent carrément la conception « idéale » du vivre-ensemble. Polanyi écrit « [l]a croyance dans le progrès spontané nous rend nécessairement aveugles au rôle de l'État (*government*) dans la vie économique. »⁶¹ Conséquemment et conformément à notre position,

le modèle du marché, comme il est apparenté avec un mobile particulier qui lui est propre – celui du paiement en nature ou du troc –, est capable de créer une institution spécifique, à savoir, le marché. C'est, en fin de compte, la raison pour laquelle la maîtrise du système économique par le marché a des effets

⁵⁹ Pour une revue de littérature pertinente sur le néolibéralisme mondialisé, son imposition et sa consolidation, voir : David Harvey, *A Brief History of Neoliberalism*, Oxford, Oxford University Press, 2005 ; James Petras et Henry Veltmeyer, *Globalization Unmasked. Imperialism in the 21st century*, Halifax, Fernwood Publishing, 2001 ; Robert W. Cox, *Production, Power and World Order; Social Forces in the Making of History*, New York, Columbia University Press, 1987 et Stephen Gill, « The Global Panopticon? The Neoliberal State, Economic Life, and Democratic Surveillance. » *Alternatives* (2), 1995, p. 1-49.

⁶⁰ Karl Polanyi, *The Great Transformation. The Political and Economic Origins of Our Time*, Boston, Beacon Press, 2001 [1944].

⁶¹ Karl Polanyi, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Éditions Gallimard, 1983 [1944], p. 64.

irrésistibles sur l'organisation entière de la société : elle signifie tout bonnement que la société est gérée en tant qu'auxiliaire du marché.⁶²

Polanyi écrit ces lignes en 1944, pendant la Deuxième Guerre mondiale. Dans la période d'après-guerre, le « néolibéralisme » apparaît alors comme un paradigme prônant une extension de la logique politique permettant la reproduction de l'économie libérale tout en garantissant certains droits sociaux plus larges pour la population. Cette acceptation keynésienne du terme « néolibéralisme » sera toutefois profondément reformulée vers une acceptation radicale des thèses de l'économie libérale et du primat de la sphère privée/économique sur la sphère publique/politique. Il semble donc que la logique postkeynésienne revienne, en partie, à celle qui prévalait lors de la rédaction de *La grande transformation*. Selon le théoricien multidisciplinaire, l'inévitabilité de l'extension mondiale des marchés est une thèse qui se développe au 19^e siècle et qui fait écho aux postulats selon lesquels tout peut être considéré comme une marchandise. Il relève donc avant nos contemporains la tendance à la marchandisation de la vie humaine dans toutes ses ramifications.

Pour une définition des tendances

Comme on l'a affirmé, la mondialisation ne peut être comprise comme un concept en soi sans que l'on s'intéresse aux dynamiques propres à la mondialisation post-1980. D'ailleurs, il existe sans aucun doute plusieurs formes de mondialisation : mondialisation culturelle, mondialisation des communications, mondialisation des enjeux (environnementaux, par exemple), mondialisation politique (guerres mondiales, institutions internationales), etc. Deux dynamiques principales semblent toutefois relever de la dynamique nationale en tant qu'espace public.

Depuis quelques temps, un peu partout en Occident, sont ravivées des tensions en ce qui a trait à l'intégration des minorités culturelles à l'espace public national. En

⁶² *Ibid.*, p. 88.

France, l'attrait qu'a suscité le programme lepéniste, par exemple, n'est pas passé inaperçu. Plus récemment, le gouvernement français, en la personne d'Éric Besson, a fait la promotion d'un débat national sur l'identité nationale française. Le « débat » a toutefois été lancé pour répondre aux objectifs partisans de l'Union pour un mouvement populaire (UMP). À preuve, on peut souligner l'orientation inhérente à certaines questions proposées pour stimuler la réflexion dans un document intitulé « Pour aller plus loin sur le Grand débat sur l'identité nationale ». Sous une section qui pose la question « Quels sont les éléments de l'identité nationale? », on retrouve paradoxalement « Notre universalisme? » Sous la section « Quels sont les symboles de l'identité nationale? » on retrouve, comme suggestions, « le drapeau bleu blanc rouge?, l'hymne national : la Marseillaise? » ou encore « Marianne? »⁶³. Le document est truffé de ces questions suggestives qui n'ont aucun lien avec la définition d'un projet politique. Aucune référence, non plus, aux conditions de vie ou encore aux droits sociaux de la collectivité, pourtant essentiels à la conception nationale du vivre-ensemble.

Or, on observe dans la progression de la mondialisation un ordre « impolitique » en expansion sous la logique du néolibéralisme. Plus près de nous, les débats sur la place de l'identité nationale au Québec sont plus fermement engagés depuis, symboliquement du moins, la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (aussi connue sous le nom de Commission Bouchard-Taylor). Rétrospectivement, on peut déceler un intérêt croissant en sciences sociales pour l'espace public et ses liens avec la culture. Des philosophes comme Charles Taylor et Will Kymlicka, par exemple, fondent leur pensée sur la place de la communauté nationale dans la définition de l'espace public.

⁶³ Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du Développement solidaire, « Pour aller plus loin sur le Grand débat sur l'identité nationale », sur le site *Grand débat sur l'identité nationale*, disponible [En ligne] à l'adresse http://www.debatidentitenationale.fr/IMG/pdf/Pour_aller_plus_loin.pdf, site consulté le 24 novembre 2009.

Des sociologues aussi, comme Jacques Beauchemin ou encore Mathieu Bock-Côté tentent de définir l'espace public de façon à solutionner la problématique de l'intégration et de la cohésion sociale. Enfin, l'école néo-nationaliste, Gérard Bouchard à sa tête, contribue aussi au débat sur la diversité dans la nation.

La question de l'intégration des minorités a en effet beaucoup à voir avec la dynamique nationale en ce que celle-ci représente la consolidation d'un espace public nécessaire à la discussion démocratique. Au Québec, cette dynamique, en concurrence avec celle du Canada, demeure essentielle à l'élaboration d'un projet d'intégration des minorités qui puisse permettre la maturation d'un dessein politique commun et partagé. Ici, il est toutefois difficile d'en arriver à un quelconque consensus. Cette dynamique n'est pas étrangère à la dépolitisation propre à la logique néolibérale mondialisée.

Une autre question essentielle pour comprendre le nationalisme en rapport avec la mondialisation est celle de la séparation entre économie et politique. L'émergence du nationalisme québécois serait intimement liée à l'extension de la sphère politique et démocratique dans la société québécoise. Il semble que la dynamique propre à ce que l'on a baptisé la Révolution tranquille puisse être en mesure de nous informer sur le nationalisme en général et sur le nationalisme québécois en particulier. Le contexte des années 1960-1970 est en effet révélateur puisque, selon nous, il oppose à une logique dépolitisante antérieure la politisation d'un espace public fondé sur un nationalisme de la base. Aujourd'hui, l'histoire semble se répéter alors qu'un débat se constitue sur les positions appelées – depuis la sortie de deux manifestes – « lucide » et « solidaire ».

Hypothèse

L'étude de ces deux questions (l'intégration nationale et la distinction entre politique et économie) permettra en outre de répondre à l'hypothèse que nous posons au terme de cette première partie, selon laquelle la mondialisation est susceptible d'impulser une opposition nationaliste qui se traduit à travers les débats portant sur les enjeux de la diversification de l'espace public et de la dépolitisation. De façon plus explicite, nous postulons que la mondialisation, comprise comme s'incarnant dans la diversification et la néolibéralisation des espaces politiques, engendre la résurgence des débats sur la citoyenneté nationale et, subséquemment, la résurgence du nationalisme.

Cette hypothèse se déploie sur deux axes qui seront exposés dans les deuxième et troisième chapitres. La société québécoise, dans un premier temps, a récemment été habitée par un débat portant sur la diversification de l'espace public et l'habilitation du lien social à travers la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles (Commission Bouchard-Taylor). Donnant suite à ce qui a été nommé la « crise des accommodements raisonnables », le rapport propose en dernière instance d'ajouter le modèle interculturel de gestion de la diversité au régime de citoyenneté québécoise. L'analyse de ce premier débat permettra d'exposer les positions sur l'aspect imaginé de la citoyenneté québécoise et les propositions visant à renouveler ou à assurer la cohésion sociale.

L'aspect matériel pourra quant à lui être étudié à travers le débat que nous nous permettons d'appeler le débat « lucide-solidaire » étant donné qu'il fait suite à la publication de deux manifestes auquel leurs auteurs ont accolé ces adjectifs. L'analyse de ce deuxième débat permettra de déceler un affrontement entre deux visions de la citoyenneté socio-politique du Québec. L'étude de ces deux débats

devrait montrer, ultimement, qu'il est possible d'observer une tendance marquée, au Québec, à la revalorisation de la citoyenneté nationale à partir de deux enjeux qui constituent le ciment de la nationalité.

CHAPITRE II

DÉBATS SUR LA DIVERSITE – LA COMMISSION BOUCHARD-TAYLOR

Introduction

Suivant l'acceptation que l'on en a faite, le nationalisme représente la volonté de projeter la communauté politique – la nation – dans l'histoire. Comme nous le rappelle Benedict Anderson, Ernest Gellner et Karl Deutsch, certaines conditions matérielles (l'imprimerie capitaliste chez Anderson, la diffusion de la haute culture par l'éducation chez Gellner et le développement des communications chez Deutsch) sont nécessaires pour que la projection politique d'une communauté donnée soit réalisable sous la forme historiquement spécifique de la nation. Si ces conditions matérielles prédestinent effectivement le rassemblement culturel sous une forme nationale, c'est cette dimension « culturelle » qui échappe habituellement à l'analyse strictement matérialiste. Une même critique revient pour l'ensemble des analyses matérialistes : la relation de dépendance ou d'infériorité économique, si elle fournit un argument de poids aux nationalistes, ne permet pas d'expliquer les dynamiques propres à l'émergence de la conscience nationale.

On retrouve chez Anthony D. Smith l'idée selon laquelle les communautés sont périodiquement réactualisées à travers l'histoire. Il est à la fois possible d'en capturer l'image à un certain moment donné et de la considérer comme transitoire. Aussi, le principal moteur de la production et la reproduction de la nation peut-il être pris sous l'angle du nationalisme en tant que *projet politique pour la nation*. Ceci dit, cette image implique que la projection soit préalablement ancrée dans une communauté où les liens de solidarité permettent la volonté de projection politique.

Plusieurs spécialistes des sciences sociales ont décrit l'avènement de la Révolution tranquille comme marquant la transformation du nationalisme canadien-français, « ethnique » au nationalisme québécois « civique ». ¹ Aux premiers balbutiements du deuxième, évidemment, la rupture d'avec le premier n'est pas totale – et on peut douter de la possibilité d'une « rupture » qui serait définitive. Mais c'est tout de même à ce moment que la définition de la « communauté imaginée », selon l'expression d'Anderson, est influencée par l'émergence d'une volonté générale de politisation des rapports sociaux ce qui correspond, par le fait même, au développement d'une citoyenneté civique québécoise en concurrence avec sa contrepartie canadienne.

Gilles Bourque considère que la nation « représente la communauté politique au nom de laquelle s'exerce le pouvoir dans l'État démocratique. Elle s'impose dès lors que le pouvoir ne peut plus être légitimé en fonction d'une transcendance extérieure aux rapports sociaux. » ² Pour Dominique Schnapper, « [à] l'âge des nations, le politique remplace le principe religieux ou dynastique pour unir les hommes. Dans toute nation démocratique, le politique institue le social. » ³ Le politique constitue, en somme, la nouvelle forme de transcendance faisant suite au désenchantement face aux transcendances dynastique et religieuse. Dans la période moderne, en effet, le politique incarne plusieurs idéaux qui fondent, ensemble, le lien assuré par une certaine légitimité (démocratie, centralisation/décentralisation, imputabilité, droits sociaux, civils et politique, etc.) émanant de ces idéaux. Autrement dit, le politique n'est pas uniquement rationnel, il incarne un *type* de rationalité fondé sur l'idée selon laquelle l'être humain est le seul responsable de sa destinée et qu'il possède les capacités de transformer son environnement – ce que certains ont appelé la « raison

¹ Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, op. cit., 1996 [1993].

² Gilles Bourque, «La souveraineté-partenariat, le Québec, la démocratie » dans Raphaël Canet et Jules Duchastel (dir.), *La nation en débat*, op. cit., 2003, p. 30.

³ Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994, p. 14.

conquérante ». Cette forme de transcendance fait valoir une certaine légitimité qui, incarnée dans les institutions, résiste mal à l'épreuve de la réalité. La rationalité politique des nationalismes, à l'ère moderne, vise tout de même habituellement la réalisation des idéaux qui ont servi à légitimer l'institution du marché et du libre-marché mais qui sont jusque-là demeurés sur le terrain formel.

Au Québec, la légitimité de la période duplessiste est durement contestée à partir de la fin des années 1950. À partir de ces années, le schisme se creuse entre l'élite intellectuelle et l'alliance clérico-étatique. Les luttes politiques au Québec prennent alors la forme d'une lutte entre Canadiens français, fortement représentés dans les classes sociales dominées, et Canadiens anglais, qui possèdent en grande partie les leviers économiques de la province. À partir du moment où le soulèvement général est récupéré par l'opposition libérale, la construction de l'État québécois sert deux objectifs principaux : la politisation des rapports sociaux de nationalité et l'adéquation à une entité administrative déjà constituée. Le destin a voulu que ce soit l'État québécois qui soit le seul cadre institutionnel où les francophones seraient majoritaires au Canada et en Amérique. En fondant son destin à partir de son histoire, le nationalisme québécois prend racine à la fois dans l'identité canadienne-française et dans son dépassement. La conséquence d'une telle restructuration a immédiatement convié l'élite politique à instituer la nationalité tout en l'ouvrant, afin que puisse s'y greffer les populations issues de l'immigration en croissance depuis la fin de la guerre. Un nouveau principe d'intégration devait être fondé, et, comme l'écrit Schnapper, « [l]a nation n'est pas donnée une fois pour toutes. Elle est le fruit d'un processus d'intégration, au sens actif du terme. »⁴

Ce processus d'intégration, à partir de la Révolution tranquille, adopte graduellement une définition historico-politique, du moins en principe : l'intégration à la société

⁴ *Ibid*, p. 39.

québécoise passe à partir de ce changement par l'apprentissage de l'histoire politique ainsi que par l'adhésion au processus démocratique devant mener à l'élaboration d'une projection commune. Cette projection commune, « projet de société » de la formation sociale, doit idéalement fonder la solidarité en reflétant les aspirations sociale. Or tandis que le processus démocratique est toujours lié à la citoyenneté politique, civique et sociale ; l'historicité évoque une catégorie plus ambivalente. Elle emprunte ses éléments constitutifs – en partie du moins – à la construction identitaire et elle influence directement les autres aspects de la citoyenneté.

L'adoption d'une historiographie commune ne va pas sans poser problème devant la diversification culturelle et politique. Aujourd'hui, plusieurs intellectuels considèrent que la citoyenneté multiculturelle a pour effet de cristalliser les particularismes, ce qui conduirait à la dépolitisation des communautés nationales.⁵ En effet, il serait nécessaire qu'existe un espace public constitué sur une trame historique partagée pour que puisse exister un espace permettant l'exercice du politique. Interpréter l'histoire, c'est en quelque sorte une entreprise qui conduit à analyser le présent et, corollairement, à préparer l'avenir. Or, pour répondre à la problématique du pluralisme, les nationalismes cherchent par différents moyens à mettre en place et à consolider des espaces publics nationaux qui se matérialisent, dans la modernité, à travers l'institution de la citoyenneté nationale. On pourrait, comme le fait Jürgen Habermas, distinguer l'espace civique de l'espace national. L'épreuve de la réalité nous contraint pourtant à réaliser que l'identité culturelle des groupes influence inévitablement la construction du régime de citoyenneté, ce pourquoi nous postulons que l'étude du régime de citoyenneté québécois est en mesure de nous informer sur le nationalisme québécois. Plus qu'un simple lien, nous voyons dans la citoyenneté ou dans le régime de citoyenneté le terrain d'action du nationalisme et l'une des

⁵ Ce que remarque, à propos des intellectuels québécois, Micheline Labelle dans « Les intellectuels québécois face au multiculturalisme : hétérogénéité des approches et des projets politiques » dans *Canadian Ethnic Studies*, vol. 40, n° 1, 2009, p. 33-56.

conditions principales de reproduction du lien national. La dynamique que nous soulevons entre nationalisme et citoyenneté remet en perspective l'opposition entre nationalisme « politique » et nationalisme « culturel » qui résulte, selon Alain Dieckhoff⁶, d'une simplification abusive héritée des années 1870 autour de la question de l'annexion de l'Alsace-Lorraine. Effectivement, cette distinction « n'implique pas, sur le plan sociologique, une différence radicale dans les modalités de formation des entités nationales. »⁷

Une tendance marquée, en sciences sociales, devant l'ordre « dépolitisé » amené par la mondialisation, tente de revaloriser la citoyenneté nationale. Celle-ci, tout comme le nationalisme, s'exprime à travers la dialectique que nous avons relevée dans le premier chapitre entre matérialisme et idéalisme. La construction de la citoyenneté opère à la fois une réification symbolique de la communauté imaginée à partir de laquelle le politique doit être investi, et énonce les conditions matérielles devant permettre cette réification, ces deux processus entrant dans un rapport de production et de reproduction de la société. Thomas Humphrey Marshall, dans l'essai-phare *Citizenship and Social Class*, issu d'un acte de communication de 1949, est l'un des pionniers des sciences sociales quant à l'étude de la citoyenneté et de ses effets sur le sentiment d'appartenance nationale. Écrit dans le contexte du développement de l'État keynésien d'après-guerre, l'essai de Marshall défend la thèse selon laquelle le déploiement d'une série de droits sociaux constitue la dernière étape d'un processus de construction de la citoyenneté (la citoyenneté civique étant déployée au 18^e siècle et la citoyenneté politique au 19^e siècle). L'aspect social de la citoyenneté est ainsi conceptualisé comme étant l'achèvement d'une citoyenneté nationale en bonne et due forme et devant permettre la politisation du marché « libre » et de ses effets. Évidemment, la vision « développementaliste » de Marshall s'ouvre à la critique étant

⁶ Alain Dieckhoff, « La déconstruction d'une illusion. L'introuvable opposition entre nationalisme politique et nationalisme culturel » dans *L'année sociologique*, volume 46, n° 1, *Nation, nationalisme, citoyenneté*, Paris, les Presses Universitaires de France, 1996, p. 43-55.

⁷ *Ibid.*, p. 45.

donné que l'on peut difficilement adhérer à la version téléologique et universelle d'un tel développement devant les diverses tribulations des citoyennetés nationales. Il demeure que la thèse de Marshall nous apparaît particulièrement éclairante étant donné qu'elle situe la citoyenneté dans le cadre de la nation ; celle-ci devant donner sens au système capitaliste de différenciation des classes sociales en octroyant à cette différenciation une base égalitaire et légitime. La citoyenneté représente finalement l'institutionnalisation des luttes politiques pour la réalisation des idéaux, demeurés formels, du capitalisme néolibéral.

Marshall semble toutefois négliger dans son essai le fait que la construction de la citoyenneté civique, politique et sociale s'inscrive dans le développement préalable et parallèle de la citoyenneté culturelle. En effet, la dynamique interactive entre ces trois formes de citoyenneté renforce l'identité du groupe en ce qu'elle lui confère habilitations statutaire, politique et sociale dans un cadre *national*. On doit tout de même reconnaître l'effort de Marshall sur le sujet qui, ne traitant pas directement de cette question – mais plutôt de la question de l'interaction entre citoyenneté et classes sociales –, admet l'existence d'un cadre inhérent au développement de la citoyenneté, fondé sur l'inclusion nationale :

La citoyenneté nécessite un lien de nature différente, soit l'appartenance à la communauté fondée sur la loyauté envers une civilisation commune. [...] Sa progression est stimulée à la fois par la lutte pour l'obtention de droits et par leur appréciation. On le voit clairement au dix-huitième siècle, siècle qui a été témoin non seulement de la naissance des droits civils mais aussi de celle de la conscience nationale.⁸

⁸ T.H. Marshall, *Citizenship and Social Class*, Londres, Pluto Classic, 1996, p. 24-25. Traduction libre de « Citizenship requires a bond of a different kind, a direct sense of community membership based on loyalty to a civilisation which is a common possession. [...] Its growth is stimulated both by the struggle to win those rights and by their enjoyment when won. We see this clearly in the eighteenth century, which saw the birth, not only of modern civil rights, but also of modern national consciousness. »

Pourtant, l'institution de la nationalité prend forme – et c'est certainement sa forme première, les autres aspects de la citoyenneté la suivant habituellement – au seuil de la construction d'un régime de citoyenneté. Marshall néglige consciemment cette institution puisqu'il admet vouloir étudier le développement de la citoyenneté dans son cadre national. En ce sens, il adopte ce que Rogers Brubaker a appelé le « biais endogène » de la sociologie, c'est-à-dire la « tendance à prendre l'existence d'une société « nationale » délimitée comme une chose allant de soi, et à s'intéresser aux institutions et processus internes à cette société. »⁹ C'est, incidemment, ce biais qui fait en sorte que les chercheurs ne s'intéressent que rarement à l'institution de cet aspect identitaire de la citoyenneté. Par ailleurs, Brubaker remarque que l'une des institutions centrales de la citoyenneté culturelle est le processus de naturalisation des immigrants, ce qui lui fait dire que « [l]a nationalité est à la fois un instrument de la clôture et l'un de ses objets. »¹⁰

Nous examinerons dans ce chapitre les conditions d'accès à la citoyenneté afin de circonscrire les frontières de la nation au nom de laquelle s'exerce le pouvoir politique dans le Québec contemporain. « Principe à la fois d'inclusion et d'exclusion, la citoyenneté l'est en ce qui concerne cette frontière externe que constitue la nationalité. »¹¹ La clôture de la nationalité ne fait cependant pas consensus au Québec. Nous relèverons, conséquemment, un débat sur les principes devant déterminer l'intégration québécoise à travers, principalement, deux écoles. Ce débat s'inscrit dans la foulée de la publication du rapport Bouchard-Taylor, en 2008, et incarne les derniers développements de ce que l'on appelle ici la citoyenneté identitaire. L'école qui domine dans les cercles intellectuels québécois depuis le début des années 1990 est celle de l'intégration interculturelle. Son articulation se

⁹ Rogers Brubaker, *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, Paris, Belin, 1997, p. 46.

¹⁰ *Ibid.*, p. 48.

¹¹ Bérangère Marques-Pereira, « Introduction » dans Jane Jenson, Bérangère Marques-Pereira et Éric Remacle (dir.), *L'État des citoyennetés en Europe et en Amérique*, Montréal, les Presses de l'Université de Montréal, 2007, p. 12.

pose dans des cadres dits civiques étant donné qu'elle ne cherche pas à opposer une culture originelle ou statique aux identités minoritaires, mais plutôt à cultiver une éthique du dialogue visant une logique intégrationniste (plutôt qu'assimilationniste). L'interculturalisme a fait, récemment, l'objet d'un débat important au sein de la société québécoise étant donné le caractère éminemment politique, au Québec, de la diversification des identités. En effet, l'éclatement de l'espace public y revêt une importance particulière étant donné que, sur le terrain politique, l'hétérogénéité québécoise risquerait, selon certaines thèses, de provoquer un affaiblissement de la position gouvernementale québécoise dans son rapport de force avec le gouvernement central en plus de miner la possibilité d'un éventuel consensus québécois. Le rapport Bouchard-Taylor s'inscrit directement dans cette optique, devant répondre à ce qui a été baptisé la « crise des accommodements raisonnables », crise qui se situe surtout au niveau du débat sur la diversification culturelle de l'espace québécois. Plus que les positions prises lors du débat, le consensus même sur l'impératif de le tenir démontre que le nationalisme n'en est pas sur ses dernières heures.

Publié le 19 mai 2008, le rapport Bouchard-Taylor cherche à formuler, en réponse au débat sur les accommodements raisonnables, un modèle d'intégration visant la « co-intégration » nationale. Fait significatif, ce débat est indistinctement nommé « débat des accommodements raisonnables » et « débat sur l'identité nationale », ce qui évoque la nature nationaliste de celui-ci. En effet, l'intégration des immigrants à la société québécoise est une réalité à mettre en lien avec la construction d'un régime de citoyenneté québécois en concurrence avec la citoyenneté canadienne, ce sur quoi nous reviendrons plus loin. Pour l'instant, contentons-nous de revenir sur l'affirmation selon laquelle la diversification des espaces politiques conduirait inévitablement, à long terme, à la « dénationalisation »¹² des espaces nationaux. Il est possible de relever un autre point de vue, tout aussi nationaliste, mais qui ferait de la

¹² Néologisme emprunté de Mathieu Bock-Côté, *La dénationalisation tranquille*, Montréal, Boréal, 2007.

diversification non pas un obstacle à la réification de l'imaginaire national mais bien une composante à l'actualisation de celui-ci, point de vue qui représente le développement contemporain du nationalisme québécois.

La communauté imaginée à travers le rapport Bouchard-Taylor

La première entreprise du rapport est celle de la réification de l'imaginaire national. En effet, l'objectif même de l'intégration est précédé, inévitablement, de la définition de la société d'accueil. Cette définition, qui ne fait pas nécessairement consensus au Canada, fait suite à la représentation collective prédominante au Québec, où la production du discours de la société sur elle-même contribue à en faire une société « globale ». Ce n'est qu'une fois cette prémisse posée que peuvent être identifiées les pistes de réflexion quant à l'intégration à la société québécoise. S'inscrivant en « continuité » avec le « parcours québécois », les commissaires posent comme point de départ la communauté politique québécoise héritée de la Révolution tranquille, et posent, en conséquence, les défis à la pérennité de cette communauté nationale.

La globalisation

Le rapport identifie deux défis principaux reposant sur deux socles : l'un mondial et l'autre local. Sur le socle mondial, la globalisation et la montée de l'individualisme mineraient la capacité de la communauté à élaborer et à poursuivre un projet collectif. Cette impossibilité saperait l'éventualité du rassemblement comme le démontre, par ailleurs, la progression de l'individualisme tourné vers la consommation comme mode exclusif d'habilitation.

Selon plusieurs analystes, cette montée du consumérisme saperait la vie des institutions démocratiques et des mouvements politiques et sociaux. Le déclin des partis et la baisse du taux de vote dans toutes les démocraties occidentales seraient liés à la diffusion de ces nouveaux styles de vie où l'expression personnelle et la consommation accrue entrent en symbiose. Nous assistons en quelque sorte à un culte de l'individualisme tourné vers la consommation. [...] [O]n assiste aussi à une transformation morale du monde politique, en ce sens

que l'accent se déplace des grands projets collectifs vers certaines causes de nature foncièrement défensive : la protection des droits de l'individu ou d'un groupe opprimé, la défense de l'environnement devant les ravages d'un capitalisme effréné, la défense de certaines minorités désavantagées.¹³

On remarque, d'emblée, l'acceptation tautologique du rapport quant à la globalisation et ses conséquences sur les modes de vie. La globalisation est ici considérée comme étant impossible à redéfinir politiquement par les mêmes unités qui ont contribué à son avènement. Conscients de la valeur tautologique du raisonnement, les commissaires justifient l'usage de cette prémisse par l'argument voulant qu'elle soit fondée sur la position de la « majorité des dirigeants de notre société »¹⁴, alors même qu'ils reconnaissent qu'elle n'est pas partagée par la population québécoise. Ils ajoutent que les gouvernements doivent faire un effort pour « discipliner les entreprises », même s'ils ne disposent que de moyens « modestes, sans doute, en ces temps de mondialisation. »¹⁵

Le complexe du minoritaire

Le deuxième défi posé à un régime de citoyenneté favorisant le pluralisme, au Québec, est la position de minoritaire occupée par le Québec au sein de la fédération canadienne. Cette position serait responsable, en quelque sorte, d'un complexe constant dans la mentalité québécoise. Hérité de la compétition qui s'est instaurée lors de la Révolution tranquille entre les régimes de citoyenneté canadien et québécois – par exemple en ce qui a trait à leur régime d'intégration respectif (le multiculturalisme, au Canada anglais, et l'interculturalisme au Québec) – ce complexe saperait les bases d'une attitude sereine envers la diversité. L'intégration multiculturelle aurait tendance, selon un point de vue québécois, à privilégier une représentation de la communauté comme étant la somme des groupes qui la

¹³ Québec, *Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles*, Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008, p. 192.

¹⁴ *Ibid.*, p. 40 (note 29).

¹⁵ *Ibid.*, p. 236.

composent sans que ne soit considérée la représentation d'une cohésion sociale permettant l'existence d'une communauté politique. De plus, l'adoption du multiculturalisme, au Canada, aurait été perçue comme une manœuvre stratégique visant à minimiser le poids politique des communautés comprises (communautés autochtones et québécoise) dans l'État canadien.

Selon le rapport, la dynamique fédérale, en ce qui a trait aux régimes d'intégration, se traduit en quelque sorte par le chevauchement de deux « communautés imaginées » – la nation canadienne et la nation québécoise. Afin de remédier à l'ambiguïté, les commissaires proposent de formuler officiellement le modèle d'intégration québécois, proposition appuyée par une tendance sociale en faveur d'une citoyenneté québécoise. « C'est en ce sens qu'il faut comprendre les propositions d'adoption d'une 'Constitution québécoise', d'une 'citoyenneté québécoise', d'une 'charte de la laïcité', d'une loi invalidant certaines demandes pour motifs religieux (lieux de prière, congés religieux) et d'amendements à la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*. »¹⁶ C'est l'ajout de cette brique à l'édifice de la citoyenneté qui devrait lever l'ambivalence en définissant clairement la société d'accueil comme étant québécoise.

Suite à la synthétisation du rapport, deux remarques s'imposent. Tout d'abord, la société québécoise est manifestement considérée comme formant une société globale à part entière. Les commissaires proposent à ce titre de poursuivre la construction du régime de citoyenneté en y inscrivant l'interculturalisme. Ensuite, deux problèmes politiques sont soulevés pour expliquer la crise : la globalisation et le fédéralisme canadien. Toutefois, ces problèmes sont considérés comme étant inévitables, certainement en raison de la nature « apolitique » que le gouvernement et les commissaires ont bien voulu exhiber. Ce faisant, le rapport s'est manifestement

¹⁶ *Ibid.*, p. 167.

exposé à la critique politique. Qu'en est-il du refus éventuel du gouvernement fédéral à propos du développement de la citoyenneté québécoise? Qu'en est-il, aussi, de la capacité d'intervention de l'État face à « la frustration des milieux sociaux qui ont subi un déclassement à cause de la précarité de l'emploi, de la déréglementation de l'économie et de la relocalisation des entreprises, [du] sentiment d'aliénation ou de dépossession citoyenne devant l'action jugée envahissante des tribunaux dans l'espace public [et de] la vaine recherche d'un consensus sur un « grand projet collectif » pour le Québec »¹⁷ ?

Retour sur la construction d'un régime de citoyenneté

Le régime de citoyenneté québécois, que certains définissent comme étant exclusivement civique, tire sa légitimité des luttes politiques menées par le Québec face au pouvoir central canadien. Étant donné que le rapport Bouchard-Taylor s'inscrit dans la trame historique québécoise, examinons de plus près celle-ci pour en déceler les fondements politiques.

Il est important de revenir sur un changement profond de la mentalité canadienne-française au moment où prend fin le régime duplessiste. Les années soixante se présente dans l'historiographie québécoise comme le paroxysme d'une redéfinition identitaire de la communauté qui avait par ailleurs déjà débuté.¹⁸ Le rapport Parent (issu de la *Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*), qui constitue l'un des rapports incarnant la Révolution tranquille, affirme, dans son troisième volume, que

¹⁷ *Ibid.*, p. 185.

¹⁸ Anne-Marie Field, Jean-Claude Icart, Micheline Labelle et François Rocher, *Le concept d'interculturalisme en contexte québécois : généalogie d'un néologisme*, Rapport présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, 21 décembre 2007, p. 2-3.

[d]ans les sociétés pré-industrielles ou non-techniques, la culture puisait beaucoup plus dans le folklore et dans l'univers religieux que dans les sciences : l'école ne paraissait pas un agent indispensable de transmission et de continuation de la culture. Dans le monde moderne, la culture se nourrit abondamment, et de plus en plus, des sciences, de la technologie, et maintenant des sciences humaines ; elle exige donc de ceux qui veulent y participer un degré plus avancé d'instruction, de ce type d'instruction acquise à l'école.¹⁹

Cette transformation peut être mise en parallèle avec la nécessité, soudainement ressentie suivant cette redéfinition identitaire, de contrer le processus d'anglicisation des immigrants par l'intégration québécoise de ceux-ci. On peut d'ailleurs supposer que la prise de conscience du Canada français, au sujet de l'importance à accorder à l'immigration afin de maintenir un certain rapport de force démographique au sein du Canada, constitue l'une des bases du passage à une définition sociétale de la culture francophone. C'est à travers la construction d'un régime de citoyenneté, au centre duquel la langue française occupe une place déterminante, que le nationalisme francophone s'est restructuré autour de l'institution politique de la période moderne, l'État, pour laisser progressivement sa place au nationalisme québécois. Ce régime de citoyenneté, dont la genèse remonte au début de la Révolution tranquille, est construit sur fond de luttes politiques (lutte des classes, lutte nationaliste et lutte démocratique).

L'intégration des minorités pose inévitablement l'impératif de la définition de ce à quoi les minorités doivent être intégrées. Il a été répété à satiété que les Canadiens français, avant les années 1950-1960, se définissent avant tout par leurs attributs ethniques, et qu'en ce sens, ils ne sont guère intéressés par la question de l'immigration, celle-ci étant réservée au Canada anglais. Il serait pertinent de

¹⁹ Québec, Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec* (Commission Parent), Québec, 1965-1966, Troisième partie, Tome 4, p.29 de l'édition électronique disponible [En ligne], à l'adresse :

http://classiques.uqac.ca/contemporains/quebec_commission_parent/rapport_parent_4/RP_4.html, site consulté le 12 mars 2010.

souligner la simplicité d'une telle affirmation et d'y opposer une certaine histoire démontrant que l'« ethnicisme » du Canada français n'est que la sphère d'activités folkloriques que les autorités centrales lui réservent après les soulèvements de 1837-1838.²⁰ Il serait aussi pertinent d'ajouter que les politiques assimilationnistes du Canada à l'égard non seulement des immigrants mais aussi à l'égard des autochtones et des Canadiens français ne font pas reluire une tradition plus louable. L'État canadien possède tout de même une politique d'intégration tandis que les Canadiens français, disposant d'un État anémique, subissent l'immigration comme mesure assimilationniste du Canada anglais. Selon Dominique Daniel, « [j]usqu'aux années 1960, le Québec était [...] plutôt hostile à l'immigration étrangère (*sic*), considérée comme l'arme démographique et économique des anglophones. »²¹ C'est aussi l'avis de Martin Pâquet²² et d'Eduardo Ramos²³.

C'est au moment où s'effectue la profonde transformation identitaire des francophones du Québec, désormais porteurs d'une volonté politique, que la perception de l'immigration passe de « menace » à « alliée », en autant que soit réalisée une intégration à cette volonté naissante. Les Canadiens français, à l'aube de la Révolution tranquille, font le pari que leur position dans le rapport de force serait mieux servie par leur politisation au sein de l'État québécois qu'au sein de la fédération canadienne. C'est dans cette optique que la question de la diversification de l'espace public se pose sur le terrain nationaliste, étant donné qu'elle évoque la

²⁰ L'écrivain Hubert Aquin fournissait aussi un argument de taille dans « La fatigue culturelle du Canada français » dans *Blocs erratiques*, Montréal, Éditions internationales Alain Stanké, 1982, p. 69-103.

²¹ Dominique Daniel, « La politique d'immigration du Québec » dans Jean Crête (dir.), *Politiques publiques : le Québec comparé*, Saint-Nicolas (Québec), les Presses de l'Université Laval, 2006, p. 43.

²² Martin Pâquet, *Vers un ministère québécois de l'immigration, 1945-1968*, Ottawa, La société historique du Canada, 1997, p. 4.

²³ Eduardo Ramos, *Les politiques du gouvernement du Québec concernant l'intégration des minorités ethnoculturelles à la société québécoise (1978-1985)*, mémoire de maîtrise, département d'histoire, Université du Québec à Montréal, 2009, p. 23.

précarité de cet espace politique québécois et, corollairement, la précarité de la position québécoise dans son rapport de force au sein de la fédération.

La première tentative d'énonciation d'une politique permettant une intégration est élaborée en 1965 par Gabriel Loubier, unioniste de l'opposition, qui émet l'idée selon laquelle le gouvernement du Québec doit, à l'instar du gouvernement canadien, se doter d'un organisme voué à l'intégration des immigrants à la société québécoise.²⁴ Pour notre problématique, nous retenons que « depuis 1976 surtout, date de l'avènement du Parti Québécois au pouvoir provincial, une dynamique [...] lancée par le biais de l'immigration, domaine traditionnellement considéré comme un des attributs de la souveraineté nationale, a été reliée au projet de définition et de construction de la nation québécoise. »²⁵ C'est en 1965 toutefois qu'un premier organisme voué à la gestion de l'immigration (le *service de l'immigration du Québec*, créé par le gouvernement de Jean Lesage) est mis sur pied. Cet organisme prend de l'expansion, en 1968, et devient le *Ministère de l'immigration du Québec* (MIQ) sous le gouvernement de l'Union nationale.

Le contexte politique des années 1960 à 1980 se prête à la formation d'un régime de citoyenneté québécois visant à faire contrepoids à la politique canadienne du multiculturalisme, adoptée en 1971. Non seulement le régime duplessiste – adepte du laisser-faire – prend fin, mais les partis qui succèdent à l'Union nationale ont pour mandat principal de construire un État national québécois. Le Parti québécois, parti souverainiste, est élu en tant que parti ministériel pour la première fois en 1976 et promet la tenue d'un référendum sur la souveraineté qui a lieu en mai 1980. De plus, de 1963 à 1971 se tient la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (aussi connue sous le nom de Commission Laurendeau-Dunton),

²⁴ Charles-Antoine Sévigny, *Citoyenneté et pluralisme culturel : le modèle québécois face à l'idéal de l'interculturalisme*, mémoire de maîtrise, département de science politique, Université du Québec à Montréal, 2008, p. 79-80.

²⁵ Dominique Daniel, « La politique d'immigration du Québec », op. cit., p. 43.

chargée d'étudier la situation des deux peuples fondateurs au moment où la fédération canadienne est confrontée à une crise politique majeure. Pendant cette période, le gouvernement fédéral passe des mains de Lester B. Pearson (1963 à 1968), considéré comme étant favorable à l'autonomie québécoise, aux mains de Pierre Elliott Trudeau (1968 à 1979 et 1980 à 1984), préférant plutôt un système « fédéral » centralisateur. Celui-ci, dans une manœuvre politique habile, dissocie le bilinguisme territorial du biculturalisme pour instaurer le multiculturalisme et le bilinguisme sur une base individuelle en 1971. En effet, cette réponse du gouvernement canadien à la Commission Laurendeau-Dunton projette et continue de projeter une conception ethnique des différences culturelles, qu'elles soient nationales ou non, et par ce biais cherche à minimiser l'impact politique de ces différences dans la sphère publique.²⁶ En réaction à cette volonté, le Québec oppose l'adoption de la loi 101 (1977) instaurant la langue française comme langue publique au Québec, remplaçant sur le terrain de la citoyenneté la loi 22 préalablement adoptée en 1974 par le gouvernement de Robert Bourassa (PLQ). Cette loi représente, pour Eduardo Ramos, une condition *sine qua non* à l'élaboration d'une politique de gestion de la diversité au Québec : « il fallait d'abord consolider le fait français sur le territoire québécois avant de pouvoir envisager une véritable politique axée sur l'intégration des minorités ethnoculturelles à la société québécoise, dont le principal référent identitaire est la langue. »²⁷ Anne-Marie Field, Jean-Claude Icart, Micheline Labelle et François Rocher, dans le rapport de recherche qu'ils ont présenté à la Commission Bouchard-Taylor, confirment cette affirmation : « Ce qui est ici remarquable [avec l'adoption de la loi 101], c'est qu'avant de développer une véritable politique d'intégration, il fallait que la majorité francophone affirme clairement et avec force qu'elle comptait maintenant se

²⁶ Voir à ce sujet : Alain-G. Gagnon et Raffaele Iacovino, *De la nation à la multination*, op. cit., 2007, p. 135-138.

²⁷ Eduardo Ramos, *Les politiques du gouvernement du Québec concernant l'intégration des minorités ethnoculturelles à la société québécoise (1978-1985)*, op. cit., 2009, p.25.

présenter comme « société d'accueil » inclusive de la diversité. »²⁸ L'établissement de la langue française comme langue publique contribue, en ce sens, à définir le groupe devant accueillir l'immigration puisque une fois la langue française établie officiellement comme langue de la société québécoise, l'objectif de francisation des immigrants représente la volonté d'intégrer ceux-ci à la société québécoise, seule société définie comme étant officiellement francophone au Canada. Or, on peut manifestement considérer ce pan de la construction du régime de citoyenneté québécois comme étant l'un des fondements de ce dernier et, en même temps, comme représentant une continuité avec le passé de la société canadienne française qui se définissait évidemment par sa langue. Autrement dit, l'inclusion de la langue dans le régime de citoyenneté québécois marque de façon définitive l'accès de la langue française au rang de caractéristique sociétale, même si elle est héritée, comme toutes les langues, d'une histoire communautaire parfois qualifiée d'ethnique.

L'échec du référendum de 1980 cristallise une opposition marquée entre les régimes de citoyenneté canadien et québécois. En plein processus de rapatriement de la Constitution canadienne, sans l'accord du Québec, par le gouvernement libéral de Pierre Elliott Trudeau, le gouvernement du Parti québécois tenta de reprendre l'initiative en adoptant *Le Plan d'action du gouvernement du Québec à l'intention des communautés culturelles* intitulé *Autant de façons d'être Québécois* (1981). Ce plan d'action, d'après Charles-Antoine Sévigny, « représente un document fondateur de la politique québécoise moderne sur les questions de citoyenneté, de relations intercommunautaires et de pluralisme culturel. »²⁹ Il existe, aujourd'hui, un consensus dans la littérature quant au fait que le plan d'action de 1981 constitue le document fondateur de la politique gouvernementale instituant le rapprochement culturel. Cette

²⁸ Anne-Marie Field, Jean-Claude Icart, Micheline Labelle et François Rocher, *Le concept d'interculturalisme en contexte québécois : généalogie d'un néologisme*, Rapport présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, 21 décembre 2007, p.5.

²⁹ Charles-Antoine Sévigny, *Citoyenneté et pluralisme culturel : le modèle québécois face à l'idéal de l'interculturalisme*, op. cit., 2008, p. 82.

orientation est évidemment à mettre en parallèle avec l'enchâssement dans la Charte canadienne des droits et libertés adoptée en 1982 du multiculturalisme par le gouvernement central de Pierre Elliott Trudeau et cautionné par toutes les provinces, à l'exception du Québec. On se souvient de la teneur politique de l'implantation du multiculturalisme, qui visait à stériliser la dynamique dialogique entre le Québec et le Canada anglais : « la vision de Trudeau interdit toute forme de statut collectif fondé sur des revendications historiques, culturelles, linguistiques ou territoriales ; pour lui, ces revendications ne pouvaient être des marqueurs de l'attachement politique au Canada. »³⁰ C'est pour atténuer l'attrait que suscite l'anglophonie que le gouvernement du Québec adopte le Plan de 1981 et réaffirme le caractère intégrateur de la culture québécoise.

En 1985, le Parti libéral du Québec reprend le pouvoir et adopte l'année suivante la *Déclaration du gouvernement du Québec sur les relations interethniques et interraciales*. Cette déclaration, si elle insiste sur les vertus d'une culture publique, situe celle-ci sur le territoire québécois, « seul territoire à majorité francophone en Amérique »³¹ comme lieu de rassemblement du pluralisme³². En 1994, soit un an avant la tenue du deuxième référendum sur la souveraineté du Québec, le titre du ministère chargé de l'intégration, soit le *Ministère des Communautés culturelles et de l'immigration*, est délaissé sous le gouvernement du Parti Québécois de Jacques Parizeau au profit de celui de *Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles* (MAIICC). L'année suivante, l'échec du référendum de 1995 persuade le gouvernement du Parti Québécois de faire un pas de plus vers une définition strictement politique de la nation québécoise et de s'engager sur une « troisième voie », entre le séparatisme et la réforme du fédéralisme, ces deux options

³⁰ Alain-G. Gagnon et Raffaele Iacovino, *De la nation à la multination*, op.cit., p. 189.

³¹ Québec, *Déclaration du gouvernement du Québec sur les relations interethniques et interraciales*, Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'immigration, 10 décembre 1986.

³² Charles-Antoine Sévigny, *Citoyenneté et pluralisme culturel : le modèle québécois face à l'idéal de l'interculturalisme*, op. cit., p. 97.

ayant échoué.³³ Ce pas de plus débute par un changement de dénomination du ministère qui devient le *Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration* (MRCI). L'ajout de la notion de citoyenneté et l'abandon de celle de culture, dans la dénomination du ministère, est porteuse d'une signification particulière puisqu'elle vise à définir un horizon déchargé de son sens culturel. Le modèle présenté dans le document d'orientation du Forum national sur la citoyenneté et l'intégration (2000) qui suit est toutefois critiqué étant donné que la substitution de la notion de culture par celle de citoyenneté ne berne personne et, visiblement, sert à promouvoir la cohésion sociale plutôt que la liberté individuelle.

Le référendum de 1995 marque politiquement l'entrée dans une nouvelle ère pour le Québec. En effet, une profonde remise en question des « acquis sociaux », propulsée par une « crise » des finances publiques caractérise les années 1990. Conséquence de ces développements et probablement, aussi, de l'échec du référendum de 1995, l'idée d'une citoyenneté québécoise fait son chemin dans la société québécoise. « Il est important ici de rappeler que la fin des années 1990 et le début du nouveau millénaire étaient marqués par d'intenses débats sur l'homogénéisation des cultures et l'effritement de la souveraineté westphalienne sous les pressions exercées par la mondialisation des marchés, l'accélération de la mobilité des biens, des capitaux et des personnes et par la gouvernance supranationale. »³⁴ Martin Papillon et Luc Turgeon écrivent, à propos du processus de construction des régimes de citoyenneté : « un régime de citoyenneté définit *les frontières sociales, culturelles et géographiques de la communauté politique*, révélant le sens des frontières de

³³ La construction du régime de citoyenneté apparaît aussi comme une troisième voix dans Martin Papillon et Luc Turgeon, « Nationalism's Third Way? Comparing the Emergence of Citizenship Regimes in Quebec and Scotland » dans Alain-G. Gagnon, Montserrat Guibernau et François Rocher, (dir.), *The Conditions of Diversity in Multinational Democracies*, Montréal, Institute of Research on Public Policies, McGill-Queen's University Press, 2001, p. 315-345.

³⁴ Charles-Antoine Sévigny, *Citoyenneté et pluralisme culturel : le modèle québécois face à l'idéal de l'interculturalisme*, op. cit., p. 118.

l'État. »³⁵ La réflexion est reprise en 2000 dans le cadre du rapport de la *Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec*, aussi connue sous le nom de Commission Larose, dont la proposition la plus ambitieuse fut la création d'une citoyenneté québécoise.

En 2003, le retour du Parti libéral au pouvoir entraîna un changement d'appellation pour le ministère qui devint le *Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles* (MICC). Le gouvernement de Jean Charest publia en 2004 un plan d'action « sur les questions d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles »³⁶ qui s'inscrit dans la lignée du Plan d'action adopté en 1990. La seule différence tient dans l'insistance sur l'importance de sensibiliser la société québécoise aux problématiques de l'intégration.³⁷ On assiste ici au retour de la notion de « culture publique commune », suite au recul de celle de citoyenneté québécoise.

L'interculturalisme : un choix politique

Le choix de l'interculturalisme doit donc être compris comme émanant de l'histoire sociopolitique du Québec. En effet, c'est devant l'assimilation canadienne-anglaise, appuyée par l'immigration, que les francophones décident, au cours des années 1960, de se constituer en tant que société d'accueil. Pour que cette réalité se concrétise, un changement de paradigme doit s'effectuer dans l'imaginaire québécois, changement rendu possible par la forme institutionnelle du politique de la modernité, l'État. C'est en investissant un État laïc, et en étayant les possibilités politiques qu'il fournit, que le nationalisme canadien-français se restructure autour d'un horizon des possibles politiquement viable. Ce faisant, le Québec s'établit en tant que société d'accueil,

³⁵ Martin Papillon et Luc Turgeon, « Nationalism's Third Way? Comparing the Emergence of Citizenship Regimes in Quebec and Scotland » *op.cit.*, p. 318, souligné dans le texte ; traduction libre de « a citizenship regime sets *the social, cultural and geographical borders of the political community*, giving meaning to the frontiers of the state. »

³⁶ Charles-Antoine Sévigny, *Citoyenneté et pluralisme culturel : le modèle québécois face à l'idéal de l'interculturalisme*, *op. cit.*, p. 125.

³⁷ *Ibid.*, p. 127.

graduellement, afin de consolider sa culture distincte dans l'ensemble canadien. Par la même occasion, le nationalisme est appelé à définir les caractéristiques sociales qui définissent l'horizon du Québec pluraliste.

La première entreprise que les nationalistes québécois mettent de l'avant est l'édification d'un régime de citoyenneté, ce qui ne va pas sans nécessiter la définition de repères. Cette définition, comme on a pu l'observer, s'est construite en lien avec l'historicité des rapports de force entre communautés francophone et anglophone au Canada. L'objectif premier et nécessaire pour la suite des choses était l'établissement officiel de la langue française comme premier pôle d'intégration, ce qui est fait à travers l'adoption de la loi 22 ainsi que l'adoption de la Charte de la langue française (loi 101). Par la suite, l'implantation de l'interculturalisme, avec l'adoption du plan d'action de 1981 (*Autant de façon d'être Québécois*), fait du pôle francophone une « culture de convergence ». Cette première tentative laisse ensuite la place à des formules plus étayées afin que la tension entre les pôles du pluralisme et de l'unité soit équilibrée, permettant à la fois aux minorités de conserver leur identité et à la société d'accueil québécoise de favoriser une culture sociétale partagée permettant l'exercice d'une démocratie affirmée.

Unité politique et pluralisme : une impossible synthèse?

Les rapports de force qui caractérisent le Québec et le Canada sont au cœur de la construction de ce régime de citoyenneté. Étant une société minoritaire, comme nous le rappelle le rapport Bouchard-Taylor, le Québec est traversé par un questionnement sur son appartenance au Canada. Or, la globalisation, entraînant non seulement des mouvements de migration plus accentués, entraînerait – selon certaines thèses – aussi une fragmentation sociale sur la base de la politique de la reconnaissance des identités différenciées, ce qui est remarquée entre autres par Jocelyn Maclure. Selon lui, la différenciation sociale n'est pas seulement le fait de la migration mais aussi et surtout

du refus par les acteurs d'adopter sans nuance une historicité nationale téléologique.³⁸ En conséquence, « l'expérience de la « diffraction culturelle », loin d'être l'apanage des migrants, est vécue et éprouvée au sein même des cultures nationales. Les cultures sont des sites ambivalents configurés par la rencontre entre différentes *authenticités*. C'est pourquoi il devient de plus en plus difficile de dire « nous » ou, pour reprendre les mots de Fernand Dumont, d'élaborer des « raisons communes » à l'époque de la diversité. »³⁹ Subséquemment, les rapports de force entre le Québec et le Canada ne doivent pas, si on désire prendre en compte les rapports de force endogène à la société, oblitérer la dissension à l'intérieur du Québec.

Pour certains observateurs et intellectuels, cette nouvelle tendance aurait pour conséquence d'affaiblir la position du Québec dans le rapport de force entre celui-ci et le pouvoir central canadien. Le régime de citoyenneté instituant la nationalité québécoise dans le modèle interculturel de gestion de la diversité s'en trouve ainsi contesté de la part de certains auteurs, dont, entre autres, Gilles Bourque, Jacques Beauchemin et Mathieu Bock-Côté. Si ces auteurs ne s'opposent pas à la construction d'une citoyenneté québécoise, ils plaident tous pour une forme ou une autre de citoyenneté identitaire qui permettrait une réduction ou une circonscription de la protection des droits privés afin de favoriser le déploiement de la citoyenneté politique. De cette perspective, la citoyenneté politique (possibilité de mise en action d'un projet politique) entrerait en concurrence avec la citoyenneté civique (ou la protection des espaces soustraits à la politisation). Bourque, par exemple, rappelle que la diversification de l'espace public et sa reconnaissance ne doivent pas se faire au détriment du politique. En réaction au rapport Bouchard-Taylor, ce dernier écrivait, dans les pages du *Devoir*, « l'ultime conséquence de la définition de la nation québécoise soutenue par Gérard Bouchard et Charles Taylor est de dépolitiser

³⁸ Jocelyn Maclure, *Récits identitaires*, op. cit., 2000.

³⁹ *Ibid*, p. 193.

la question nationale. »⁴⁰ Autrement dit, on ne doit pas oblitérer la centralité des *raisons politiques* du débat sur la diversité. Beauchemin, quant à lui, a développé une pensée originale en invitant les identités minorisées à se rallier à la nation afin de poursuivre, grâce à elle, un projet politique collectif émancipatoire. De son côté, Bock-Côté souhaite que la majorité, de souche ou d'allégeance canadienne-française, soit en mesure de réguler l'ensemble des rapports sociaux de la société selon sa propre vision, d'héritage canadien-français et catholique. On retrouve chez ces auteurs une forme de « plaidoyer en faveur de l'intolérance », selon le titre d'un ouvrage remarqué et écrit par la plume de Slavoj Žižek.⁴¹ Dans cet ouvrage, publié en 2004, Žižek développe un argumentaire à contre-courant du multiculturalisme qu'il considère en position hégémonique : « la posture idéologique prédominante aujourd'hui – le libéralisme multiculturel et dominant – participe pleinement de cette dépolitisation de l'économie »⁴², conséquence ultime de la cristallisation des particularismes. Par là, Žižek affirme avoir identifié, sous l'hégémonie du paradigme de la tolérance, une « dépolitisation » massive qui serait en fait la véritable idéologie du capitalisme « néolibéralisé ». On retrouve cette « nouvelle sensibilité » chez plusieurs auteurs, dont Marcel Gauchet, critique de la démocratie des droits de l'homme dans *La démocratie contre elle-même*.⁴³ Pour lui, l'individualisation sous-jacente aux théories libérales n'engendre pas une indépendance individuelle réalisée mais plutôt un conformisme aveugle et inconscient, masqué sous l'idéal de l'autonomie individuelle. Globalement, la thèse centrale de cette nouvelle sensibilité oppose droits humains et souveraineté populaire collective, les uns et l'autre étant appelés à se confronter. D'autres parleront plutôt de judiciarisation du politique.

⁴⁰ Gilles Bourque, « Bouchard-Taylor : un Québec ethnique et inquiet – Premier d'une série de deux textes » dans *Le Devoir*, 30 juillet 2008, p. A6.

⁴¹ Slavoj Žižek, *Plaidoyer en faveur de l'intolérance*, Paris, Climats, 2004.

⁴² *Ibid.*, p. 16-17.

⁴³ Marcel Gauchet, *La démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard, 2002.

On retrouve sous différents aspects et à des degrés variés cette critique, formulée à l'endroit du pluralisme normatif, par certains auteurs québécois dont le plus fervent est Mathieu Bock-Côté, auteur de la *Dénationalisation tranquille*⁴⁴, pour qui la « contre-culture », qu'elle qu'en soit la forme, s'exprime d'abord contre la culture.⁴⁵ Cette contre-culture, construite grâce au multiculturalisme qui permettrait une « recomposition multicommunautaire » provoquerait, à terme, « la disqualification de l'identité nationale ».⁴⁶ En somme, la diversification culturelle de la société, si elle est acceptée à travers ses institutions, pourrait provoquer la dissolution du lien national, porteur pour Bock-Côté de la seule façon d'accéder au politique sur la trame historique constituée par les francophones d'Amérique. Les lacunes d'une telle perspective nous apparaissent en regard d'un minimum de retour historique sur la genèse du nationalisme québécois qui tire ses fondements, justement, dans une forme de contre-culture cristallisée par l'opposition au régime duplessiste et à la mainmise de la religion catholique sur la définition des objectifs sociaux. C'est dans cette perspective que certains artistes appellent alors au *Refus Global*⁴⁷ et que les intellectuels québécois appellent à la transformation de la culture canadienne-française et catholique en société politisée sur le terrain étatique. Cette « avant-garde » se présente tout d'abord sous la forme d'une contre-culture en ce qu'elle remet en cause le paradigme culturel hégémonique de la survivance ainsi que la mainmise de l'Église sur les institutions sociales. Pourtant, ces intellectuels contribuent à fournir à la culture une expression politique, créant par le fait même l'espace pour la délibération nécessaire à une réactualisation culturelle et la mise en projet politique d'une « survivance » nouvelle mouture, adaptée à la réalité politique et permettant aux mouvements sociaux de l'époque d'investir l'État. Dans les mots de

⁴⁴ Mathieu Bock-Côté, *La dénationalisation tranquille*, op. cit., 2007.

⁴⁵ Mathieu Bock-Côté, « Dérapage à la française? Le débat sur l'identité nationale française » dans *L'Action Nationale*, vol. C, n° 2, février 2010, p.68.

⁴⁶ *Ibid*, p. 71.

⁴⁷ Paul-Émile Borduas et al., *Refus Global*, Montréal, manifeste, 9 août 1948.

G rard Bouchard, « il peut arriver que la culture nationale [...] prenne la forme d'une contre-culture ou d'une r sistance. »⁴⁸

Il est possible de concevoir les mouvements de contre-culture, lorsqu'ils s'expriment, comme des opportunit s de r actualisation identitaire en regard de la r alit  politique contemporaine. Prenons comme autre exemple la mont e de l'opposition   la guerre du Vi t-Nam, aux  tats-Unis, qui   ses d buts a manifestement pris la forme d'une opposition totale   la culture am ricaine dominante.⁴⁹ Par un effet de d veloppement historique, cette contre-culture finira par r actualiser la culture am ricaine en regard de nouvelles fa ons de penser le politique. Ainsi, contrairement   ce qu'avance Bock-C t , il est possible de penser que la contre-culture puisse s'exprimer d'abord comme une critique de la culture contemporaine permettant sa r actualisation   partir de laquelle,  ventuellement, il est possible de refonder le politique.

L'espace politique, pour Jacques Beauchemin, est aussi remis en question par la fragmentation et l' clatement de l'espace public. Plus nuanc  que Bock-C t , Beauchemin tente de nous mettre en garde contre cet  clatement et sa prise en compte institutionnelle  tant donn  que l'espace   partir duquel il est possible d' noncer des projets politiques s'en trouverait partiellement ou totalement dissolu. Il  crit : « [d]ans la perspective de la reconnaissance de tous par tous, une telle conception suppose que l'on ne doive pas politiser des appartenances   fondements « communautaristes » parce que ces derni res impliqueraient une fermeture   l'alt rit . [...] Dans ce contexte, il est difficile de fonder la l gitimit  de l'affirmation politique de la communaut  d'histoire que forme le Qu bec francophone. »⁵⁰ Pour Beauchemin,

⁴⁸ G rard Bouchard, « Nation et co-int gration : contre la pens e dichotomique » dans Alain-G. Gagnon et Jocelyn Maclure (dir.), *Rep res en mutation. Identit  et citoyennet  dans le Qu bec contemporain*, Montr al, Qu bec Am rique, 2001, p. 25.

⁴⁹ Par exemple, les cultures beatnik, hippie et baby-boomer expriment une forme de continuum o  la contre-culture devient partie prenante de la culture.

⁵⁰ Jacques Beauchemin, « La nation entre communaut  imagin e et communaut  politique » dans Rapha l Canet et Jules Duchastel (dir.), *La nation en d bat, op. cit.*, 2003, p. 47-48.

deux arguments peuvent légitimer le recours à la nation d'un point de vue démocratique : chez lui, un espace public doit être traversé par un « principe de fermeture » devant permettre la délibération démocratique et d'un « fondement communautariste » à la base du « monde commun porteur d'un projet éthico-politique ».⁵¹ Ce principe de fermeture, selon Beauchemin, est nécessaire parce que « les décisions issues du débat démocratique devront s'appliquer dans un certain espace de validité »⁵² et parce que « la délibération démocratique engage la participation de citoyens formellement égaux dans un espace de reconnaissance mutuelle. En d'autres termes, l'égalité juridique exige que soit balisé le champ de validité à l'intérieur duquel cette égalité sera reconnue. »⁵³ On constate que chez Beauchemin la justification est plus politique qu'identitaire, ce qui n'était pas le cas chez Bock-Côté. Alors que la préoccupation centrale de Bock-Côté reste la perpétuation d'une certaine culture canadienne-française, Beauchemin justifie un certain monisme identitaire afin que puisse être réalisée la projection politique. La perspective de ce dernier prend appui sur l'idée selon laquelle les « *a priori* éthiques »⁵⁴ sont issus d'un parcours historique commun et déterminent la capacité de participer à l'élaboration d'un projet politique commun. Encore une fois, quoique moins explicitement, l'auteur oppose l'existence du champ politique à la diversification de l'espace public afin de proposer, en quelque sorte, un ralliement au « destin historique » franco-québécois. Cet objectif pose la question du parcours à emprunter. Pour Beauchemin et comme il a été établi, la réponse se trouve dans le balisement de la citoyenneté civique afin que celle-ci puisse correspondre à un sens la précédant. On retrouve ici le principe de balisement comme devant s'opposer à la tendance, promue par la multiplication des droits identitaires, à la dépolitisation. Or la répudiation de la reconnaissance des identités plurielles risque davantage de braquer les communautés incluses dans l'espace politique et, conséquemment, de scinder cet

⁵¹ *Ibid.*, p. 49.

⁵² *Ibid.*, p. 55.

⁵³ *Ibid.*, p. 55-56.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 50.

espace en plusieurs espaces politiques et de mener, ultimement, à l'affrontement. Si pour Beauchemin le sens éthico-culturel précède l'élaboration d'une citoyenneté s'y conformant, il est plutôt possible de considérer que l'octroi de statut à travers la citoyenneté civique soit en mesure de permettre un dialogue engageant la réactualisation démocratique d'un nouveau sens commun, à condition évidemment que la participation politique puisse déboucher sur une possibilité de mise en action d'un projet collectif, ce qui pose problème dans une « démocratie de marché ».

On retrouve chez Bourque une acceptation encore plus nuancée de l'opposition entre citoyenneté politique et citoyenneté civique. En effet, selon cet auteur, le nationalisme apparaît sous la forme d'un mouvement de politisation survenant au cœur de la contradiction entre capitalisme, État et nationalisme : le nationalisme surgit dans le but avoué d'imposer un ordre politique, à travers l'État, en opposition à un ordre marchand. On remarque d'ailleurs ici la ressemblance avec la thèse développée par T.H. Marshall selon qui le développement de la citoyenneté politique aurait mis en place les conditions d'un affrontement entre la citoyenneté sociale et les forces du marché autorégulé.⁵⁵ Chez Bourque, conséquemment, le rapport Bouchard-Taylor a comme défaut majeur de présenter, systématiquement, la majorité québécoise comme un groupe « ethnique » et de diagnostiquer à ce groupe un malaise psychologique, soit l'inquiétude du minoritaire.⁵⁶ Il convient plutôt, pour lui, de présenter l'équation, dans un premier temps comme éminemment politique et, dans un deuxième temps, de réaliser que le débat sur la nation n'est pas achevé : « [l]e Québec d'aujourd'hui demeure encore une société plurinationale puisque les acteurs sociaux de toutes origines s'identifient à des nations différentes : québécoise, canadienne et amérindienne. »⁵⁷ On ne peut donc pas recevoir la lecture du rapport qui considère au même titre ces relations multinationales conflictuelles et celles entre

⁵⁵ T.H. Marshall, *Citizenship and Social Class*, op. cit., 1996, p. 40.

⁵⁶ Gilles Bourque, « Bouchard-Taylor : un Québec ethnique et inquiet » dans *Le Devoir*, 30 juillet 2008, p. A6.

⁵⁷ *Idem*.

les groupes majoritaires et les citoyens issus de l'immigration. Conséquemment, « Les luttes politiques sans cesse reprises dans l'histoire du Québec à propos de la définition de la communauté nationale et du statut du territoire deviennent des relations chaotiques et inquiètes entre des groupes ethniques »⁵⁸, plutôt que des relations entre des groupes *politiques* et *politisés* s'affrontant sur le terrain politique pour définir la nature et les contours de la nation. Pourtant, l'élaboration de la politique de l'interculturalisme émane directement du champ politique en ce qu'il tente de réguler les rapports sociaux dans un espace politique à produire et reproduire. En définitive, Bourque propose la politisation du débat sur l'intégration, position qui se distancie à la fois de la perspective axée exclusivement sur la gestion négative de la diversité et celle orientée par un braquage identitaire ou par la fixation de l'identité québécoise autour d'une hypothétique majorité. Selon cette perspective, la seule laïcité qui saurait être raisonnable est celle qui aurait fait l'objet des délibérations publiques, et la vraie source du « malaise » des Québécois se trouve dans la confrontation entre les différentes conceptions de la « communauté imaginée » sur son territoire. On ne saurait accepter l'adoption d'une laïcité « ouverte » sur la base de sa supériorité morale, surtout si l'on considère qu'elle ne fait pas consensus, contrairement à ce qui fut affirmé dans le rapport des commissaires Bouchard et Taylor. On ne saurait, non plus, accepter un statu quo à propos des rapports entre le Québec et le Canada, considérant que les revendications du Québec n'ont toujours pas reçu satisfaction.

Les positions de ces trois auteurs s'expriment à travers un débat constant dans l'historiographie québécoise entre les formes chaotique et homogène des représentations de la nation. Ce débat, dont une des incarnations s'est manifestée lors du colloque *Penser la nation dans l'espace francophone*⁵⁹, oppose deux versions

⁵⁸ *Idem.*

⁵⁹ Colloque organisé dans le cadre du 68^e congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) à l'Université de Montréal les 15 et 16 mai 2000.

interprétatives de la nation. Paradoxalement, les tenants de la nation comme forme homogène, groupe dans lequel Gilles Bourque s'inscrit, déplorent la facticité de la reconnaissance formelle des identités différenciées qui se fonde exclusivement sur le droit formel (citoyenneté formelle) et non sur la participation réelle des minorités (citoyenneté substantive), par exemple, au marché du travail.⁶⁰ De l'autre côté, les tenants de la nation comme forme de représentation factice d'une réalité bigarrée plaident pour une recomposition de l'espace public basée sur cette même reconnaissance. Face à ce paradoxe, il semble se dégager un consensus sur l'importance de la conservation ou de la production d'une communauté politique que l'on pourrait représenter par la relation dialectique entre le mouvement de recomposition de la nation et le mouvement de politisation de la communauté nationale réifiée, l'une et l'autre de ces formes typiques n'étant jamais complètement réalisées.

La revendication d'une citoyenneté moins ouverte serait contradictoire avec un objectif émancipatoire et ne tiendrait pas compte de la possibilité de réactualiser la culture au terme de l'exercice démocratique et du processus de délibération ouverte que cela suppose. Or, cet exercice, pour être véritablement démocratique, doit inévitablement tenir compte du pluralisme identitaire, qui pourra réaliser selon l'idéal interculturel une synthèse identitaire influencée par l'histoire politique du Québec. Pour ce faire, l'idée maintes fois avancée par plusieurs intellectuels d'une citoyenneté québécoise semble de plus en plus faire consensus.⁶¹ La définition de cette

⁶⁰ Intervention de Gilles Bourque, *La nation en débat, op. cit.*, 2003, p. 160.

⁶¹ Entres autres, la Commission Larose l'a proposée, ainsi que Alain-G. Gagnon dans « Plaidoyer pour une commission nationale sur la citoyenneté québécoise » dans *Le Devoir*, 15 juin 2001. C'est aussi la position de Micheline Labelle (dans « De la légitimité d'une loi fondamentale québécoise : la citoyenneté et l'unité canadienne » dans *Le Devoir*, 20 juin 2001, p. A7) et de François Rocher. On remarque aussi sur la scène politique un engouement pour une éventuelle citoyenneté, le Parti Québécois l'ayant proposée et Québec Solidaire l'ayant inscrite comme étape vers l'accession du Québec à la souveraineté. Un sondage, publié sur Cyberpresse, suggère que 63% des Québécois souhaitent se doter d'une constitution (dans Mario Girard, « Les Québécois veulent une constitution

citoyenneté, processus qui se fait depuis plusieurs années à travers la construction d'un régime de citoyenneté, table sur un éventuel balisement respectant les valeurs héritées des luttes politiques, tel qu'il est affirmé dans le rapport Bouchard Taylor (par exemple : la laïcité, l'égalité homme-femme, la langue française). Toutefois, dans le cadre démocratique permettant l'adhésion à ces valeurs, la définition de la citoyenneté ne doit pas tout simplement faire du vote aux quatre ans le seul vecteur d'identification à la société québécoise. Si l'on désire prendre en compte les rapports de forces sous-jacents à toute société, il importe de faire en sorte que la marginalisation politique ne soit pas fondée sur le genre, l'ethnie, la culture ou la conviction religieuse.

D'une part, l'argument de la dépolitisation semble mal venu pour caractériser les droits « identitaires », puisque seule la politisation des minorités (qu'elles soient politiques, religieuses, racisées ou genrées) peut conduire à la convergence éventuelle avec la communauté politique globale. Contrairement au multiculturalisme, d'ailleurs, l'interculturalisme propose l'interaction politique des citoyens afin de favoriser le rassemblement à partir du dialogue politique. D'autre part, « la formulation de droits parfaitement neutres et sans égard pour quelque différence que ce soit ne permet pas de reconnaître ni d'accommoder des identités de groupe qui sont pourtant essentielles à la citoyenneté et à son accomplissement en tant qu'identité politique porteuse de mesures d'inclusion concrètes. »⁶² Se distanciant du modèle multiculturel, Gagnon et Iacovino affirment qu'« une forme d'équilibre doit être trouvée entre *le pouvoir réparti entre les identités de groupe* et la nécessité d'instaurer *un espace commun de dialogue* – autrement dit, un *centre* qui représentera

interne » dans *Cyberpresse*, disponible [En ligne] à l'adresse <http://www.vigile.net/Les-Quebecois-veulent-une>, site consulté le 12 mars 2010).

⁶² Alain-G. Gagnon et Raffaele Iacovino, *De la nation à la multination*, op. cit., p. 165.

un foyer identitaire pour l'ensemble de la société et un pôle d'allégeance pour tous les citoyens. »⁶³

Contrairement au modèle multiculturel, qui se présente comme un « déni de tout apport culturel à la définition des frontières de l'espace public »⁶⁴, le modèle interculturel représente la norme du pluralisme auquel la projection politique doit idéalement permettre le rassemblement à travers une éthique de l'interaction entre les différentes identités reconnues comme pouvant et devant faire partie de cette interaction. Ce modèle s'inscrit dans la lignée de la construction du régime de citoyenneté québécois en ce qui a trait, du moins, à sa représentation imaginaire. En effet, cet aspect de la citoyenneté définit plus spécifiquement les traits symboliques de la communauté en assurant la légitimité de l'adhésion à plusieurs foyers culturels à l'intérieur d'une communauté différenciée au Canada (la « société distincte » de l'Accord du lac Meech), la société québécoise. Quelques constats issus des débats sur la forme de citoyenneté québécoise ont toutefois permis de relever au moins une critique face à l'interculturalisme : si le modèle de gestion de la diversité, au Québec, énonce l'idée de l'intégration par la projection politique, qu'en est-il de cette projection politique? Deux obstacles à cette dernière nous permettent de penser que l'interculturalisme est amputé de son potentiel de rassemblement : la concurrence avec la définition canadienne de la communauté, qui s'étend d'un océan à l'autre, et la tendance à la conversion des espaces politiques en espaces strictement économiques, ce qui se traduit par le rétrécissement de la citoyenneté sociale et politique et par la redéfinition de la démocratie comme n'étant que la protection des statuts identitaires. Est ainsi évacué l'un des fondements essentiels du nationalisme, soit la liberté positive.

⁶³ *Ibid.*, p. 127, souligné dans le texte original.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 145.

Conclusion

La résurgence du débat autour de la crise des accommodements raisonnables ou de l'identité nationale démontre que le nationalisme n'a pas atteint le moment de son déclin en raison de la mondialisation, mais plutôt qu'il se trouve sur la voie d'une repolitisation. Les discussions soutenues qu'a provoquées récemment la Commission Bouchard-Taylor se présentent justement sous la forme d'une redéfinition ou d'une réification des limites symboliques de la citoyenneté en ce qu'elles insistent sur les valeurs communes, ou encore sur l'héritage culturel à conserver en plus d'énoncer la norme du pluralisme.

Si certains penseurs opposent une identité québécoise aux identités minoritaires, il semble plutôt que le rejet de la discrimination (symbolique et politique) sur la base identitaire soit un trait caractéristique du régime de citoyenneté québécois. Évidemment, ce pluralisme normatif s'inscrit aussi dans une continuité historique qui, quoi qu'en disent certains critiques, est bien assumée dans le modèle interculturel. Charles-Antoine Sévigny affirme d'ailleurs que la différence principale, entre l'interculturalisme théorique et l'interculturalisme québécois tient justement au fait qu'il propose une convergence franco-québécoise alors que l'interculturalisme théorique propose une convergence indéterminée⁶⁵ ce qui constitue sans aucun doute un certain choix politique. On a vu, aussi, dans le rapport Bouchard-Taylor, que le modèle vise justement à maintenir le parcours historique québécois en assurant, par exemple, l'égalité homme-femme, la laïcité et l'émancipation de la langue française. Le débat reste à faire sur ces trois éléments qui, malgré ce que le rapport laissait entendre, ne reçoivent pas la même appréciation. L'égalité homme-femme, par exemple, entre-t-elle en concurrence avec la liberté de religion ? La laïcité « ouverte », quant à elle, permet-elle le retour en force du religieux sur la place

⁶⁵ Charles-Antoine Sévigny, *Citoyenneté et pluralisme culturel : le modèle québécois face à l'idéal de l'interculturalisme*, op.cit., 2008, p. 137.

publique ? Peut-être faudra-t-il, aussi, examiner l'idée du retour de l'apprentissage de l'histoire politique du Québec, nécessaire à la prise en compte de la nature politique de la citoyenneté québécoise. Joseph-Yvon Thériault, réagissant à la publication du rapport, écrivait à ce sujet : « Favoriser le développement d'un espace public citoyen, investir dans les institutions culturelles publiques – en premier lieu l'école publique –, maintenir l'histoire nationale dans le curriculum sont parmi d'autres moyens beaucoup plus efficaces, pour vivifier les valeurs communes, que de tenter de préciser leur quintessence dans une charte ou un quelconque code de vie. »⁶⁶ On a pu observer, à ce titre, le déploiement d'une volonté de réappropriation de l'historiographie au Québec à travers deux événements, soit le 400^e anniversaire de la ville de Québec et la commémoration de la bataille des plaines d'Abraham, deux événements porteurs de sens et mettant en opposition la communauté canadienne et la communauté québécoise.⁶⁷ Un débat devra aussi avoir lieu sur la nature de la démocratie, celle-ci étant réduite à la simple citoyenneté juridique, graduellement dépossédée de son habilitation politique.

Pour continuer, il importe de saisir l'importance du champ politique dans la construction du régime de citoyenneté québécois. Comme nous venons de le voir, l'interculturalisme représente la cristallisation politique de la lecture identitaire de la nation. Il est toutefois incomplet puisque sa pertinence relève non seulement de la citoyenneté civique mais aussi de la consolidation des aspects social et politique de la

⁶⁶ Joseph-Yvon Thériault, « Au-delà des valeurs communes – Investir dans un espace public national » dans *Le Devoir*, édition du 27 décembre 2008.

⁶⁷ Le 400^e anniversaire de la ville de Québec a été récupéré, selon plusieurs observateurs du Québec, par l'imaginaire canadien puisqu'il a été présenté comme étant le 400^e anniversaire de la fondation du Canada. La commémoration de la bataille des plaines d'Abraham, quant à elle, devait faire l'objet d'une représentation dénuée de sens politique à travers une reconstitution « amicale ». Celle-ci a été finalement annulée devant les pressions populaires et a laissé place à la récupération de l'événement pour une lecture des textes historiques du Canada français. Voir au sujet du 400^e : Christian Rioux, « L'art du kidnapping », dans *Le Devoir*, 9 mai 2008 et, au sujet de la commémoration de la bataille des plaines d'Abraham : Radio-Canada.ca avec Presse canadienne, « Fête ou commémoration? » dans *Radio-Canada.ca*, disponible [En ligne] à l'adresse <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/National/2009/01/30/005-controverse-plaines.shtml>, mis à jour le 30 janvier 2009, site consulté le 14 mars 2010.

citoyenneté sans lesquels l'objectif de l'affermissement de l'espace public reste lettre morte. Qu'en est-il de la possibilité de projection dans ce que nous avons défini comme étant la mondialisation (établissement d'un ordre néolibéral), dans le premier chapitre? Dans le prochain chapitre et pour fermer la boucle, nous nous intéresserons plus particulièrement au penchant matérialiste du régime de citoyenneté québécois afin d'analyser les conditions et les possibilités qui s'offrent à la société québécoise en termes de projection.

CHAPITRE III

LE DÉBAT SUR LA CITOYENNETÉ SOCIALE – LE COUPLE « LUCIDE-SOLIDAIRE »

Introduction

L'interculturalisme, régime d'intégration québécois, formule un principe d'intégration en octroyant une forme de citoyenneté civique. Cette citoyenneté représente, on l'a vu, un choix politique visant à consolider l'espace québécois face au régime de citoyenneté canadien et en réponse à la globalisation. Sans l'action de l'État et l'instauration d'un régime de citoyenneté plus ou moins formel qui en a résulté¹ la société canadienne-française était vouée soit à l'ethnisation folklorisante, soit à la disparition lente sous le regard passif d'un État représentant les intérêts de la communauté anglo-canadienne qui, ultimement, se préoccupe moins du « fait français » que certains fédéralistes auraient aimé le croire.

L'inscription de la nationalité dans la citoyenneté ne doit pourtant pas être analysée indépendamment de la construction des autres aspects de la citoyenneté relevés par T. H. Marshall. La citoyenneté nationale se nourrit d'une interaction entre les citoyennetés sociale, politique et civique. La construction de la citoyenneté sociale incarne selon Marshall, rappelons-le, l'aboutissement du processus de développement de la citoyenneté nationale en ce qu'elle rend effective la réalisation des deux autres aspects. Marshall écrit : « la tendance moderne à l'égalisation sociale représente, à mon sens, la dernière phase d'une évolution de la citoyenneté en constante progression depuis environ 250 années. »² Dans le même ordre d'idées, Karl Polanyi

¹ Rappelons que l'interculturalisme québécois n'a jamais été formellement institué.

² T.H. Marshall, *Citizenship and Social Class*, *op. cit.*, 1996, p.7 ; traduction libre de «[T]he modern drive towards social equality is, I believe, the latest phase of an evolution of citizenship which has been in continuous progress for some 250 years.»

décrit, quoiqu'en d'autres mots, le recul de la citoyenneté sociale comme étant aux fondements de la régression des citoyennetés politique et civique. C'est au moment où la citoyenneté sociale est la plus mise en danger par le libre marché que, selon Polanyi, les forces sociales d'une société sont les mieux préparées à accepter la solution fasciste.³ Devant l'institution du marché libre, la privation ressentie par les individus d'une communauté les conduirait à renier les citoyennetés politique et civique afin que leur soit assurée une certaine citoyenneté sociale. La construction des régimes totalitaires se fait en ce sens contre le politique, c'est-à-dire par la négation des libertés positives⁴, ce qui fait écrire à Patrick Hassenteufel qu'historiquement, « l'État-Providence s'est construit sans la citoyenneté statutaire, voire contre elle comme ce fût le cas dans l'Allemagne bismarckienne. Cependant l'État-Providence participe également de la construction de la citoyenneté identitaire. »⁵ Les trois aspects de la citoyenneté, conséquemment, forment un alliage qui représente l'aboutissement d'une citoyenneté nationale complète.

La création d'un régime de citoyenneté civique au Québec est intimement liée à la volonté de définir l'espace québécois en tant que « société d'accueil » distincte. C'est en ce sens que l'on peut affirmer que le régime d'intégration symbolise l'aspect imaginé du nationalisme. Son penchant matériel est plutôt évoqué par la construction de la citoyenneté sociale. Or, il n'est pas inutile de le rappeler, cette dernière s'inscrit forcément dans la représentation identitaire de la société dans laquelle est fondée la citoyenneté. En examinant la dynamique entourant le développement de la citoyenneté au Québec, nous relevons en tout premier lieu le développement d'une citoyenneté

³ Karl Polanyi, *The Great Transformation, op. cit.*, 2001 [1944], p. 231-256.

⁴ Jean-Pierre Couture, dans « Les temps impolitiques. Réflexions arendtienne autour d'une absence » dans Lucille Beaudry et Marc Chevrier (dir.), *Une pensée libérale, critique ou conservatrice?*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2007, p. 64 ; définit le politique par ses antithèses, soit l'*impolitique* ou la monopolisation du domaine public par le social et l'*antipolitique* représenté par le totalitarisme et la négation des libertés positives.

⁵ Patrick Hassenteufel, « L'État-providence ou les métamorphoses de la citoyenneté » dans *L'Année sociologique. Nation, nationalisme, citoyenneté*, vol. 46, n° 1, Paris, Les Presses Universitaires de France, 1996, p. 130.

civique, fondée sur le droit et reconnaissant non seulement la composition plurielle – la citoyenneté juridique – de la société mais aussi et surtout la société d'accueil supposant les modalités d'intégration nationale de cette composition. Or ces modalités d'intégration présument le développement de la citoyenneté politique, chargée de définir non seulement les rapports du citoyen à l'État (démocratie, corporatisme, néocorporatisme, centralisation/décentralisation, etc.) mais aussi d'établir une distinction entre les sphères publique et privée ; c'est-à-dire la distinction entre les aspects de la vie pouvant être politiquement assiégés et ceux devant être soustraits au pouvoir politique de la collectivité. Cette distinction comporte des conséquences déterminantes pour la nationalité puisque c'est à travers la prise en charge des éléments du domaine public que celle-ci est formulée. Sans espace public, le seul consensus subsistant est celui portant sur ce qui ne le fait pas.⁶ La citoyenneté sociale, quant à elle, permet l'habilitation nécessaire à l'exercice du pouvoir politique en limitant la marginalisation sociale des individus par rapport au groupe et en permettant l'élaboration et le développement de normes politiques devant définir la société. La citoyenneté sociale est nécessaire, pour compléter les autres aspects, puisque c'est elle qui permet aux citoyens de sortir du domaine de la nécessité afin de participer à la délibération publique (éducation, logement, revenu permettant la subsistance, etc.) Selon Marshall, la dynamique mise en branle par la construction de la citoyenneté sociale permet de contrecarrer l'effet polarisant, sur les classes sociales, du système capitaliste et, par la même occasion, de contrecarrer l'aliénation des

⁶ À ce titre, plusieurs auteurs féministes ont souligné l'importance de prendre en considération les relations de genre en politique, faute de quoi la disparité genrée est susceptible d'être exacerbée. Le même commentaire a été formulé à l'égard des populations racisées. Voir, à ce sujet : Raj Persaud, « Power, Production and Racialization in Global Labor Recruitment and Supply » dans Isabelle Bakker et Stephen Gill (dir.), *Power, Production and Social Reproduction*, New York, Palgrave, 2003, p. 124-145 ; Gargi Bhattacharyya, John Gabriel et Stephen Small, « New Forms of Racialization in the Global Economy », dans *Race and Power : Global Racism in the Twenty-First Century*, Londres/New York, Routledge, 2002, p. 28-59 ; Cynthia Enloe, « Blue Jeans and Bankers » dans *Bananas, Beaches and Bases : Making Feminist Sense of International Politics*, Berkeley, California University Press, 1990, p. 65-93 et Brigitte Young, « The Mistress and the Maid in the Globalized Economy » dans Leo Panitch, Colin Leys, Gregory Albo et David Coates (dir.), *Socialist Register 2001 : Working Classes : Global Realities*, volume 37, 2001, p. 315-327.

classes paupérisées. « Le droit à la liberté d'expression demeure factice si, en raison d'un manque d'éducation, vous n'avez rien à dire qui mérite d'être dit et si vous n'avez aucun moyen de vous faire entendre si vous le dites. »⁷ Plusieurs auteurs ont souligné la concordance entre la réification d'un imaginaire national et le développement de la citoyenneté sociale. Parmi ceux-ci, on retrouve notamment Jane Jenson et Denis Saint-Martin⁸, Luc Turgeon et Martin Papillon⁹, André Lecours et Daniel Béland¹⁰, Patrick Hassenteufel¹¹ et Johanne Poirier¹². Pour l'ensemble de ces auteurs, la construction de la citoyenneté sociale entretient une relation étroite avec celle de la citoyenneté identitaire/nationale. Dans le même sens, plusieurs études ont montré que le nationalisme est alimenté par la construction de l'appareil providentiel des États. Pour l'économiste Gilles L. Bourque, par exemple, la réactualisation québécoise de l'identité canadienne-française est directement liée à la construction de la citoyenneté sociale québécoise au point où il se réfère à l'avènement d'un « nouveau modèle culturel » :

La légitimité nouvelle qu'acquiert l'État du Québec constitue une rupture fondamentale avec le modèle culturel d'avant la Révolution tranquille. Cette légitimité cristallise la dénonciation et la critique du clientélisme et de la corruption. Elle débouche sur un programme de gouvernement visant la

⁷ T.H. Marshall, *Citizenship and Social Class*, *op. cit.*, 1996, p. 21 ; traduction libre de « the right to freedom of speech has little real substance if, from lack of education, you have nothing to say that is worth saying, and no means of making yourself heard if you say it. »

⁸ Jane Jenson et Denis Saint-Martin, « New Routes to Social Cohesion? Citizenship and the Social Investment State » dans *The Canadian Journal of Sociology*, vol. 28, n° 1, hiver 2003, p. 77-99.

⁹ Martin Papillon et Luc Turgeon, « Nationalism's Third Way? Comparing the Emergence of Citizenship Regimes in Quebec and Scotland », *op. cit.*, 2001, p. 315-338.

¹⁰ André Lecours et Daniel Béland, « Politique sociale et nationalisme sub-étatique : une perspective comparative » dans *Cahiers du Centre de recherche sur les politiques et le développement social*, n° 03-05, mai 2003, p. 1-23.

¹¹ Patrick Hassenteufel, « L'État-providence ou les métamorphoses de la citoyenneté » *op. cit.*, 1996, p. 127-149.

¹² Johanne Poirier, « Protection sociale et citoyenneté dans les fédérations multinationales » dans Jane Jenson, Bérengère Marques-Pereira et Éric Remacle (dir.), *L'état des citoyennetés en Europe et dans les Amériques*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2007, p. 195-214.

généralisation et la mise en œuvre des principes supérieurs sur lesquels repose cette critique, s'appuyant sur la volonté générale et l'intérêt commun.¹³

Ce sont ces modèles nationaux de prise en charge des rapports sociaux qui sont en mesure de fonder le nationalisme. On peut à ce titre évoquer l'importance, pour les Québécois, du « modèle québécois » de développement, plus généreux et égalitaire que dans la moyenne des États nord-américains. Tout accroché à ce modèle est consacré, plus souvent qu'autrement par des analystes d'allégeance nationaliste, au titre de normalisation étrangère à la fibre sociale du Québec. Traitant de l'imminent budget du gouvernement de Jean Charest dans l'*Action Nationale*, Robert Laplante anticipait l'orientation qui y serait donnée en ces mots : « Le comité indépendant [sic] sous la présidence du ministre Bachand nous l'a dit, notre différence nous coûte au moins 17 milliards. Vive l'Ontario comme idéal de société ! Il faudra souffrir un peu pour mériter du Canada. »¹⁴

L'articulation entre citoyenneté sociale et citoyenneté politique, au Québec, offre un cas d'étude particulièrement intéressant. En effet, l'avènement d'une nouvelle identité québécoise a largement dépendu de l'avènement d'un « modèle québécois » de développement, centré sur la protection et la solidarité sociales. Or, sous la pression de la mondialisation et de la néolibéralisation des espaces politiques, ce modèle a été, à partir des années 1980, sérieusement et constamment remis en question. On peut notamment évoquer le cas de la remise en cause du modèle au cours de la période post référendaire, sous Lucien Bouchard ; ainsi que la récente « révolution culturelle »¹⁵ mise de l'avant, à travers le plan budgétaire de 2010-2011, par le gouvernement de Jean Charest (PLQ). Ces moments de restructuration de la citoyenneté sociale ont soulevé un intense débat au sein de la société québécoise et continuent de le faire. On

¹³ Gilles L. Bourque, *Le modèle québécois de développement : De l'émergence au renouvellement*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, 2000, p. 39.

¹⁴ Robert Laplante, « L'apocalypse sera locale » dans *L'Action Nationale*, vol. C, n° 3, 2010, p. 7.

¹⁵ Terminologie utilisée, au désespoir de plusieurs étant donné sa connotation politique, par le ministre des finances du gouvernement formé par le Parti libéral du Québec, Raymond Bachand.

peut en retrouver un échantillon important incarné dans la confrontation, en 2005, de deux manifestes qui se sont avérés être les bases d'un débat névralgique et persistant au Québec. L'émergence de ce débat fait ressortir deux positions qui se veulent d'inspiration nationaliste.

Le mouvement keynésien, qui traverse dans les années 1950 le monde occidental, n'épargne pas le Québec. En construisant son « État dans l'État », le Québec se dote d'institutions favorisant la solidarité sociale et l'habilitation matérielle pour les plus défavorisés, ce qui contribue à forger cette « nouvelle » identité québécoise, fondée sur l'essor d'un régime de citoyenneté québécois. Le nationalisme québécois se conçoit ainsi à partir de l'élaboration d'un « modèle » québécois de développement qui entretient, selon les mots de René Lévesque, du Parti québécois, un « préjugé favorable envers les travailleurs ». À partir des années 1970-1980, le modèle de développement commence à être remis en question devant les impératifs de l'institutionnalisation du libre marché. « Au même moment où les firmes transnationales cherchaient à prendre de l'expansion, ou du moins à maintenir leur avance, les taux de productivité déclinaient et engendraient une crise des profits, dans les années 1970, et les pratiques reliées à la production en furent transformées. »¹⁶ Dans cette optique, les rapports entre l'État et le citoyen ainsi qu'entre l'État et le marché en sont profondément transformés. Le contexte québécois n'échappe pas, encore une fois, à la dynamique.

Cette mutation profonde de la citoyenneté ne se fait pas sans débats. Celui portant sur la nature et le développement de la citoyenneté sociale représente d'ailleurs le deuxième débat que nous avons relevé au sein de la société québécoise et qui nous

¹⁶ Jane Jenson, « Mapping, Naming and Remembering: Globalization at the End of the Twentieth Century » dans *Review of International Political Economy*, vol. 2, n° 1, hiver 1995, p. 101 ; traduction libre de « As transnational corporations sought to increase, or at least maintain, rates of productivity in the face of the decline they were experiencing in the 1970s and which was generating a crisis in profitability, production practices shifted. »

laisse croire que le nationalisme n'a pas atteint son paroxysme et ne s'est pas engagé sur son déclin. En effet, par les voix qui se regroupent autour de la « question sociale », nous pouvons relever une volonté d'habilitation collective quant aux contours de la nationalité québécoise.

Le débat lucide/solidaire

La position des lucides

C'est en 2005 que sont publiés deux manifestes représentant le moment fort du débat qui oppose jusque-là, et qui continue d'opposer aujourd'hui, deux visions du modèle de développement du Québec. La sortie du *manifeste pour un Québec lucide*, en 2005, provoque une onde de choc. S'il reçoit une telle attention, c'est d'une part parce qu'il est l'œuvre d'une série d'acteurs connus de la société – dont Lucien Bouchard qui fut le premier chef politique à défendre la politique du déficit zéro en 1996, mais aussi André Pratte, éditorialiste en chef du journal *La Presse*, Pierre Fortin, économiste de l'UQAM et du groupe CIRANO¹⁷ et Joseph Facal, ancien député du Parti Québécois – et d'autre part parce que le manifeste suggère une transformation radicale de la citoyenneté sociale, construite en parallèle avec la Révolution tranquille et qui représente, on l'a évoqué, l'un des aspects rassembleurs de la nationalité québécoise.

Ce premier manifeste propose la thèse suivante : les Québécois doivent renoncer à une bonne partie de leur citoyenneté sociale en raison de l'inévitabilité des changements qui les guettent, c'est-à-dire les changements engendrés par la globalisation (concurrence accrue) ainsi que par le déclin démographique. On ne retrouve pas dans le manifeste l'origine de ces changements. Mais une chose est sûre dans l'esprit de ses

¹⁷ Le groupe CIRANO est un organisme engagé par les organisations publiques et privées dans le but d'« améliorer l'efficacité » de leurs « activités ». Le groupe propose habituellement des réformes visant à améliorer la compétitivité et ce, s'il le faut, au détriment de la citoyenneté sociale. Voir CIRANO, *Cirano. Allier savoir et décisions*, disponible [en ligne] à l'adresse : <http://www.cirano.qc.ca>, site consulté le 25 avril 2010.

auteurs, c'est qu'ils sont inévitables et laissent entrevoir un avenir catastrophique. Le Québec ne doit pas chercher à modifier ces changements, mais doit plutôt s'y ajuster : « le monde a changé et il nous faut nous adapter aux nouvelles réalités. »¹⁸ Si le modèle de développement mis en place lors de la Révolution tranquille a permis à une classe d'affaire francophone de se développer, ce modèle devrait aujourd'hui être transformé pour répondre au problème de la dette auquel trop de ressources seraient consacrées. De plus, il serait déphasé par rapport à la concurrence avec les économies d'Asie. Les auteurs du manifeste refusent d'emblée les solutions politiques « faciles », comme celle de l'indépendance du Québec ou celle du règlement du déséquilibre fiscal et optent pour des solutions qui ne seraient pas « partisans ». Les auteurs se disent donc à la recherche d'options pragmatiques devant permettre au Québec de « demeurer une société distincte, capable de faire rayonner une langue et une culture française modernes en Amérique »¹⁹.

Toujours selon les auteurs du manifeste, plusieurs obstacles persistent et nuisent à ce changement radical de la citoyenneté sociale. Le premier est représenté par le refus de tout changement par divers « groupes de pression » : « le discours social québécois est dominé par des groupes de pression de toutes sortes, dont les grands syndicats, qui ont monopolisé le label «progressiste» pour mieux s'opposer aux changements qu'impose la nouvelle donne. »²⁰ Autrement dit, le discours social ne saurait pas s'adapter aux changements issus de l'histoire récente du développement du marché, sauf en ce qui a trait à l'épisode de la tenue des grands sommets péquistes portant sur le déficit zéro enclenchés en 1996 par Lucien Bouchard.

Au cours des ans, la population québécoise aurait adopté une attitude plus complaisante envers le modèle de développement social puisque les programmes

¹⁸ Lucien Bouchard et al., *Manifeste pour un Québec lucide*, 2005, p. 3.

¹⁹ *Idem*, p. 4.

²⁰ *Idem*, p. 5.

sociaux permettraient aux Québécois de profiter d'une vie plus « douce ». Conséquemment, les Québécois devraient désormais adopter une nouvelle attitude selon laquelle les solutions proviendraient d'une responsabilisation accrue de l'individu envers sa société plutôt qu'une responsabilisation de la société envers les individus. Huit propositions sont mises sur la table par le groupe : l'allègement du fardeau de la dette, l'augmentation des frais de scolarité, l'apprentissage accru de la langue anglaise, la flexibilisation des conditions de travail, l'augmentation de la tarification de l'énergie hydroélectrique de même qu'une réforme de la taxation en faveur des taxes à la consommation, l'instauration d'un revenu minimum garanti ainsi qu'un recours accru au secteur privé.

La plupart de ces propositions mettent l'accent sur la privatisation de l'intérêt public tandis qu'une seule vise sa nationalisation. L'augmentation des frais de scolarité et des tarifs de l'énergie ainsi qu'une réforme de la taxation en faveur de la taxe à la consommation favorisent le principe individualisant de l'utilisateur payeur, ce qui du même coup promeut l'agrandissement de la polarisation matérielle. Ensuite, le recours accru au secteur privé et la flexibilisation des conditions de travail visent à permettre une définition de l'intérêt public par le secteur privé et, conséquemment, la prise en charge des fonctions de la cité par des intérêts qui y sont extérieurs ou passablement détachés. Selon l'argument des lucides, les intérêts privés seraient en meilleure position pour répondre aux besoins de la société puisque les décisions qui en dépendent seraient déterminées par une volonté de développement et de croissance économiques. L'allègement du fardeau de la dette se présente comme un objectif englobant mais sans conséquence directe pour la citoyenneté sociale (ces implications dépendent par exemple de la durée sur laquelle cet allègement devrait être fait ainsi que des moyens pris pour y parvenir). L'instauration du revenu minimum garanti représente une mesure prônée plus souvent qu'autrement par la gauche et est la seule qui ne vise pas directement la privatisation de l'intérêt public. Cependant, on ne peut que relever le faible raisonnement derrière une telle mesure lorsqu'elle est mise de

l'avant par le même groupe qui tente de débarrasser l'État des programmes sociaux en raison de leur coût. Pourquoi consacrer une partie du budget aux revenus minimums si ce n'est que pour abandonner un ensemble de programmes sociaux ? C'est d'ailleurs ce que relèvent les auteurs du deuxième manifeste, le *manifeste pour un Québec solidaire* : « il y a tout à craindre qu'elle ne serve de prétexte à réduire les enveloppes et la gamme, déjà détériorée, des protections sociales de base et à affranchir les employeurs de leur obligation d'assurer un salaire décent. »²¹

La position des solidaires

Ce deuxième manifeste représente une opposition à la vision politique non assumée du premier. Alors que les lucides proposent d'enrichir la société grâce à un appauvrissement des conditions de vie des citoyens, les solidaires proposent plutôt d'enrichir la société grâce à un modèle de développement qui permettrait une redistribution de la richesse vers les couches les plus défavorisées de la population. En d'autres termes, et on y reviendra, les propositions des solidaires s'inscrivent dans la perspective d'un élargissement de la citoyenneté sociale, nécessaire à l'alliage entre citoyenneté civique, politique et sociale.

Le diagnostic des solidaires reste tout aussi alarmant que celui des lucides mais est d'une autre nature. En effet, là où les lucides s'inquiètent du modèle de développement québécois, qui ne serait plus en phase avec les changements en cours, les solidaires s'inquiètent des conséquences que ces changements réservent aux sociétés, soit l'impossibilité pour celles-ci d'agir sur le réel (changements climatiques, inégalités sociales, scandales de nature comptable). C'est d'ailleurs dans ce diagnostic que les deux groupes se distinguent principalement : tandis que les lucides considèrent les changements liés à la globalisation (concurrence, flexibilisation du travail) demeurent inévitables, les solidaires proposent de s'y intéresser et de promouvoir un

²¹ Omar Aktouf et al., *Manifeste pour un Québec solidaire*, 2005, p. 8.

ordre global différent. Pour eux, donc, le néolibéralisme (qu'ils appellent « néocapitalisme »²²) n'est pas une réalité inévitable mais plutôt une politique érigée en système par ceux-là même qui proposent aujourd'hui de s'y adapter en faisant valoir qu'elle est issue du développement naturel de l'économie. Les solidaires reconnaissent deux tâches principales à l'État, institution politique de la société québécoise : combattre l'idée d'un marché autorégulé sur le socle global (notamment en combattant l'exploitation d'une force de travail précarisée dans certains pays et en défendant la solidarité à l'international) et civiliser le capitalisme en assurant une protection sociale et en combattant les inégalités (pour les femmes, les classes paupérisées et les groupes racisés). Le premier objectif d'État est mis en opposition avec l'action d'une certaine classe politique dont fait partie Lucien Bouchard, signataire du premier manifeste : « [i]l est paradoxal de voir les signataires du manifeste [se] préoccuper [de la concurrence avec l'économie asiatique] alors qu'ils se sont fait les plus grands défenseurs de l'ouverture des marchés, du libre-échange, de la mondialisation sans entrave. »²³

Devant la situation, toutefois, l'État se doit de remplir la deuxième mission impartie par les solidaires à l'État, soit celle de civiliser le capitalisme pour assurer l'égalité des citoyens dans la société ou, dit autrement, d'assurer le maintien et le développement de la citoyenneté sociale. Pour contrer le déclin démographique, l'État devrait promouvoir les politiques de soutien aux familles et favoriser la reconnaissance professionnelle des immigrants. Les coûts reliés au système de santé, quant à eux, devraient être réduits mais sans porter atteinte à la mission de cette protection essentielle, à savoir l'accessibilité au système de santé ; par exemple en régulant les coûts des médicaments qui sont actuellement soumis à la logique de la concurrence et de l'enrichissement privé, grâce à un régime national de contrôle pharmaceutique à

²² *Ibid.*, p. 1.

²³ *Ibid.*, p. 6.

l'instar de ce qui se fait en Australie.²⁴ Ensuite, la réforme de la taxation proposée par les lucides établit selon les auteurs un diagnostic partisan puisqu'il prend parti envers la responsabilisation individuelle plutôt que sociale. Le taux d'imposition au Québec « doit être mis en parallèle avec le filet social et les services de l'État que les citoyens reçoivent : santé, éducation, garderies, transports collectifs, logement social, protection du revenu, égalité entre les hommes et les femmes, soutien aux familles... »²⁵ Plutôt que de favoriser la recherche de revenu chez l'individu, les solidaires proposent de favoriser cette recherche chez les entreprises privées qui, d'année en année, verraient leur fardeau fiscal s'amenuiser tandis que celui des particuliers ne cesserait d'augmenter, d'autant plus que les entreprises seraient moins imposées²⁶ au Québec qu'ailleurs en Amérique du Nord.²⁷

Bref, la nature des propositions des lucides est remise en cause par les solidaires étant donné qu'elle s'inscrit implicitement dans une perspective néolibérale et une acceptation tautologique de ce que représente la globalisation. Les auteurs de ce deuxième manifeste avancent plutôt l'idée selon laquelle le développement du néolibéralisme est une conséquence de l'action politique et, conséquemment, qu'une réponse du même ordre est nécessaire : « [n]ous voulons contribuer à construire un Québec et un monde où les contraintes économiques et financières seront assujetties au souci d'assurer la dignité et le bien-être de chacun et de chacune, en harmonie avec leur milieu de vie. »²⁸ Ils proposent conséquemment de soutenir les « bonnes entreprises », soit celles qui se conforment aux objectifs politiques décidés

²⁴ Où les coûts de santé seraient de 30 % moins élevés que la moyenne des pays de l'OCDE. Dans *Ibid.*, p. 4.

²⁵ *Ibid.*, p. 5.

²⁶ Ce qui est confirmé dans Canada, « Base de données sur le taux d'imposition des sociétés. Canada et les provinces, de 1960 à 2005 » dans *Agriculture et Agroalimentaire Canada*, disponible [en ligne] à l'adresse <http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1197301474421&lang=fra#f3>, site consulté le 26 mai 2010. Seul le taux d'imposition de Terre-Neuve-Labrador (27,1 %) se situe en dessous de celui du Québec (31,0 %), au Canada. Les plus hauts taux (pour 2005) sont ceux de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, tous les deux à 38,1 %.

²⁷ Omar Aktouf et al., *op. cit.*, p. 5.

²⁸ *Ibid.*, p. 10-11.

démocratiquement. Leurs recommandations principales sont les suivantes : le renforcement des lois du travail, la répartition de la richesse et le combat contre l'évasion fiscale, le financement de l'éducation, le rétablissement de la mission de départ d'Hydro-Québec (fournir l'énergie hydro-électrique au moindre coût possible aux Québécois et fournir un avantage compétitif aux entreprises québécoises), la reprise en main de la santé ainsi qu'un renforcement de la réglementation environnementale.

Construction du régime de citoyenneté sociale au Québec

Le régime de citoyenneté québécois, remis en cause par les lucides, se développe au Québec surtout à partir des années 1960 et 1970. En effet, la politisation des enjeux identitaires, comme nous avons pu le constater, se réalise au cours des années 1960 par une première formulation de l'objectif d'intégration de la diversité à la société québécoise. Sur le plan économique et social, c'est aussi à partir des années 1960 que se met en branle un projet politique déterminant le développement économique.

On ne le rappellera jamais assez, les enjeux identitaires, politiques et économiques sont intimement liés. La politisation des enjeux économiques sous-tend inévitablement la constitution d'une communauté en tant que groupe *politique* légitime. En effet, la dynamique qui s'enclenche au moment de la Révolution tranquille propose un projet de société (utopie) et, conséquemment, appelle le rassemblement du groupe projeté politiquement. La politisation de l'identité francophone, qui laissera place à la construction de l'identité québécoise, était nécessaire pour que le développement économique soit politisé sur le terrain institutionnel et, par le fait même, influencé par les contours identitaires de la nation invoquée.

Ce lien est souvent difficilement assumé par les chercheurs qui tentent de formuler leurs arguments sur le terrain exclusivement civique. En effet, la politisation du développement économique, en ce sens, aurait très bien pu se poursuivre selon les orientations de l'État canadien ou simplement inspirée par les principes du laisser-faire qui caractérisaient en bonne partie le régime duplessiste. Mais le nationalisme étant ce qu'il est, la politisation des questions économiques prend son ancrage dans la société qui veut accéder au statut politique, ce que le Québec effectue au cours des années 1960 (quoique l'on puisse considérer que cette volonté se développa bien avant). De plus, on peut relever l'influence des mouvements sociaux et de la société civile dans la construction de l'État keynésien québécois, sujet que l'historiographie des années 1960 et 1970 a largement négligé.²⁹

L'objectif de ce troisième chapitre étant d'analyser la construction du régime de citoyenneté sociale au Québec, le débat « lucide/solidaire », qui surgit sous cette appellation en 2005³⁰, nous apparaît comme l'un des deux débats contemporains fondamental pour le nationalisme québécois. Avec le débat Bouchard-Taylor, le débat lucide/solidaire représente un mouvement de revalorisation de la citoyenneté nationale. Les deux écoles au centre de ce deuxième débat ne s'entendent toutefois pas sur la façon de la revaloriser : les lucides invoquant la solidarité nationale afin de concrétiser le développement économique (le fameux « resserrement de la ceinture ») et les solidaires invoquant le développement économique pour réaliser la solidarité sociale.

²⁹ Luc Turgeon, « La grande absente. La société civile au cœur des changements de la Révolution tranquille », dans *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 2, n° 1, 1999, p. 1-20.

³⁰ La référence au débat sur la citoyenneté sociale revêtait de 1960 à 1980 l'appellation de « question sociale » tandis que celui sur l'identité nationale correspondait à celle de « question nationale ».

Genèse et déclin de la citoyenneté sociale au Québec

La Révolution tranquille, dans l'imaginaire québécois, se présente comme un moment de fondation de la nation québécoise pour plusieurs raisons. Le lien social assuré par le développement du régime d'intégration (citoyenneté civique), pour être durable, doit être accompagné de la construction d'une citoyenneté sociale cherchant à inclure matériellement les franges plus marginalisées du pouvoir politique. C'est ainsi que la Révolution tranquille a comme principal objectif la construction d'un État au moyen duquel l'action politique dirigée vers le bien public doit être encouragée.³¹ L'aspect économique de ce bien public n'y fait pas exception. Certes, l'action de l'État québécois est alors dirigée vers le secteur privé. Toutefois « ce projet n'est pas de changer les propriétaires des riches résidences de Westmount, il est de donner à l'ensemble des Québécois de nouveaux leviers de développement. Dans l'esprit de ses concepteurs, la classe d'affaires est l'outil de cet accomplissement, pas sa finalité. »³² Dans cette optique, le développement économique est alors directement associé à ses finalités politiques.

On ne peut pas pour autant accepter sans nuance l'école de la rupture qui fait de la Révolution tranquille un moment charnière dans le développement d'une « nouvelle identité ». Olivier Dickson, qui a consacré son mémoire de maîtrise à la question de la signification de la Révolution tranquille en arrive, en dernière instance, à défendre la thèse de la continuité³³, à laquelle on ne peut qu'adhérer. Tout changement social, invariablement, s'inscrit sur une trame historique dont on ne peut que difficilement situer la véritable genèse. Ainsi, si la construction d'une citoyenneté sociale au Québec prend forme autour des années 1960, ses fondements idéologiques trouvent

³¹ Yves Bélanger, « Le "modèle" québécois survivra-t-il à l'avènement du XXI^e siècle? », dans Bélanger, Comeau et Métivier (dir.), *La Révolution tranquille. 40 ans plus tard : un bilan*, Montréal, VLB éditeur, 2000, p. 179-186.

³² *Ibid.*, p. 180.

³³ Olivier Dickson, *La Révolution tranquille : période de rupture ou de continuité ?*, mémoire de maîtrise, département de science politique, Université du Québec à Montréal, 2009.

leurs ancrages au cours des années précédentes. Plusieurs études sérieuses sur le sujet ont d'ailleurs confirmé cette acceptation.³⁴ On peut néanmoins parler d'une période de transition plus affirmée qui se situe au détour des années 1950-1960, période pendant laquelle la critique sociale du régime duplessiste devient particulièrement percutante.

Les réformes entreprises par le gouvernement de Jean Lesage (1960-1966)³⁵ et celles du gouvernement de Robert Bourassa (1970-1976)³⁶ pavent la voie à la prise du pouvoir par le Parti Québécois, premier parti souverainiste à être élu comme parti ministériel à Québec. C'est en luttant contre l'État duplessiste que la société québécoise en vient à élaborer un régime de citoyenneté sociale et à formuler un véritable « projet de société ».³⁷ Lors de son premier mandat, le gouvernement du Parti Québécois met en œuvre la volonté de la société civile en raffinant le modèle québécois à travers les sommets économiques « invitant à nouveau syndicats et organismes socio-économiques (comme on les nommait à l'époque) à partager une vision du développement tout à fait respectueuse des principes de base du capitalisme. »³⁸ Or, avec l'échec du référendum de 1980 et du ralentissement économique qui suit, le Parti Québécois s'éloigne peu à peu des bases de son action réformiste : le nationalisme québécois (la société civile et sa volonté d'habilitation collective) et une période de relative croissance économique. C'est curieusement au moment même où est déployée la citoyenneté sociale que le renversement des conditions qui lui ont permis d'exister pave le chemin de son déclin. L'échec du

³⁴ Voir, à ce titre, Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin, *La société libérale duplessiste*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1994 ; Alain-G. Gagnon et Michel Sarra-Bournet, dir., *Duplessis. Entre la grande noirceur et la société libérale*, Montréal, Québec/Amérique, 1997 ainsi que Luc Turgeon, « La grande absente. La société civile au cœur des changements de la Révolution tranquille », *op.cit.*, 1999, p. 1-20.

³⁵ Dont la plus importante est probablement la nationalisation de l'hydroélectricité, selon le slogan de la formation, « maître chez nous ».

³⁶ En particulier l'adoption de la loi 22 établissant le français comme langue officielle au Québec.

³⁷ Martin Papillon et Luc Turgeon, « Nationalism's Third Way? Comparing the Emergence of Citizenship Regimes in Quebec and Scotland », *op.cit.*, 2001, p. 323.

³⁸ Yves Bélanger, « Le "modèle" québécois surviva-t-il à l'avènement du XXI^e siècle? », *op.cit.*, 2000, p. 182.

référendum est l'occasion d'une dégringolade importante de l'espoir politique et coïncide avec le bouleversement des consensus sur le système financier international avec le tandem Reagan-Thatcher aux États-Unis et au Royaume-Uni. Le PQ, après l'échec du référendum de 1980, s'engage sur la voie de la saine gestion – de la « bonne » gouvernance – et est l'objet de critiques soutenues de la part de la gauche quant à son programme économique qui, disait-on, favorisait l'entreprise privée et délaissait le « préjugé favorable » aux travailleurs.³⁹ On retient aujourd'hui, entre autres, la loi 70 imposant une ponction salariale de 20 % sur les salaires versés aux employés de l'État ainsi que la loi 111, surnommée la « loi-matraque », prévoyant le congédiement, la perte de salaire, la perte de l'ancienneté et l'interdiction de manifester pour les enseignants du secteur public. L'adoption de ces lois témoigne d'une compromission en faveur de la restructuration économique au niveau mondial qui passe inévitablement par un « rappel à l'ordre » des syndicats, des organismes populaires et des mouvements sociaux.

L'arrivée au pouvoir en 1985 du Parti libéral du Québec (PLQ) confirme le virage entrepris en faveur du libre marché. Le PLQ n'applique pas systématiquement les réformes qu'il désire entreprendre, devant le mécontentement populaire, mais le parti contribue certainement à mettre de l'avant un discours appuyant ses orientations sur les postulats de la mondialisation des marchés, de la compétitivité internationale et de la flexibilisation des conditions de travail. Afin d'amorcer la transformation du modèle québécois, le PLQ doit abandonner le néocorporatisme caractéristique du premier mandat du Parti Québécois et exprimant un souci minimal envers la société civile. Le modèle néocorporatiste peut manifestement recevoir la critique, et il en a été l'objet dans plusieurs ouvrages, notamment en raison du déplacement du rapport de

³⁹ Stephen Brooks et Alain-G. Gagnon, *Les spécialistes des sciences sociales et la politique au Canada. Entre l'ordre des clercs et l'avant-garde*, op. cit., p. 99-100.

force qu'il met en œuvre.⁴⁰ Il oblige cependant le gouvernement à prendre acte des revendications sociales portées par les groupes invités à la table de négociation, liant de ce fait le développement économique à ses implications sociales.

En se débarrassant de ce modèle, le gouvernement libéral de Robert Bourassa désire se débarrasser des instruments économiques de l'État afin de laisser à l'entreprise privée le bénéfice du doute quant à la nature des implications sociales de ses activités. Cette séparation réaffirmée n'est toutefois qu'un leurre. Le développement économique doit en effet s'appuyer, inévitablement, soit sur le consentement, soit sur la mise au pas des forces profondes de la société. Gilles Bourque, Jacques Beauchemin et Jules Duchastel écrivent à ce sujet que le discours libéral, à partir de 1985, passe « de la promotion d'une *économie à valeur ajoutée* à celle d'une *société à valeur ajoutée*. »⁴¹ « Il s'agit de produire une société dont le projet demeure entièrement déterminé par le marché, au sein de laquelle la question des valeurs, de la morale, de l'éthique et de l'idéologie tend à se dissoudre sous l'effet d'une pragmatique étroitement matérialiste, celle précisément de la *valeur ajoutée*. »⁴²

Le rapport Gobeil incarne probablement le mieux la transformation des déterminants de la citoyenneté sociale. Si le « modèle québécois » a été déterminé, jusque-là, par la citoyenneté politique (habilitation politique du citoyen) et par la citoyenneté civique ; la première est désormais amputée d'une partie essentielle de sa portée. Dans le rapport, il est clairement affirmé que la citoyenneté sociale devrait dorénavant être

⁴⁰ Voir entre autres Jean-Marc Pottle, *Du combat au partenariat. Interventions critiques sur le syndicalisme québécois*, Montréal, éditions Nota Bene, 1998. Dans « De la concertation à la confrontation » (p. 187), Pottle se posait les questions suivantes : « Comment expliquer que le discours syndical, qui valorisait au début des années 1970 la lutte et le combat dans ce rapport de couple entre patronat et syndicat, privilégie maintenant l'entente et la participation ? Pourquoi le syndicalisme reprend-il maintenant à son compte les objectifs patronaux (excellence, qualité totale, *just in time*, productivité) au nom de la fin ou de la justification ultime qui est l'emploi ? »

⁴¹ Jacques Beauchemin et Gilles Bourque, « La société à valeur ajoutée ou la religion pragmatique » dans *Sociologie et sociétés*, vol. XXVI, n° 2, automne 1994, p. 36.

⁴² *Ibid.*, p. 36.

adaptée aux impératifs de la néolibéralisation mondiale (plutôt qu'aux impératifs déterminés par la société) : « le développement économique se fait de façon beaucoup plus saine et solide lorsqu'il s'appuie sur les *forces du marché* et que l'État y contribue de façon plus durable lorsqu'il crée les *conditions* et un environnement favorables au développement et à la *croissance de l'entreprise*. »⁴³ Autrement dit, les objectifs sociaux (les conditions) qui déterminent l'orientation économique doivent désormais être définis par l'orientation économique des groupes intéressés (les forces du marché) par leur propre profit (la croissance de l'entreprise) et non pas par le profit de la société. On se rappelle pourtant que les lucides, qui s'inscrivent dans la lignée du rapport Gobeil, incriminent les divers « groupes de pression » qui monopoliseraient le discours « progressiste » en s'opposant aux changements contemporains. Les groupes privés, ici, ne sont pas considérés comme s'opposant à ces mêmes changements, sauf que l'on oublie peut-être d'ajouter que ces changements étaient et restent aujourd'hui le fait de ces groupes privés.

Stephen Gill, dans un texte portant sur une conceptualisation de la notion de « globalisation », affirme que le développement du néolibéralisme n'est rendu possible que grâce à un recul important de la démocratie afin que soit retirée toute contrainte au développement économique. Pour démontrer sa thèse, Gill reprend les arguments de Michel Foucault portant sur la société panoptique et établit que la discipline est un élément intrinsèque du développement du néolibéralisme sur le socle mondial. Étant donné, comme nous venons de le voir, que l'État est appelé à créer les conditions favorables à l'entreprise privée, la cohésion sociale est menacée à ses fondements mêmes, ce qui risque d'engendrer un soulèvement. L'individu devant désormais se plier à un objectif qui lui est étranger, « nous pouvons traiter du système panoptique comme d'une dystopie latente de la modernité : la possibilité de développer un système de contrôle réduisant l'individu à l'état de marchandise

⁴³ Paul Gobeil, *Rapport du groupe de travail sur la révision des fonctions et des organisations gouvernementales*, Québec, Gouvernement du Québec, 1988, p. 36 ; nous soulignons.

manipulable et relativement inerte.»⁴⁴ C'est à cette fin que le gouvernement de Robert Bourassa privatise une série de sociétés d'État et change la formule de concertation « de manière à recentrer le débat sur les problèmes spécifiques aux entreprises »⁴⁵ – c'est-à-dire le profit, la compétitivité, la productivité et la flexibilisation des conditions de travail. Certains ont observé, par ailleurs, que ces réformes s'inscrivent dans la tendance à la technocratisation, qui trouve ses fondements dans le développement de l'État providentialiste et de la sacralisation de l'expert (plutôt que de la délibération).⁴⁶ Enfin, en vue de constitutionnaliser le nouveau paradigme dominant, le gouvernement libéral (en accord avec l'opposition péquiste) signe l'Accord sur le libre-échange (ALE) et, subséquemment, l'Accord sur le libre-échange nord-américain (ALENA).⁴⁷

La fin du régime libéral est caractérisée par le regain de l'option souverainiste au moment de l'échec de l'Accord du lac Meech. Selon nous, le regain du nationalisme au milieu des années 1990 fait directement écho à cette crise du lien social provoquée par le net recul de la citoyenneté promu par la néolibéralisation institutionnalisée des rapports sociaux. En effet, devant le processus de dissolution du lien social, la société civile s'investit dans une ultime tentative de se donner les instruments de son propre développement. Il est possible que le projet souverainiste soutenu par le Parti Québécois en 1994 ne réponde pas à cette aspiration. Toutefois, l'option est

⁴⁴ Stephen Gill, « The Global Panopticon? The Neoliberal State, Economic Life, and Democratic Surveillance » *Alternatives*, vol. 2, 1995, p. 2 ; traduction libre « we can treat the panopticon as a dystopia latent in modernity : the possibility of developing a system of control that reduces the individual to a manipulable and relatively inert commodity. »

⁴⁵ Yves Bélanger, « Le "modèle" québécois survivra-t-il à l'avènement du XXI^e siècle? », *op. cit.*, p. 182.

⁴⁶ Martine Paquin, *D'un projet politique à un projet économique : analyse des discours politiques du Québec contemporain de 1960 à 1969 et de 1985 à 1994*, thèse de doctorat, département de sociologie, Université du Québec à Montréal, 2000, p. 248.

⁴⁷ Pour une chronique des jeux de coulisse ayant mené à cette acceptation consensuelle, voir Jacques B. Gélinas, *Le virage à droite des élites politiques québécoises*, Montréal, éditions Écosociété, 2003, p. 21-51. Par ailleurs, Stephen Gill conçoit lui aussi la signature des accords régionaux comme l'adoption définitive d'une constitution assurant la perpétuation des paradigmes du néolibéralisme, dans Stephen Gill, « The Global Panopticon? The Neoliberal State, Economic Life, and Democratic Surveillance » *op. cit.*, 1995.

indéniablement caractérisée par le discours d'une repolitisation possible et d'une défense du « modèle québécois » en vue de la consolidation de la solidarité sociale.

Le retour du PQ au pouvoir est donc caractérisé par un contexte politique effervescent, conséquence de l'échec d'une entente entre les « deux peuples fondateurs » et du déclin d'un modèle social égalitaire. Cette tendance à la revalorisation de la citoyenneté nationale, devant la mondialisation néolibérale, est aussi notée par Daniel Salée : « tout en comprimant les cultures, les communautés nationales, les groupes ethniques et les groupes d'intérêts, la mondialisation les amène paradoxalement à affirmer le contenu de leur configuration identitaire propre et à se doter des moyens de cette affirmation sur la place publique. »⁴⁸

Les discussions sur le « modèle québécois » de concertation sont donc mises au rancart, au niveau politique, pour laisser place aux discours sur la nation. Elles n'échappent toutefois pas aux débats dans les chaumières, là où les arguments, en faveur ou non de la souveraineté, évoquent incessamment le « projet de société » à réaliser.⁴⁹ Ce n'est qu'après l'échec de l'option du OUI, par un peu plus de 52 000 voix, que le thème de la citoyenneté sociale revient à l'ordre du jour et d'une façon qui ne sera pas nécessairement favorable à celle-ci.

Le coup de barre de Lucien Bouchard

Après l'épisode référendaire, c'est un Jacques Parizeau déçu qui annonce sa démission et qui laisse sa place à Lucien Bouchard qui, par sa verve et ses discours, réussit assez bien à canaliser l'énergie des foules. Or, derrière cet orateur nationaliste de talent se cache un discours conservateur et de droite. Il est permis de croire que le

⁴⁸ Daniel Salée, « La mondialisation et la construction de l'identité au Québec » dans Mikhaël Elbaz, Andrée Fortin et Guy Laforest (dir.) *Les frontières de l'identité. Modernité et postmodernisme au Québec*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996, p. 107.

⁴⁹ En 1995, Fernand Dumont consacrait un essai aux fondements d'un éventuel projet de société, aux « raisons communes » de la société québécoise, dans *Raisons communes, op. cit.*, 1995.

temps qu'il a passé à construire un discours nationaliste a fait oublier les orientations conservatrices de l'homme qui a, quelques années auparavant, quitté le Parti progressiste-conservateur de Brian Mulroney, dont la dénomination était un véritable oxymore.

C'est en janvier 1996 que Lucien Bouchard prend les rennes du Parti Québécois. Selon Jacques B. Gélinas, « C'est lui qui donnera le coup de barre décisif. »⁵⁰ On doit reconnaître à l'homme une efficacité stratégique sans pareil. Alors qu'il vient tout juste d'arriver à la tête du Parti Québécois, reconnu comme étant social-démocrate – quoique ce soit encore discutable – il réussit à imposer un nouvel agenda politique qui s'inscrit en faux par rapport au « modèle » québécois, orienté vers les programmes sociaux, et à présenter celui-ci comme un véritable « projet » de société. En effet, en faisant de l'atteinte du déficit zéro en un temps record l'impulsion nécessaire à la reformulation d'un nouveau projet québécois, Lucien Bouchard met en branle le processus de consultation devant mener à des politiques d'austérité. Ce processus se fait selon le modèle néocorporatiste associé, depuis son premier mandat, au Parti Québécois (Lucien Bouchard n'ayant pas été élu, il doit y recourir pour asseoir une certaine légitimité). Il remet sur pied la formule des sommets qu'il tient en mars et en octobre 1996.⁵¹ Si plusieurs organismes décident de boycotter ces sommets étant donné qu'ils s'opposent à l'agenda énoncé par le premier ministre, plusieurs autres acceptent de jouer le jeu. Joseph Facal vient plus tard confirmer le virage néolibéral du Parti Québécois, en déposant un rapport⁵² identifiant l'interventionnisme étatique comme une tare au développement du Québec.⁵³

⁵⁰ Jacques B. Gélinas, *Le virage à droite des élites politiques québécoises*, op. cit., 2003, p. 83.

⁵¹ *Ibid.*, p. 84-85. Voir aussi Brian Tanguay, « Concerted Action in Quebec. 1976-1983 : Dialogue of the deaf » dans Alain-G. Gagnon (dir.), *Quebec : State and Society*, Toronto, Methuen, 1984, p. 365-385.

⁵² Québec, *Groupe de travail sur l'examen des organismes gouvernementaux*, Québec, Gouvernement du Québec, septembre 1997.

⁵³ Christian Rouillard, Éric Montpetit, Alain-G. Gagnon, Isabelle Fortier, *De la réingénierie à la modernisation de l'État québécois*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008, p. 30-32.

On reconnaît bien le sceau de deux des signataires du *manifeste pour un Québec lucide* : l'atteinte du déficit zéro est présentée lors de ces sommets comme étant inévitable, faisant dire à certains que l'absence des sommets a donné le mot d'ordre. « Le déficit zéro atteint en un temps record laisse le système de santé en plein désarroi, les universités exsangues, l'emploi précarisé, la pauvreté endémique, l'environnement abandonné aux prédateurs et aux pollueurs. »⁵⁴ Les sommets organisés sont destinés évidemment à favoriser le développement économique afin d'assurer l'avenir du Québec. Or, ce développement économique fait appel d'abord et avant tout aux stratégies des entrepreneurs privés qui désirent depuis le deuxième gouvernement de Bourassa (1989-1994) atteindre une plus grande autonomie, voire à se distancer du développement social. Cette déstructuration du système de protection sociale québécois lève un obstacle de plus à la néolibéralisation de l'espace québécois, processus qui n'a pas atteint son terme mais qui s'est particulièrement accéléré depuis l'élection, en 2003, du Parti libéral du Québec sous le leadership politique de Jean Charest.

Un gouvernement plus néolibéral que libéral

Jean Charest, chef du Parti libéral du Québec, est souvent associé à Mike Harris, premier ministre de l'Ontario de 1995 à 2002 qui lance sa soi-disante « révolution du gros bon sens » en appliquant une série de réformes néolibérales : baisse des impôts, hausse des tarifs selon le principe de l'utilisateur-payeur et privatisations. Lorsque l'on examine la carrière de Harris, on croirait effectivement que Jean Charest s'en inspire. Non seulement le premier ministre ontarien baisse les impôts lors de ses mandats, mais il rend aussi plus difficile la syndicalisation et facilite la sous-traitance en temps de grève. On croirait que l'histoire se répète, Jean Charest ayant adopté des modifications à la loi 45 (loi anti briseurs de grève, adoptée en 1977 par le Parti

⁵⁴ Jacques B. Gélinas, *Le virage à droite des élites politiques québécoises*, op. cit., 2003, p. 86.

Québécois) afin de favoriser le recours à la sous-traitance ; et en créant les conditions d'une division dans les rangs du Front commun intersyndical (en adoptant, par exemple, la loi 30 qui établit plusieurs catégories d'emploi dans les milieux hospitaliers et qui fait en sorte que les syndicats se livrent à une course à l'accréditation). Plusieurs observateurs remarquent d'ailleurs, dès l'arrivée de Jean Charest à la tête du Parti libéral du Québec, la ressemblance entre ses préférences politiques et celles de Mike Harris.⁵⁵ Une chanson, enregistrée par le groupe Loco Locass et intitulée *Libérez-nous des Libéraux*, fait d'ailleurs un tabac sur ce thème en 2005, jugeant que « *Jean Charest, Mike Harris / même combat, même charisme / même kermesse des biens et services* »⁵⁶.

Pour rassembler les réformés du Parti libéral sous le vocable d'un projet politique, Jean Charest parle en 2003 de la « réingénierie de l'État ». Pourtant, en campagne électorale, Jean Charest reste évasif quant à la réingénierie et profite du virage néolibéral du Parti Québécois pour le « doubler sur sa gauche »⁵⁷, sur le plan de la rhétorique, en se présentant comme le défenseur d'une réforme des politiques agricoles (étiquetage des produits contenant des OGM, lutte contre la pollution agricole) et en assurant qu'il remettrait sur pied le système de santé et d'éducation, en décrépitude depuis le coup de barre de Lucien Bouchard. Un collectif d'auteurs rassemblant des spécialistes de l'analyse politique et des politiques publiques a étudié le projet de

⁵⁵ Par exemple, Radio-Canada, *Du bleu au rouge. À la tête du camp fédéraliste québécois*, Radio-Canada.ca, disponible [en ligne] à l'adresse : <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Dossiers/tetes/charest/trois.html>, consulté le 9 mai 2010 ; Jean-Marc Pottie, « Un gouvernement libéral, conservateur, antisyndical et autoritaire » dans *Le Devoir*, du 5 janvier 2004, p. A7 et Myreille Audet et al., « Appel à la résistance citoyenne » dans *Le journal des alternatives*, 15 décembre 2003, disponible [en ligne] à l'adresse : <http://www.alternatives.ca/fra/journal-alternatives.ca/publications/nos-publications/communiqués-declarations-memoires/article/appele-a-la-resistance-citoyenne>, site consulté le 9 mai 2010.

⁵⁶ « Libérez-nous des Libéraux » du groupe Loco Locass, composée au lendemain des élections de 2003 et mise en ligne gratuitement sur le site web www.locolocass.net, a été intégrée à l'album *Amour Oral* du même groupe et a acquis une vaste notoriété dans la population, entre autres lors des grèves étudiantes, en 2005, et lors des manifestations contre les réformes entreprises.

⁵⁷ C'est l'avis de Jacques B. Gélinas dans *Le virage à droite des élites politiques québécoises*, op. cit., 2003, p. 121 et de Christian Rouillard et ses collègues dans *De la réingénierie à la modernisation de l'État québécois*, op. cit., 2008, p. 37.

réingénierie de l'État mis de l'avant par l'équipe libérale. Christian Rouillard, Éric Montpetit, Alain-G. Gagnon et Isabelle Fortier, en examinant le projet de réingénierie (rebaptisé plus tard la « modernisation » de l'État), notent qu'aucun programme électoral du PLQ annonçant les réformes n'est disponible avant les élections sauf une section « programme » sur le site Internet du parti. « D'entrée de jeu, il importe de souligner que le concept de modernisation, initialement présentée comme la réingénierie de l'État, n'apparaît pas dans le programme du Parti libéral. Il est utilisé pour la première fois par Jean Charest lors de son discours inaugural, évidemment prononcé après l'élection. »⁵⁸ Les auteurs mettent aussi en lumière le déficit démocratique qui permet son application : non seulement le modèle néocorporatiste est-il désavoué, mais les réformes entreprises sont adoptées sur la base de la légitimité de l'expertise et sans aucun débat : « Jean Charest a beaucoup moins exposé ses idées à des exercices délibératifs que ces valeurs libérales [consignées dans un livre écrit par Claude Ryan] le suggèrent, préférant tenter de discréditer des groupes d'intérêts qui ne partagent pas ses opinions. »⁵⁹ Les quatre auteurs qui ont étudié le fameux projet de réingénierie y décèlent une grande influence des nouvelles pratiques managériales, ce qui présente de sérieux questionnement au sujet de la valeur démocratique du projet. À la lumière de ces informations, on ne peut pas considérer les réformes entreprises par Jean Charest comme étant légitimées par le système parlementaire québécois, sérieusement remis en cause par les procédés utilisés.

Au contraire, l'adoption des réformes de la réingénierie mène rapidement à la mobilisation massive des groupes sociaux et des syndicats dans une coalition appelée « j'ai jamais voté pour ça ». Les réformes entreprises sous le sceau de la « réingénierie » ou de la « modernisation » de l'État proposent une approche managériale de la gouvernance québécoise qui prend ses racines à la fois dans les

⁵⁸ Christian Rouillard et al., *De la réingénierie à la modernisation de l'État québécois*, op. cit., 2008, p. 131.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 145.

travaux de l'école de Chicago et dans les discours de nouveau management public. Ses implications sont multiples :

mentionnons une sacralisation de la gestion des firmes privées et une perte du sens de l'État ; une compréhension réductrice de la bureaucratie (hiérarchie, standardisation et spécialisation) ; une atrophie de la spécificité de l'administration publique ; un accent indu sur les trois E (efficience, efficacité et économie), la gestion par résultats et la gestion du rendement ; enfin, un discours favorable à l'autonomisation individuelle, mais une pratique conduisant à la confusion collective.⁶⁰

Le processus de transformation de l'État est souvent associé à la montée de l'individualisme.⁶¹ Cet individualisme est toutefois plus la conséquence que l'origine de l'effritement des citoyennetés sociale et politique que sous-tend la réforme entreprise de l'État sous les libéraux. Sur le plan politique, la transformation récente de l'État constitue un recul net des *possibilités* politiques et, par la même occasion, un recul des possibilités démocratiques. On l'aura compris, la réduction de la citoyenneté politique est nécessaire pour entreprendre l'affaiblissement de la portée de la citoyenneté sociale.⁶² Cette dynamique n'est rendue possible que par le discours qui la sous-tend, soit celui d'une expertisation et une technocratisation poussées des décisions publiques, comprises comme n'ayant qu'une forme de rationalité possible, soit la rationalité de la croissance économique détachée de ses implications sociales. Rouillard *et al.* considèrent avec justesse que, dans le cadre de la restructuration entreprise, « les seuls acteurs collectifs dont la participation est valorisée par le gouvernement sont les grandes firmes-conseils du secteur privé, celles-là même qui,

⁶⁰ *Ibid.*, p. 48.

⁶¹ C'est une opinion qui s'est d'ailleurs retrouvée dans le rapport Bouchard-Taylor et dont nous avons discuté au deuxième chapitre.

⁶² Lors d'une table-ronde organisée le 13 mai 2010 par un groupe d'intellectuels sur la social-démocratie, un consensus s'est dégagé des débats entre les cinq principaux intervenants : la protection sociale et la démocratie s'accompagnent habituellement, l'un et l'autre se renforçant. Ainsi, un gouvernement désireux de réduire les services sociaux doit court-circuiter la volonté populaire. Claude Béland, Jean-François Thuot, Gilles Labelle, Joseph Yvon Thériault et Francis Dupuis-Déri, « Démocratie représentative et démocratie sociale : quels enjeux pour la social-démocratie ? », table ronde organisée par la chaire Mondialisation, citoyenneté et démocratie, Montréal, Université du Québec à Montréal, 13 mai 2010.

souvenons-nous, ont participé dans les années 1990 à faire de la réingénierie un échec relatif dans 50 % à 70 % des cas. »⁶³ Ils estiment encore qu'« il faut comprendre que la fonction publique cesse dans cette perspective d'être au service des élus, pour devenir au service du client, rompant du coup avec les exigences de la démocratie représentative et de la bureaucratie constitutionnelle. »⁶⁴ Autrement dit, la transformation de l'État présuppose que les preneurs de décision, plutôt que d'être imputables démocratiquement, doivent répondre aux aspirations des clients de l'État, évoquant le spectre oublié du clientélisme qui a partiellement caractérisé le régime duplessiste.⁶⁵

La « réingénierie » entreprise incorpore plusieurs politiques d'austérité, annoncée comme faisant partie ou non du concept. Tout d'abord, on a pu remarquer le dogmatisme du gouvernement Charest sur le sujet des « partenariats public-privé » (PPP), initiés par le gouvernement conservateur de John Major (1992) en Grande-Bretagne et décrié par les syndicats, les groupes communautaires et les mouvements sociaux. Le projet de construction en mode PPP du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), par ailleurs, est enterré non pas en raison de ces protestations mais à cause de la complexité et de l'inefficacité du mode de fonctionnement en PPP.⁶⁶ Ce dernier a pourtant connu des ratées importantes dans les pays où il a servi de processus de mise en chantier des travaux publics. Pourquoi, alors, le gouvernement de Jean Charest décide-t-il d'utiliser un modèle déficient? L'OCDE, dans un rapport sur la nouvelle gouvernance, nous fournit une explication méritant d'être mentionnée. L'organisation reconnaît que la création des agences de PPP peut parfois servir à récompenser les alliés politiques et à permettre l'appropriation, sans

⁶³ Christian Rouillard et al., *De la réingénierie à la modernisation de l'État québécois*, op. cit., 2008, p. 62.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 68.

⁶⁵ Ce qu'évoque avec beaucoup d'acuité Gilles Bouchard dans « De citoyen à client : plus qu'un changement de vocabulaire » dans *Politique et Sociétés*, n° 29, 1996, p. 139-159.

⁶⁶ Denis Lessard, « Charest enterre les PPP » dans *La Presse*, 22 juin 2009, p. A6.

avoir recours à l'assermentation démocratique, des biens ou des ressources publiques.⁶⁷

D'autres réformes importantes ont aussi vu le jour sous le gouvernement de Jean Charest. Entre autres, on peut identifier les coupes, de l'ordre de 103 millions de dollars, effectuées dans les régimes de prêts et bourses aux études supérieures (2005). Ces coupes ne concernaient que les bourses, qui, selon les principes d'attribution en vigueur, devaient aider les étudiants les plus pauvres. Cette politique provoque un raz-de-marée au sein de la population étudiante qui se mobilise sur une base encore plus importante que lors des manifestations étudiantes soixante-huitardes au Québec. Face à la protestation, le Parti libéral doit renoncer à ces compressions mais revient à la charge en mars 2007, mieux préparé, en annonçant le dégel des frais de scolarité et leur hausse de 50 \$ par session pendant cinq années, soit une augmentation de 30 % en cinq ans.⁶⁸ Comme pour donner raison à ceux qui considèrent que la néolibéralisation de l'espace québécois correspond à une entreprise de normalisation canadienne ou nord-américaine, les défenseurs du dégel des frais de scolarité invoquaient sans cesse la moyenne canadienne des frais de scolarité qu'il fallait rattraper.

La contre-révolution culturelle de 2010

Au printemps 2010, le gouvernement de Jean Charest s'engage de nouveau et ouvertement à débarrasser le Québec de l'héritage de la Révolution tranquille en présentant un budget prônant ouvertement des politiques d'austérité néolibérales. Le ministre des finances, Raymond Bachand, qualifie alors ce budget de « révolution culturelle » tant il sous-tend un changement en profondeur du régime de citoyenneté

⁶⁷ Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), *Les autres visages de la gouvernance publique : agences, autorités administratives et établissements publics*, 2002, p. 16.

⁶⁸ Robert Dutrisac, « Dégel rapide des droits de scolarité » dans *Le Devoir*, 24 avril 2007, p. A1.

québécois.⁶⁹ Selon cette vision, qui s'inscrit manifestement dans la lignée de ce que le groupe des « lucides » a proposé⁷⁰, le changement de mentalité des Québécois doit permettre un système de répartition des richesses qui favoriserait l'investissement privé, c'est-à-dire un système qui permettrait aux plus nantis de n'être taxés que sur leur consommation et non sur leurs revenus. Sauf qu'ici, la notion de « consommation » s'étend aux services publics. C'est dans cette optique que le budget propose une augmentation de la taxe de vente du Québec (TVQ), une augmentation des frais de scolarité et des tarifs d'électricité ainsi qu'une « contribution santé » devant s'élever à 200\$ par année, doublée d'un ticket modérateur (appelée par le gouvernement « ticket orienteur ») de 25\$ par visite. Selon ce plan budgétaire, une telle réorientation est motivée par le déclin de la courbe démographique et le poids de la dette qui ne cesserait de croître.⁷¹ Pourtant, comme le notent plusieurs observateurs, un tel diagnostic ne rend pas inévitable les mesures à adopter, solutions qui rendraient l'accès aux services sociaux dépendant des ressources financières des individus. Plusieurs acteurs et observateurs ont d'ailleurs exprimé leurs inquiétudes face à la détermination du gouvernement à diminuer les impôts. La contradiction est évidente : après avoir réduit significativement les impôts malgré de nombreux avis contraires⁷², le gouvernement soutient que les coffres de l'État manquent cruellement de capital. Traitant du rapport du comité consultatif mis sur pied par le ministre Raymond Bachand, le collectif issu de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), dirigé par Robert Laplante, écrit :

Le rapport dresse un état de situation qui ne laisserait le choix qu'entre deux consentements : ou bien consentir à régresser ou bien consentir au seul plan qui s'impose. C'est un faux dilemme, contraire à l'esprit et à la lettre de tout ce que

⁶⁹ Sylvain Laroque, « « Révolution culturelle » pour le déficit zéro » dans *Le Droit*, 23 février 2010, p. 16.

⁷⁰ Lucien Bouchard est d'ailleurs intervenu peu de temps avant la sortie du budget pour remettre à l'ordre du jour la question de la dette, qui serait faramineuse et hypothèquerait l'avenir de l'économie québécoise.

⁷¹ Québec, *Budget 2010-2011. Plan budgétaire*, Québec, Gouvernement du Québec, 2010.

⁷² François Desjardins, « Le coût d'une baisse d'impôt » dans *Le Devoir*, 26 mai 2007, p. B1.

nous savons de la construction des politiques publiques. Il n'y a jamais qu'une seule voie, mais bien des choix entre des moyens combinés diversement selon le rythme des changements souhaités et la nature des résultats attendus.⁷³

Conformément à cette opinion, on peut relever l'absurdité qui caractérise la défense de ce budget, présenté comme étant inévitable et « pragmatique ». Les solutions proposées par le gouvernement du Parti libéral n'avancent rien de moins que la privatisation de l'intérêt public et la promotion du principe de l'utilisateur-payeur, principe selon lequel le citoyen est considéré comme étant avant tout un consommateur de biens et de services. Cette logique individualiste fait partie d'un certain consensus installé à l'Assemblée nationale du Québec depuis l'échec référendaire de 1995. Cela suscite, de plus en plus, une méfiance accrue ; surtout depuis l'étalage d'une série de scandales montrant justement la mainmise des secteurs privés sur les choix publics. Trois scandales, présentés dans l'actualité en 2009 et 2010, donnent de la validité à cette affirmation. Tout d'abord, l'attribution de places dans le système de garderies publiques a semblé être intimement reliée avec le retour en don au Parti libéral.⁷⁴ Ensuite, plusieurs députés du PLQ ont candidement avoué croire que les dons provenant des entreprises étaient permis par la loi alors qu'ils ne l'étaient et ne le sont toujours pas, ce qui a mené à la mise sur pied de plusieurs enquêtes du Directeur général des élections du Québec.⁷⁵ Enfin, au mois d'avril 2010,

⁷³ Robert Laplante et al., *Il faut voir les choses autrement*, Montréal, Institut de recherche en économie contemporaine, 2010, p. i.

⁷⁴ Les groupes d'opposition ont relevé plusieurs cas où des entrepreneurs qui avaient contribué au financement du Parti libéral recevaient des permis pour construire une garderie. En plus, le ministre de la famille Tony Tomassi dû démissionner de ses fonctions et exclu du caucus du Parti libéral le 6 mai 2010 parce qu'il avait effectué des dépenses personnelles avec la carte de crédit d'une compagnie privée (BCIA) alors qu'il était député. On apprenait par ailleurs que le patron de la dite compagnie versait des contributions au Parti libéral du Québec en utilisant les cadres de la compagnie afin de contourner les lois sur le financement des partis. Voir Daphné Cameron, « Tony Tomassi démis de ses fonctions » dans *Cyberpresse.ca*, 6 mai 2010, disponible [en ligne] à l'adresse <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-quebecoise/201005/06/01-4277918-tony-tomassi-demis-de-ses-fonctions.php>, site consulté le 18 mai 2010.

⁷⁵ Selon les articles 62 et 63 de la *Loi régissant le financement des partis politiques* (Québec, 1985, disponible sur le site http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/F_2/F2.ht

un ancien ministre de la justice sous les libéraux, Marc Bellemare, a avoué aux médias que des groupes privés ont exercé des pressions sur lui (alors qu'il était ministre) et sur le gouvernement pour que la nomination de certains juges soit retenue plutôt que celle d'autres candidats.⁷⁶

Une série de scandales de ce type gangrènent le gouvernement en 2009 et 2010, ce qui soulève des demandes répétées en vue de la mise sur pied d'une commission d'enquête publique.⁷⁷ Le refus obstiné du gouvernement de tenir une telle enquête publique diffuse alors le doute dans la population, ce refus étant interprété comme une volonté de dissimuler une réalité potentiellement embarrassante. Plutôt que de faire la lumière sur une certaine corruption, ces scandales ont démontré que la privatisation de l'intérêt public présente des problèmes importants pour la démocratie et mine sa légitimité. De plus en plus, les réformes néolibérales du gouvernement libéral se révèlent être des mécanismes de déplacement de l'imputabilité de l'État vers le secteur privé. La conséquence immédiate d'un tel recul démocratique est une atomisation de la société, incapable de se rassembler à travers une projection politique.

Vers une repolitisation

Le déclin de la citoyenneté sociale, qui prend ancrage au début des années 1980, s'effectue difficilement au Québec en raison d'une préférence populaire affirmée envers la démocratie sociale. Or, de plus en plus, il semble se dégager des

ml, site consulté le 13 juillet 2010), « Seul un électeur peut verser une contribution » et « Une contribution doit être versée par l'électeur lui-même et à même ses propres biens. »

⁷⁶ Denis Lessard, « Collision frontale Bellemare-Charest » dans *La Presse*, 13 avril 2010, p. A2.

⁷⁷ En 2009, une série de révélations sur les pratiques dans le milieu de la construction et dans le monde municipal avait fait naître des demandes populaires pour la tenue d'une commission d'enquête publique sur le milieu de la construction. Dans la foulée de ces scandales et de nouveaux survenus depuis, plusieurs ont plutôt soutenu que le mandat d'une commission devrait être beaucoup plus large et porter précisément sur la corruption et le financement des partis politiques. Voir Denis Lessard, « Québec de plus en plus isolé dans son refus d'une enquête publique » dans *La Presse*, 25 novembre 2009, p. A3 et Antoine Robitaille, « Lapsus en série : le DGE enquête » dans *Le Devoir*, 6 mai 2010, p. A1.

protestations populaires une volonté de réactiver le développement de la citoyenneté sociale. C'est d'ailleurs toujours une manipulation de ce discours qui sert à légitimer, paradoxalement, la réduction de cet aspect de la citoyenneté. Les Libéraux la mettent de l'avant pour promouvoir la réingénierie de l'État, affirmant que celle-ci devait « faire plus avec moins ». Pauline Marois, la chef péquiste, qui semble vouloir suivre la même logique, justifie une éventuelle « débureaucratization » de l'administration publique comme permettant de rendre plus efficace la prestation de services. Dans chacun des cas, on oublie d'expliquer de quelle façon une réduction des effectifs devrait rendre plus efficace la livraison des services sociaux. Or, tandis que les Libéraux sont au plus bas dans l'estime des électeurs en 2010, la chef péquiste a reçu une fin de non-recevoir des militants de son propre parti⁷⁸, ce qui laisse supposer que le discours de l'« efficacité » perd de plus en plus de sa crédibilité et de sa portée.

Le discours d'un « autre Québec » semble prendre de l'ampleur depuis quelques années. La montée de ce discours est symbolisée par la fusion des partis et mouvements de gauche (dont les principaux étaient l'Union des forces progressistes et Option citoyenne) en 2005 dans un nouveau parti politique, Québec Solidaire (QS). Cette résurgence du mouvement pour la réappropriation de la citoyenneté est entre autres remarquée par Jacques B. Gélinas qui, faisant écho aux propos de Daniel Salée, écrit « [l]a globalisation néolibérale, par l'énormité des problèmes qu'elle engendre dans tous les domaines, produit par contrecoup des résultats inattendus : la résurgence de la citoyenneté et la recomposition du mouvement social sous des modes inédits. »⁷⁹ Sans vouloir en faire une revue exhaustive, il est effectivement permis de considérer que les voix se rassemblent autour de l'idéal d'une revalorisation substantielle de la citoyenneté sociale, ce qui passe incidemment par la revalorisation de la citoyenneté politique. « Peu à peu, la jonction s'opère entre l'économique, le social, l'écologie, le

⁷⁸ Tommy Chouinard, « Les péquistes résistent au "virage" de Marois » dans *La Presse*, 17 mai 2010, p. A8.

⁷⁹ Jacques B. Gélinas, *Le virage à droite des élites politiques québécoises*, op. cit., 2003, p. 177.

culturel et le politique.»⁸⁰ Les exemples foisonnent : mouvement des femmes, réappropriation de la citoyenneté (*D'abord solidaire*), mouvement pour une démocratisation, revendications environnementales (l'*Action boréale*⁸¹, *Fondation rivières*⁸²), réappropriation des ressources naturelles (*Maître chez nous 21^e siècle*⁸³), réappropriation de l'espace médiatique (*Centre des médias alternatifs*⁸⁴), etc. On peut également relever l'existence du *Forum social québécois* qui constitue « un espace qui vise à rassembler pendant quelques jours toutes celles et ceux qui croient en une société plus juste, qui s'opposent aux avancées du capitalisme néolibéral et à toutes les formes d'oppression, que ce soit au Québec ou dans le monde, et qui désirent construire ensemble le projet d'une société démocratique et solidaire. »⁸⁵ Plus axé sur le débat récent sur les finances publiques, propulsé par la vision néolibérale du gouvernement de Jean Charest, le groupe *économie autrement* fut créé au printemps 2008 et vise à remettre en question le dogme néolibéral qui plane sur les débats économiques, à « revivifier le pluralisme dans le discours économique en redonnant droit de cité aux conceptions alternatives au courant dominant » et à « surmonter l'impasse actuelle et ouvrir sur le plus grand nombre possible d'options de changement social »⁸⁶. Plus explicite, un groupe d'intellectuels a mis sur pied une vaste coalition devant mener à une stratégie visant le renforcement d'une démocratie sociale. Le groupe fut formé le 15 mai 2009 à partir d'un « texte de référence » visant à poser les termes d'un débat conduisant à des résultats de recherche sur les moyens à

⁸⁰ *Idem*.

⁸¹ Voir <http://www.actionboreale.qc.ca>, consulté le 18 mai 2010.

⁸² Voir <http://fondationrivieres.org>, consulté le 18 mai 2010.

⁸³ Voir <http://www.mcn21.org>, consulté le 18 mai 2010.

⁸⁴ Voir <http://www.cmaq.net/fr/>, consulté le 18 mai 2010.

⁸⁵ FSQ, « Le FSQ, c'est tout d'abord un espace public critique, participatif et inclusif » dans *Forum social québécois – Un autre Québec est en marche!*, disponible [en ligne] à l'adresse <http://forumsocialquebecois.org/fr/content/le-fsq-c'est-tout-d'abord-un-espace-public-critique-participatif-et-inclusif>, consulté le 18 mai 2010.

⁸⁶ *Économieautrement.org*, « Qui sommes-nous? » dans *économieautrement.org*, disponible [en ligne] à l'adresse : <http://economieautrement.org/spip.php?article7>, consulté le 18 mai 2010.

prendre pour mettre sur pied une nouvelle social-démocratie.⁸⁷ Le foisonnement des exemples d'un mouvement pour une revalorisation de la citoyenneté sociale porte à croire que, combinée à la revalorisation du débat sur la citoyenneté civique, se dégage une revalorisation globale de la citoyenneté nationale ce qui constitue, selon nous, une résurgence du nationalisme québécois face à la mondialisation.

Mondialisation et nationalisme

L'opposition simpliste entre mondialisation et nationalisme ne représente pas l'interprétation avancée ici. Le nationalisme contemporain, au Québec, semble plutôt plaider pour une « autre » mondialisation qui puisse permettre au peuple de prendre ses propres décisions. Selon cette vision, caractéristique des nationalismes en général, le développement économique ne saurait pas être exempt d'une politisation. Or, plusieurs auteurs ont remarqué que la politisation des rapports sociaux repose sur une conception homogène de la « nation » et que, conséquemment, elle repose sur une démocratie partielle. C'est un point de vue que nous avons relevé dans le débat qui opposait, dans le deuxième chapitre, les défenseurs de la démocratie « majoritaire » (Jacques Beauchemin, Mathieu Bock-Côté et Gilles Bourque) et ceux qui plaidaient plutôt pour la reconnaissance de la composition hétérogène de la communauté politique.

Le philosophe Jocelyn Maclure décrit ainsi cette opposition : « Derrière toute hiérarchie, donc, se dissimule et s'anime l'anarchie ».⁸⁸ Selon nous, l'opposition entre politisation et démocratisation peut facilement se résoudre lorsque l'on considère, comme nous l'avons fait, que la société civile est porteuse de « projets de société » possiblement récupérés par l'élite politique. On pourra à ce titre retenir la thèse de

⁸⁷ Les participants à ce « chantier » ont exposé leur démarche dans Michel Doré et al., « Renouveler la social-démocratie au Québec » dans *Le Devoir*, 2 septembre 2009, p. A7 et dans Michel Doré et al., « Des débats à lancer pour renouveler la social-démocratie » dans *Le Devoir*, 3 septembre 2009, p. A7.

⁸⁸ Jocelyn Maclure, « Pluralisme et démocratie : dialogue, décision et dissensus » dans Alain-G. Gagnon et Jocelyn Maclure (dir.), *Repères en mutation. op. cit.*, 2001, p. 255.

Maclure sur la démocratie dialogique et agonique, selon laquelle le lien collectif repose bien entendu sur l'hétérogénéité (la délibération publique) mais aussi sur des moments consensuels ou d'affirmation politique (la décision politique): « la délibération ne constitue qu'un moment – certes essentiel – du politique. Le deuxième moment est celui de la décision, de la codification ou de l'institutionnalisation. »⁸⁹

Les plus récentes délibérations sur la citoyenneté, au Québec, ont porté sur la transformation des espaces politiques en espaces économiques. Ces débats ont opposé deux conceptions de la société: 1) un regroupement capable de prendre démocratiquement (citoyenneté politique) des décisions politiques, tant au niveau de la citoyenneté civique (qui a porté en grande partie sur une conception du vivre-ensemble: langue française, laïcité, valeurs commune, égalité homme-femme, etc.) que de la citoyenneté sociale et 2) un regroupement à valeur marchande (citoyenneté civique) qui doit être organisé par les institutions (citoyenneté politique) de façon à servir l'investissement privé (citoyenneté sociale). On comprendra que dans le deuxième exemple, la citoyenneté civique est accessoire et ne doit pas déboucher sur une politisation. Sa mise en chantier n'est possible dans cette optique que si elle reste détachée des autres aspects de la citoyenneté qui devraient, en principe, lui conférer une certaine pertinence.

Le discours qui sert à légitimer ces deux visions est posé en termes nationalistes. Toutefois, celui qui sert la deuxième vision demeure sur le terrain de la rhétorique puisque le « nationalisme de marché », qui est l'option privilégiée par l'élite politique québécoise, porte en lui l'objectif du rétrécissement graduel des éléments politique et social de la citoyenneté, ce qui ne va pas sans engendrer parallèlement un rétrécissement de la citoyenneté civique, fondée exclusivement sur une

⁸⁹ *Ibid.*, p. 264.

reconnaissance symbolique dès lors qu'elle perd ses possibilités de participation et d'habilitation.⁹⁰

Les thèses néolibérales sur le nationalisme pensent la reformulation des entités « politiques » sur la base des entités régionales engagées dans l'échange ou la transformation et la marchandisation de leurs ressources matérielles et intellectuelles. Elles ont été vivement critiquées pour leur simplisme. Le fait de penser la société comme étant subordonnée aux impératifs économiques pose de sérieuses questions au niveau politique. Non seulement cette subordination implique la réduction des sphères d'action de la société, mais, en plus, elle constitue un affront envers le principe même d'une société et du lien collectif existant en dehors de la stricte production matérielle. « Tout comme dans les cas des interprétations postnationales et postsouveraines, les auteurs donnent parfois l'impression de négliger les forces de résistance et d'affirmation des communautés politiques nationales sur lesquelles se fondent les États-nations déjà constitués, particulièrement lorsque ces derniers sont des États multinationaux ou polyethniques. Ce qui s'avère être le cas dans le contexte québécois. »⁹¹

Selon les tendances que l'on a observées dans les deux débats analysés, la néolibéralisation des espaces politiques provoque une exacerbation des nationalismes, au Québec, mais probablement aussi ailleurs (peut-être pourrions-nous interpréter

⁹⁰ Selon nous, un nationalisme uniquement fondé sur des positions économiques serait ultimement confiné à un discours fondé sur la technique et l'efficacité dans un monde inévitablement néolibéral et, en conséquence, serait appelé à disparaître conformément aux postulats de l'école de la modernisation présentée dans le premier chapitre. Nous considérons plutôt que cette dynamique est susceptible de donner son impulsion à un nationalisme intéressé aux conséquences politiques de cet ultraéconomisme. Thomas J. Courchene défend la thèse selon laquelle le nationalisme québécois, en 2004, vise principalement à doter le Québec de politiques pouvant lui donner un avantage comparatif dans la globalisation, dans « The Changing Nature of Quebec-Canada Relations : From the 1980 Referendum to the Summit of the Canadas » dans *IRPP Working Paper Series*, Montréal, Institute for Research on Public Policy, n° 2004-08, p. 1-33.

⁹¹ Alain-G. Gagnon, « Le Québec, une nation inscrite au sein d'une démocratie étriquée » dans Alain-G. Gagnon et Jocelyn Maclure (dir.), *Repères en mutation, op. cit.*, 2001, p. 46.

ainsi la crise qui secoue à présent la Grèce). Lors de la parution des deux manifestes « lucide » et « solidaire » ainsi que lors du débat autour du régime d'intégration à la société québécoise, nous avons identifié la réincarnation des débats à l'origine du nationalisme : la question sociale et la question nationale. Les événements qui se sont succédé à la suite de l'élection du Parti libéral du Québec, en 2003, portent à croire que se développe de plus en plus un nationalisme québécois, en opposition au laissez-faire proposé par le gouvernement libéral aux commandes de l'État du Québec.

Conclusion

La mondialisation néolibérale est donc un facteur de mobilisation nationaliste, au Québec, et ce, sur les plans identitaire et matériel ; comme nous avons pu le noter à travers la monopolisation de l'espace public par les deux débats publics étudiés dans les deuxième et troisième chapitres. On a décelé à travers ces deux débats une volonté de réaffirmer la citoyenneté nationale à travers la défense des éléments interdépendants de la citoyenneté, soit les aspects social, identitaire (civique) et politique. Évidemment, on ne peut pas soutenir qu'à travers cette volonté se réalisera inévitablement une reformulation du nationalisme puisqu'une telle position relèverait de la prophétie. Selon nous, deux avenues principales se dégagent de la dynamique actuelle.

Dans le cas de l'élargissement de la citoyenneté sociale, à travers la politisation de l'économie sur les bases de l'État québécois, l'ensemble national québécois pourra conserver une certaine pertinence. Toutefois, dans le cas où la catégorie nationale actuelle ne serait plus en mesure de rassembler les identités, différenciées par le processus de dépolitisation que constitue la néolibéralisation de l'espace québécois, l'habilitation devra prendre ancrage à partir d'un nouveau fondement mobilisateur, ce qui ne semble pas être une possibilité envisageable à court terme. Ni le rétrécissement, ni l'élargissement des ensembles politiques ne semblent pouvoir inscrire une nouvelle

tendance forte. Pour paraphraser Hubert Aquin, si l'histoire a un sens, autant de signes peuvent être relevés du côté de l'expansion mondiale que dans le rétrécissement des communautés.⁹² Il semble bien que l'importance que revêt la notion de citoyenneté québécoise dans les débats publics témoigne actuellement d'une subjectivité en faveur de l'espace public national.

Entre l'espace local, municipal ou celui plus restreint des quartiers et l'absurdité d'un gouvernement mondial qui serait réellement démocratique, la nation représente encore un médiateur qui apparaît à la fois pertinent et important pour la consolidation et la protection d'un espace politique porteur de sens. Dans la longue durée, la direction d'une communauté politique, quelle qu'elle soit, répond à un impératif de projection dans un environnement à l'aide du lien social que nous avons relevé au deuxième chapitre. Évidemment, sur le long terme, toute représentation sociale ne saurait résister à l'épreuve de l'échec continu de sa propre projection. Quoi qu'il en soit, il apparaît hautement probable que la contre-tendance que la globalisation engendre est susceptible de raviver le nationalisme québécois par la volonté qui semble se dégager en faveur de la consolidation d'un espace politique. Le dilemme subsistant est le suivant : soit le nationalisme québécois s'incarnera dans sa « forme nationale » actuelle, ce qui me semble le plus plausible, soit il prendra ancrage dans une nouvelle forme de communauté, à l'instar des transformations du nationalisme canadien-français prévalant au cours des années 1960 et 1970. Ce nouvel ancrage, cependant, ne pourra faire fi, dans un éventuel mouvement de transition, de ses composantes matérielles et identitaires actuelles.

⁹² Hubert Aquin, « La fatigue culturelle du Canada français » *op. cit.*, 1982, p. 89.

CONCLUSION

Nous postulons dans le premier chapitre que la mondialisation néolibérale aurait comme effet de raviver les débats sur la politisation de l'intégration et sur la citoyenneté sociale, deux débats annonçant une reformulation du nationalisme québécois. L'hypothèse que nous avons posée au terme du premier chapitre s'en trouve donc, selon le parcours que nous avons emprunté, validée. Qu'est-ce qui pousse plusieurs chercheurs, pourtant, à affirmer le contraire ? C'est une question difficile et la réponse ne pourrait prendre place dans les pages qui suivent. On peut cependant relever quelques biais habituellement reproduits par certains chercheurs qui déterminent en partie la prise de position à l'encontre du nationalisme.

Il y a tout d'abord le biais en faveur d'une distinction étanche entre raison et émotion, qui se répercute dans celle entre civisme et ethnicisme. De cette distinction découle une frontière factice entre les rationalités que l'on dit « prépolitiques » et celles que l'on dit politiques. S'il est possible d'établir différentes formes de rationalités, peut-on pour autant postuler qu'il n'y a aucun dialogue entre elles ? Rien n'est moins certain. Ensuite, le biais cosmopolite se répercute dans un militantisme dissimulé par une version scientifique de l'histoire. On me reprochera à mon tour d'adopter un point de vue nationaliste et, conséquemment, orienté. Il me semble pourtant que l'on puisse adhérer, en tout ou en partie, à un idéal cosmopolite sans pourtant pousser la naïveté jusqu'à y croire empiriquement. La science politique, par ailleurs, consiste entre autre à répertorier et analyser les rapports de force dans la société et dans le monde. S'il en est un qui persiste, c'est bien le nationalisme. Un autre de ces biais consiste à généraliser la théorie par l'exemple. Ainsi, plutôt que de condamner un nationalisme, on condamne généralement une forme de nationalisme ou, pire, le nationalisme en général. Pourtant, alors que le nationalisme est souvent dénoncé en raison du conformisme qu'il provoquerait, la dénonciation d'un nationalisme en particulier reproduit encore plus subtilement cette dynamique de généralisation. Comme nous

l'avons affirmé plus haut, il n'existe jamais une seule position nationaliste à l'intérieur d'une même « nation ». Juger d'un nationalisme, c'est souvent juger du nationalisme de l'État plutôt que de celui de la population, mais c'est en même temps fusionner les deux subjectivités en une seule. D'autres forces conditionnent manifestement l'opposition au nationalisme, mais il reviendra à d'autres chercheurs de les examiner, ceci n'étant pas l'objet de la démarche sous-tendant ce mémoire.

Pour revenir à cette démarche, nous avons évoqué les deux débats représentant une subjectivité en faveur de la communauté nationale de la part de la société civile. Tout d'abord, le débat « Bouchard-Taylor » portant sur la diversité a permis d'identifier la construction d'un régime de citoyenneté civique qui interpelle l'identité nationale. Avant même d'énoncer la norme du pluralisme et de son intégration, le nationalisme canadien-français s'est attelé à la tâche de sa reproduction en passant par sa redéfinition sur le terrain sociétal et institutionnel. Ce faisant, il s'est remodelé sur le terrain de l'État québécois. En se posant comme société d'accueil, avec ce que cela sous-entend (langue publique, territoire, régime politique, etc.) il pouvait passer à l'étape cruciale de la formulation d'un régime d'intégration. Face à la fragmentation de la société québécoise, promue par la néolibéralisation de l'espace politique, deux positions qui visent le raffermissement de la cohésion sociale émergent actuellement. La première opte pour la fermeture de la citoyenneté afin que soit posée sur le terrain formel l'égalité des citoyens, permettant du coup la formulation du projet politique. La deuxième opte plutôt pour la reconstruction de la cohésion non pas par la restriction de la reconnaissance mais bien par sa mise en œuvre, combinée au dialogue et à la délibération démocratique. Dans les deux cas, on sent une certaine préoccupation envers une cohésion sociale au fondement de l'espace public et politique et de la communauté nationale. Les deux écoles postulent effectivement que la projection politique constitue la pierre angulaire de l'existence de la cité.

Dans les deux cas, nous retrouvons une attention particulière à la politisation. En ce sens, le champ politique demeure essentiel, dans un cas comme dans l'autre, à la cohésion sociale. Évidemment, dans le premier cas, nous l'avons déjà affirmé, la politisation fondée exclusivement sur une hypothétique majorité échouerait sans aucun doute à rassembler les minorités à un éventuel « projet de société ». Quoiqu'il en soit, la nécessité du champ politique est reconnue dans un cas comme dans l'autre. Or, ce champ politique, dans un monde où l'économie est dépolitisée et où tout, comme le notait Polanyi, est susceptible d'être marchandise (et donc économique), existe-t-il ?

En postulant par la suite la relation de renforcement mutuel qui existe entre citoyenneté sociale et citoyenneté politique, nous avons voulu étudier cette question à travers la construction et le déclin de la citoyenneté sociale au Québec. À travers le débat « lucide/solidaire », nous avons retracé l'avènement d'une citoyenneté sociale qui a largement dépendu de la capacité de l'ensemble québécois à politiser l'économie et, de ce fait, à lier le développement économique à ses implications politiques et sociales. Cet aspect de la citoyenneté, cependant, a été rapidement mis à rude épreuve devant la transformation des consensus au niveau international. C'est plus récemment en 1996, avec l'arrivée de Lucien Bouchard aux commandes de l'État, et en 2003, avec celle de Jean Charest, que celle-ci a été le plus mise à mal. Cette déconstruction ne s'est pas faite par elle-même. Elle n'a pas non plus suivi l'initiative de la population. Elle s'est plutôt imposée parallèlement au recul net des possibilités politiques et, conséquemment, au déclin de la démocratie. Dans l'ère Bouchard, ce recul est symbolisé par l'agenda imposé par l'absent, soit la nécessité absolue d'un remboursement accéléré de la dette. Alors que le premier ministre renouait avec la formule néocorporatiste, laissant paraître une apparence de consultation

démocratique¹, il imposait de façon dissimulée un agenda néolibéral imposé de « l'extérieur ».

Jean Charest a procédé autrement. Il s'est appuyé fermement sur le discours de l'expert à travers la réingénierie de l'État. Comme on l'a vu, cette transformation des rouages de l'État vise carrément à rendre les décisions publiques dépendantes des orientations privées et « expertes », l'expertise étant entendue dans un sens bien précis et particulier. On l'aura compris, elle est ici définie selon les modalités de l'économie de marché mise en place par ceux-là même qui s'y disent aujourd'hui soumis.

Face à la dynamique, donc, les deux positions dans le débat sur la citoyenneté sociale se déclinent ainsi : d'un côté, nous avons le discours tautologique de l'inévitabilité et donc, par extension, de la dépolitisation des questions considérées comme « inévitables » ; et de l'autre, nous avons le discours de la repolitisation du développement économique. C'est, encore une fois, une position qui sous-tend l'existence d'un espace public politique, qui reste ici à développer. En définitive, nous avons dans les deux débats identifiés un point ultime de convergence, qui est celui de la recherche de l'espace politique au fondement du nationalisme québécois.

Certains seront surpris de lire un mémoire entier consacré au nationalisme québécois sans y voire une insistance particulière sur les rapports de forces structurants entre le Québec et le Canada. Or, une insistance exclusive sur ces rapports de forces oblitérerait une dynamique fondamentale du nationalisme, soit celle de la volonté de projection – le « projet de société ». Ce projet représente le point de départ d'une volonté d'autonomisation d'une institution répondant à une projection éloignée de la communauté. Ainsi, en étudiant la résurgence du nationalisme québécois et en ne

¹ Quoiqu'on puisse considérer, comme le faisait Lise Bissonnette dans *Le Devoir*, que les sommets ne permettent que la consultation des « élites éclairées qui croient pouvoir négocier entre elles le bonheur du petit peuple ». Lise Bissonnette, « Une heureuse thérapie » dans *Le Devoir*, 2 novembre 1996, p. A12.

traitant que des débats internes – mais fondamentaux – de ce nationalisme, j’ai voulu identifier le terrain qui servirait de revendication au Québec dans la période contemporaine. C’est sur ce terrain, apparemment, que se situeront les principaux points d’achoppement entre les gouvernements central et québécois. On pourrait par ailleurs parler de « projet de société » plutôt que de citoyenneté. Les deux termes renvoient à la même dynamique, soit celle de la forme de communauté que sous-tend la projection. Actuellement, il me semble que c’est sur le terrain de la citoyenneté que le discours nationaliste québécois se situe.²

Or, même sur le terrain du rapport de force entre le Canada et le Québec, une éventuelle recherche pourrait également se concentrer sur les dynamiques à l’œuvre dans le développement de la citoyenneté. C’est ce qu’a fait, par exemple, Frédérick-Guillaume Dufour dans *Patriotisme constitutionnel et nationalisme*, en testant les théories habermassiennes sur le patriotisme constitutionnel à l’épreuve du nationalisme québécois.³ On peut entre autres choses retenir le rapatriement de la Constitution canadienne et l’enchâssement de la Charte des droits et libertés dans celle-ci par le gouvernement libéral de Pierre Elliott Trudeau en 1982 ; ce qui s’est fait grâce à la marginalisation du Québec dont la signature n’a pas été nécessaire. Cet événement explique, du moins en partie, les raisons pour lesquelles le Québec semble vouloir développer son propre régime de citoyenneté, incapable qu’il est d’être reconnu par le Canada en tant que société distincte autrement que sur le terrain formel.⁴

² La Commission Larose et ses recommandations en sont un bon exemple. Voir Québec, *Commission des États généraux sur la situation et l’avenir de la langue française au Québec*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2001.

³ Frédérick-Guillaume Dufour, *Patriotisme constitutionnel et nationalisme. Sur Jürgen Habermas*, Montréal, Liber, 2001.

⁴ Il serait intéressant de comparer l’adoption de « motion » reconnaissant le statut distinct du Québec ou encore reconnaissant qu’il forme une nation avec sa traduction dans la pratique. Ainsi, si une motion est adoptée à la Chambre des communes aux lendemains de l’échec référendaire de 1995, elle demeure symbolique, tout comme la motion présentée par le gouvernement conservateur de Stephen Harper reconnaissant que les Québécois forment une nation « au sein d’un Canada uni ».

Par ailleurs, le regain du nationalisme au cours des années 1960-1970 au Québec, s'il était fondé sur ses nouvelles bases d'action étatiques, a pris ancrage à partir d'une critique de l'État et de la présence trop contraignante des institutions (Église, morale dominante, etc.). Une fois la critique formulée cependant, c'est dans la projection politique que s'est retrouvée une collectivité et c'est par l'État que celle-ci a mis en œuvre sa projection. La société civile prenait désormais la responsabilité d'assurer son propre développement, redonnant du lustre à l'institution étatique qui restait au demeurant partiel dans un système soi-disant fédéral.⁵

On retrouve actuellement les mêmes conditions. La critique sociale est bien présente et ne semble pas être sur la voie de son déclin. L'État est aussi critiqué, mais il est critiqué sur la base des relations qu'il alimente au niveau politique. On dit souvent qu'il a perdu toutes ses fonctions, ce qui est faux. Cependant, investi qu'il est par les forces du marché « libre », il a monumentalement déplacé l'imputabilité politique et bloque actuellement l'accès à une partie importante des décisions publiques à travers le discours de *l'expert*. Or, plus la critique de l'État se développe, plus elle semble préparer sa transformation. Ainsi peut-on considérer les projets de réformes démocratiques et les recherches sur la manière de modifier substantiellement les façons de pratiquer la politique au niveau institutionnel (ce qui est souvent réunis sous le terme réducteur de « gouvernance »⁶). Au Québec, cette recherche a été concrétisée par la tenue en 2002 des forums de consultation et des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques, dirigés par Claude Béland.⁷ La critique des

⁵ François Rocher, « La dynamique Québec-Canada ou le refus de l'idéal fédéral », dans Alain-G. Gagnon (dir.), *Le fédéralisme canadien contemporain*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2006, p. 93-146.

⁶ L'ouvrage *Deepening Democracy* s'inscrit en ce sens en invitant plusieurs auteurs à penser l'utopie de façon « pragmatique » (*real utopias project*). Plusieurs réflexions sur les façons de réaliser l'idéal démocratique sont présentées dans Archon Fung et Erik Olin Wright (dir.), *Deepening Democracy. Institutional Innovations in Empowered Participatory Governance*, Verso, Londres/New York, 2003.

⁷ Robert Dutrisac, « Claude Béland s'attaque à la réforme des institutions démocratiques » dans *Le Devoir*, 27 juillet 2002, p. A3.

défaillances de la démocratie au Québec étant de plus en plus affirmée – comme en témoigne la baisse constante du taux de participation aux élections – une réforme des institutions démocratiques constituait un excellent terrain de renouvellement de la cohésion et l'inclusion sociale puisque seule la démocratie peut éventuellement permettre la projection politique conforme aux aspirations populaires. Or, les propositions mises de l'avant ont été rapidement mises de côté par le gouvernement élu un an après le début des consultations sous la gouverne de Jean Charest, lequel n'a toutefois pas abandonné l'idée de réformer l'État. Cependant, plutôt que de prendre acte de la volonté populaire en faveur d'une démocratisation, le gouvernement élu en 2003 et réélu en 2007 et en 2008 s'est engagé à faire de l'État l'instrument privilégié des groupes intéressés par leurs propres intérêts économiques.

L'examen des réformes à réaliser représente probablement le point de fuite le plus saillant de ce mémoire. En effet, si on peut effectivement rendre compte de la revalorisation des débats aux fondements de la nationalité, il importe pour la suite des choses d'étudier la possibilité de la mise en action de cette volonté⁸, ce qui ne saurait se faire qu'à travers la mise en place d'une réelle démocratie qui devra aller au-delà de la simple représentation et permettre à la fois une délibération plus étendue et davantage de participation.

⁸ Xavier Dionne, « Lorsque la démocratie est confisquée » dans *Le Devoir*, 29 octobre 2009, p. A7.

BIBLIOGRAPHIE

Monographies

Anderson, Benedict. *Imagined Communities*, New York, Verso, 2006 [1983].

_____. *L'imaginaire national*, Paris, La Découverte, 2002 [1983].

Bock-Côté, Mathieu. *La dénationalisation tranquille*, Montréal, Boréal, 2007.

Bourdieu, Pierre. *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Éditions Fayard, 2001.

_____. *Sur la télévision. Suivi de l'emprise du journalisme*, Paris, Raisons d'agir, 1996.

Bourque, Gilles, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin. *La société libérale duplessiste*, Montréal, les Presses de l'Université de Montréal, 1994.

Bourque, Gilles, Jules Duchastel et Victor Armony. *L'identité fragmentée : nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens*, Saint-Laurent (Québec), Fides, 1996.

Bourque, Gilles L. *Le modèle québécois de développement : De l'émergence au renouvellement*, Sainte-Foy, les Presses de l'Université du Québec, 2000.

Brooks, Stephen et Alain-G. Gagnon. *Les spécialistes des sciences sociales et la politique au Canada. Entre l'ordre des clercs et l'avant-garde*, Montréal, Boréal, 1994.

Brubaker, Rogers. *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, Paris, Belin, 1997.

_____. *Nationalism Reframed. Nationhood and the National Question in the New Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

Castells, Manuel. *Le pouvoir de l'identité*, Paris, Fayard, 1999.

Cox, Robert W. *Production, Power and World Order; Social Forces in the Making of History*, New York, Columbia University Press, 1987.

Dufour, Frédérick-Guillaume. *Patriotisme constitutionnel et nationalisme. Sur Jürgen Habermas*, Montréal, Liber, 2001.

- Dumont, Fernand. *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1996 [1993].
- _____. *Raisons communes*, Montréal, Boréal, 1997 [1995].
- Fukuyama, Francis. *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 1992.
- Fung Archon et Erik Olin Wright (dir.) *Deepening Democracy. Institutional Innovations in Empowered Participatory Governance*, Verso, Londres/New York, 2003.
- Gagnon, Alain-G. et Michel Sarra-Bournet (dir.). *Duplessis. Entre la grande noirceur et la société libérale*, Montréal, Québec Amérique, 1997.
- Gagnon, Alain-G. et Raffaele Iacovino. *De la nation à la multination. Les rapports Québec-Canada*, Montréal, Boréal, 2007.
- Gauchet, Marcel. *La démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard, 2002.
- Gélinas, Jacques B. *Le virage à droite des élites politiques québécoises*, Montréal, éditions Écosociété, 2003.
- Gellner, Ernest. *Nations et nationalisme*, Paris, Éditions Payot, 1989 [1983].
- Greenfeld, Liah. *Nationalism: Five Roads to Modernity*, Harvard, First Harvard University Press, 1992.
- Habermas, Jürgen. *The Postnational Constellation*, Cambridge, MIT Press, 2001 [1998].
- Harvey, David. *A Brief History of Neoliberalism*, Oxford, Oxford University Press, 2005.
- Hayek, Friedrich. *La route de la servitude*, Paris, les Presses Universitaires de France, 2005 [1944].
- Hechter, Michael, *Internal Colonialism. The Celtic Fringe in British National Development, 1536-1966*, Los Angeles, University of California Press, 1975.
- Hobsbawm, Eric. *Nations Nationalism Since 1780*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.
- Kant, Emmanuel. *Projet de paix perpétuelle*, Paris, éditions Ellipses, 2002 [1795].

Laurin-Frenette, Nicole. *Production de l'État et formes de la nation*, Montréal, éditions Nouvelle-Optique, 1978.

Maclure, Jocelyn. *Récits identitaires*, Montréal, Québec Amérique, 2000.

Marshall, Thomas H. *Citizenship and Social Class*, Londres, Pluto Classic, 1996.

Monière, Denis. *Le développement des idéologies au Québec*, Montréal, Québec Amérique, 1977.

_____. *Pour comprendre le nationalisme au Québec et ailleurs*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2001.

Nairn, Tom. *The Break-Up of Britain*, Londres, NLB, 1977.

Pâquet, Martin. *Vers un ministère québécois de l'immigration, 1945-1968*, Ottawa, La société historique du Canada, 1997.

Petras, James et Henry Veltmeyer. *Globalization Unmasked. Imperialism in the 21st century*, Halifax, Fernwood Publishing, 2001.

Piotte, Jean-Marc. *Du combat au partenariat. Interventions critiques sur le syndicalisme québécois*, Montréal, éditions Nota Bene, 1998.

Polanyi, Karl. *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Éditions Gallimard, 1983 [1944].

_____. *The Great Transformation. The Political and Economic Origins of Our Time*, Boston, Beacon Press, 2001 [1944].

Rouillard, Christian, Éric Montpetit, Alain-G. Gagnon et Isabelle Fortier. *De la réingénierie à la modernisation de l'État québécois*, Québec, les Presses de l'Université Laval, 2008.

Saint-Germain, Maurice. *Une économie à libérer. Le Québec analysé dans ses structures économiques*, Montréal, les Presses de l'Université de Montréal, 1973.

Schnapper, Dominique. *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994.

Zizek, Slavoj. *Plaidoyer en faveur de l'intolérance*, Paris, Climats, 2004.

Chapitres de livres

Aquin, Hubert. « La fatigue culturelle du Canada français » dans *Blocs erratiques*, Montréal, Éditions internationales Alain Stanké, 1982, p. 69-103.

Beauchemin, Jacques. « La nation entre communauté imaginée et communauté politique » dans Raphaël Canet et Jules Duchastel (dir.), *La nation en débat. Entre modernité et postmodernité*, Outremont, Athéna, 2003, p. 47-63.

Bélanger, Yves. « Le "modèle" québécois survivra-t-il à l'avènement du XXI^e siècle? », dans Yves Bélanger, Robert Comeau et Céline Métivier (dir.), *La Révolution tranquille. 40 ans plus tard : un bilan*, Montréal, VLB éditeur, 2000, p. 179-186.

Bernier, Gérald. « Le cas québécois et les théories du développement politique et de la dépendance » dans Edmond Orban (dir.), *La modernisation politique du Québec*, Québec, éditions du Boréal express, 1976, p. 19-54.

Bhattacharyya, Gargi, John Gabriel et Stephen Small. « New Forms of Racialization in the Global Economy », dans *Race and Power : Global Racism in the Twenty-First Century*, Londres/New York, Routledge, 2002, p. 28-59.

Bouchard, Gérard, « Nation et co-intégration : contre la pensée dichotomique » dans Jocelyn Maclure et Alain-G. Gagnon, *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Montréal, Québec Amérique, 2001, p. 21-36.

Bourque, Gilles. « La souveraineté-partenariat, le Québec, la démocratie » dans Raphaël Canet et Jules Duchastel (dir.), *La nation en débat. Entre modernité et postmodernité*, Outremont (Québec), Athéna éditions, 2003, p. 29-46.

Connor, Walker, « American Scholarship in the Post-World War II Era ("Nation-Building or Nation-Destroying?") » dans Walker Connor, *Ethnonationalism: The Quest for Understanding*, Princeton, Princeton University Press, 1994, p. 28-66.

Couture, Claude. « La nation dans l'œuvre d'Eric Hobsbawm et de Liah Greenfeld », dans Raphaël Canet et Jules Duchastel (dir.), *La nation en débat. Entre modernité et postmodernité*, Outremont (Québec), Athéna éditions, 2003, p. 93-107.

Couture, Jean-Pierre. « Les temps impolitiques. Réflexions arendtiennes autour d'une absence » dans Lucille Beaudry et Marc Chevrier (dir.), *Une pensée libérale, critique ou conservatrice?*, Québec, les Presses de l'Université Laval, 2007, p. 57-77.

Daniel, Dominique. « La politique d'immigration du Québec » dans Jean Crête (dir.), *Politiques publiques : le Québec comparé*, Saint-Nicolas (Québec), Les Presses de l'Université Laval, 2006, p. 43-69.

Dieckhoff, Alain et Christophe Jaffrelot. « Résistance du nationalisme dans un monde globalisé et régionalisé » dans Alain Dieckhoff et Christophe Jaffrelot (dir.), *Repenser le nationalisme : théories et pratiques*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2006, p. 423-449.

Enloe, Cynthia. « Blue Jeans and Bankers » dans *Bananas, Beaches and Bases : Making Feminist Sense of International Politics*, Berkeley, California University Press, 1990, p. 65-93.

Esman, Milton J., « Scottish Nationalism and the British Response » dans Milton J. Esman (dir.), *Ethnic Conflict in the Western World*, Londres, Cornell University Press, 1977, p. 251-286.

Gagnon, Alain-G. « Le Québec, une nation inscrite au sein d'une démocratie étriquée » dans Alain-G. Gagnon et Jocelyn Maclure (dir.), *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Montréal, Québec Amérique, 2001, p. 37-65.

Hassenteufel, Patrick. « L'État-providence ou les métamorphoses de la citoyenneté » dans *L'Année sociologique. Nation, nationalisme, citoyenneté*, vol. 46, n° 1, Paris, Les Presses Universitaires de France, 1996, p. 127-149.

Jaffrelot, Christophe. « Les modèles explicatifs des nations et du nationalisme – revue critique » dans Gil Delannoi et Pierre-André Taguieff, (dir.), *Théories du nationalisme*, Paris, éditions Kimé, 1991, p. 139-177.

Maclure, Jocelyn. « Pluralisme et démocratie : dialogue, décision et dissensus » dans Alain-G. Gagnon et Jocelyn Maclure (dir.), *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Montréal, Québec Amérique, 2001, p. 251-267.

Marques-Pereira, Bérangère. « Introduction » dans Jane Jenson, Bérangère Marques-Pereira et Éric Remacle (dir.), *L'État des citoyennetés en Europe et en Amérique*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2007, p. 9-20.

Papillon, Martin et Luc Turgeon. « Nationalism's Third Way? Comparing the Emergence of Citizenship Regimes in Quebec and Scotland » dans Alain-G. Gagnon, Montserrat Guibernau et François Rocher, (dir.), *The Conditions of Diversity in*

Multinational Democracies, Montréal, Institute of Research on Public Policies, 2001, p. 315-345.

Persaud, Raj. « Power, Production and Racialization in Global Labor Recruitment and Supply » dans Isabelle Bakker et Stephen Gill (dir.), *Power, Production and Social Reproduction*, New York, Palgrave, 2003, p. 124-145.

Poirier, Johanne. « Protection sociale et citoyenneté dans les fédérations multinationales » dans Jane Jenson, Bérengère Marques-Pereira et Éric Remacle (dir.), *L'état des citoyennetés en Europe et dans les Amériques*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2007, p. 195-214.

Rocher, François. « La dynamique Québec-Canada ou le refus de l'idéal fédéral », dans Alain-G. Gagnon (dir.), *Le fédéralisme canadien contemporain*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2006, p. 93-146.

Salée, Daniel. « La mondialisation et la construction de l'identité au Québec » dans Mikhaël Elbaz, Andrée Fortin et Guy Laforest (dir.) *Les frontières de l'identité. Modernité et postmodernisme au Québec*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996, p. 106-125.

Seymour, Michel. « Collective Rights in Multi-Nation States: From Ethical Individualism to the Law of the People » dans Michel Seymour (dir.), *The Fate of the Nation State*, Montreal, McGill - Queen's University Press, 2004, p. 105-129.

Smith, Anthony D. « Introduction: The Formation of Nationalist Movement » dans *Nationalist Movements*, Anthony D. Smith, Londres, Macmillan Press, 1976, p. 1-31.

So, Alvin. « The Modernization Perspective » dans *Social Change and Development: Modernization, Dependency and World-System Theories*, Newbury Park (Californie), Sage Publications, 1990, p. 17-37.

Tanguay, Brian. « Concerted Action in Quebec. 1976-1983 : Dialogue of the deaf » dans Alain-G. Gagnon (dir.), *Quebec : State and Society*, Toronto, Methuen, 1984, p. 365-385.

Trudeau, Pierre Elliott. « De quelques obstacles à la démocratie au Québec » dans P. E. Trudeau, *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, Montréal, HMH, 1967, p. 105-128.

Vadeboncœur, Pierre. « Pour une dynamique de la culture » dans Pierre Vadeboncœur, *La ligne du risque*, Montréal, Bibliothèque québécoise, 1994 [1963], p. 77-89.

Young, Brigitte. «The Mistress and the Maid in the Globalized Economy » dans Leo Panitch, Colin Leys, Gregory Albo et David Coates (dir.), *Socialist Register 2001 : Working Classes : Global Realities*, volume 37, p. 315-327.

Articles scientifiques

Beauchemin, Jacques et Gilles Bourque. « La société à valeur ajoutée ou la religion pragmatique » dans *Sociologie et sociétés*, vol XXVI, n° 2, automne 1994, p. 33-56.

Bock-Côté, Mathieu. « Dérapage à la française? Le débat sur l'identité nationale française » dans *L'Action Nationale*, vol. C, n° 2, février 2010, p. 67-76.

Breuilly, John. « Reflections on Nationalism » dans *Philosophy of the Social Sciences*, vol. 15, n° 1, 1985, p. 65-75.

Courchene, Thomas J. « The Changing Nature of Quebec-Canada Relations : From the 1980 Referendum to the Summit of the Canadas » dans *IRPP Working Paper Series*, Montréal, Institute for Research on Public Policy, n° 2004-08, p. 1-33.

Dieckhoff, Alain. « La déconstruction d'une illusion. L'introuvable opposition entre nationalisme politique et nationalisme culturel » dans *L'année sociologique*, volume 46, n° 1, *Nation, nationalisme, citoyenneté*, Paris, Les Presses Universitaires de France, 1996, p. 43-55.

Gill, Stephen. « The Global Panopticon? The Neoliberal State, Economic Life, and Democratic Surveillance. » *Alternatives*, n° 2, 1995, p. 1-49.

Jenson, Jane et Denis Saint-Martin. « New Routes to Social Cohesion? Citizenship and the Social Investment State » dans *The Canadian Journal of Sociology*, vol. 28, n° 1, hiver 2003, p. 77-99.

Jenson, Jane. « Mapping, Naming and Remembering: Globalization at the End of the Twentieth Century » dans *Review of International Political Economy*, vol. 2, n° 1, hiver 1995, p. 96-116.

Labelle, Micheline. « Les intellectuels québécois face au multiculturalisme : hétérogénéité des approches et des projets politiques » dans *Canadian Ethnic Studies*, vol. 40, n° 1, 2009, p. 33-56.

Laplante, Robert. « L'apocalypse sera locale » dans *L'Action Nationale*, vol. C, n° 3, 2010, p. 4-8.

Lecours, André et Daniel Béland. « Politique sociale et nationalisme sub-étatique : une perspective comparative » dans *Cahiers du centre de recherche sur les politiques et le développement social*, n° 03-05, mai 2003, p. 1-23.

Sabbagh, Daniel. « Nationalisme et multiculturalisme » dans *Critique internationale*, n° 23, avril 2004, p. 113-124.

Turgeon, Luc. « La grande absente. La société civile au cœur des changements de la Révolution tranquille », dans *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 2, n° 1, 1999, p. 1-20.

Documents gouvernementaux

Canada, « Base de données sur le taux d'imposition des sociétés. Canada et les provinces, de 1960 à 2005 » dans *Agriculture et Agroalimentaire Canada*, disponible [en ligne] à l'adresse <http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1197301474421&lang=fra#f3>, site consulté le 26 mai 2010.

Québec. *Budget 2010-2011. Plan budgétaire*, Québec, Gouvernement du Québec, 2010.

_____. *Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles*, Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008.

_____. *Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2001.

_____. *Déclaration du gouvernement du Québec sur les relations interethniques et interraciales*, Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'immigration, 10 décembre 1986.

_____. *Groupe de travail sur l'examen des organismes gouvernementaux*, Québec, Gouvernement du Québec, septembre 1997.

_____. *Rapport du groupe de travail sur la révision des fonctions et des organisations gouvernementales* (rapport Gobeil), Québec, Gouvernement du Québec, 1988.

_____. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec* (Commission Parent), Québec, troisième partie (tome IV), 1965-1966.

Colloques, manifestes et poèmes

Aktouf, Omar et al. *Manifeste pour un Québec solidaire*, 2005.

Béland, Claude, Jean-François Thuot, Gilles Labelle, Joseph Yvon Thériault et Francis Dupuis-Déri. « Démocratie représentative et démocratie sociale : quels enjeux pour la social-démocratie? », table ronde organisée par la chaire Mondialisation, citoyenneté et démocratie, Montréal, Université du Québec à Montréal, 13 mai 2010.

Borduas, Paul-Émile et al. *Refus Global*, Montréal, manifeste, 9 août 1948.

Bouchard, Lucien et al. *Manifeste pour un Québec lucide*, 2005.

Front de libération du Québec. « Manifeste du FLQ », manifeste, 1970.

Lalonde, Michèle. *Speak White*, Montréal, L'Hexagone, 1974.

Sites Internet

CIRANO, *Cirano. Allier savoir et décisions*, disponible [en ligne] à l'adresse : <http://www.cirano.qc.ca>, site consulté le 25 avril 2010.

Économieautrement.org, « Qui sommes-nous? » dans *économieautrement.org*, disponible [en ligne] à l'adresse : <http://economieautrement.org/spip.php?article7>, consulté le 18 mai 2010.

FSQ, « Le FSQ, c'est tout d'abord un espace public critique, participatif et inclusif » dans *Forum social québécois – Un autre Québec est en marche!*, disponible [en ligne] à l'adresse <http://forumsocialquebécois.org/fr/content/le-fsq-c'est-tout-d'abord-un-espace-public-critique-participatif-et-inclusif>, consulté le 18 mai 2010.

Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du Développement solidaire, « Pour aller plus loin sur le Grand débat sur l'identité nationale », sur le site *Grand débat sur l'identité nationale*, disponible [En ligne] à l'adresse http://www.debatidentitenationale.fr/IMG/pdf/Pour_aller_plus_loin.pdf, site consulté le 24 novembre 2009.

Mémoires, thèses et rapports de recherche

Chokri, Laurent Mehdi. *Regard critique sur l'étude des phénomènes identitaires : les avantages analytiques d'une conceptualisation des « nations » et des « races » en termes de catégories de la pratique politique*, mémoire de maîtrise, département de science politique, Université du Québec à Montréal, 2006.

Dickson, Olivier. *La Révolution tranquille : période de rupture ou de continuité ?*, mémoire de maîtrise, département de science politique, Université du Québec à Montréal, 2009.

Field, Anne-Marie, Jean-Claude Icart, Micheline Labelle et François Rocher. *Le concept d'interculturalisme en contexte québécois : généalogie d'un néologisme*, Rapport présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, 21 décembre 2007.

Laplante, Robert et al. *Il faut voir les choses autrement*, Montréal, Institut de recherche en économie contemporaine, 2010.

Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), *Les autres visages de la gouvernance publique : agences, autorités administratives et établissements publics*, 2002.

Paquin, Martine. *D'un projet politique à un projet économique : analyse des discours politiques du Québec contemporain de 1960 à 1969 et de 1985 à 1994*, thèse de doctorat, département de sociologie, Université du Québec à Montréal, 2000.

Ramos, Eduardo. *Les politiques du gouvernement du Québec concernant l'intégration des minorités ethnoculturelles à la société québécoise (1978-1985)*, mémoire de maîtrise, département d'histoire, Université du Québec à Montréal, 2009.

Sévigny, Charles-Antoine. *Citoyenneté et pluralisme culturel : le modèle québécois face à l'idéal de l'interculturalisme*, mémoire de maîtrise, département de science politique, Université du Québec à Montréal, 2008.

Yale, François. *L'évolution de l'appui à la souveraineté du Québec : effets de la formulation de la question et effets de contexte*, mémoire de maîtrise, département de sociologie, Université de Montréal, 2008.

Articles de journaux

Audet, Myreille et al. « Appel à la résistance citoyenne » dans *Le journal des alternatives*, 15 décembre 2003, disponible [en ligne] à l'adresse : <http://www.alternatives.ca/fra/journal-alternatives.ca/publications/nos-publications/communiqués-declarations-mémoires/article/appel-a-la-resistance-citoyenne>, site consulté le 9 mai 2010.

Lise Bissonette, « Une heureuse thérapie » dans *Le Devoir*, 2 novembre 1996, p. A12.

Bourque, Gilles. « Bouchard-Taylor : un Québec ethnique et inquiet – Premier d'une série de deux textes » dans *Le Devoir*, édition du 30 juillet 2008, p. A6.

Cameron, Daphné. « Tony Tomassi démis de ses fonctions » dans *Cyberpresse.ca*, 6 mai 2010, disponible [en ligne] à l'adresse <http://www.cyberpresse.ca/actualités/quebec-canada/politique-quebecoise/201005/06/01-4277918-tony-tomassi-demis-de-ses-fonctions.php>, site consulté le 18 mai 2010.

Chouinard, Tommy. « Les péquistes résistent au "virage" de Marois » dans *La Presse*, 17 mai 2010, p. A8.

Desjardins, François. « Le coût d'une baisse d'impôt » dans *Le Devoir*, 26 mai 2007, p. B1.

Dionne, Xavier. « Lorsque la démocratie est confisquée » dans *Le Devoir*, 29 octobre 2009, p. A7.

Doré, Michel et al. « Des débats à lancer pour renouveler la social-démocratie » dans *Le Devoir*, 3 septembre 2009, p. A7.

_____. « Renouveler la social-démocratie au Québec » dans *Le Devoir*, 2 septembre 2009, p. A7.

Dutrisac, Robert. « Claude Béland s'attaque à la réforme des institutions démocratiques » dans *Le Devoir*, 27 juillet 2002, p. A3.

_____. « Dégel rapide des droits de scolarité » dans *Le Devoir*, 24 avril 2007, p. A1.

Gagnon, Alain-G. « Plaidoyer pour une commission nationale sur la citoyenneté québécoise » dans *Le Devoir*, 15 juin 2001, p. A9.

Girard, Mario. « Les Québécois veulent une constitution interne » dans *Cyberpresse*, disponible [En ligne] à l'adresse <http://www.vigile.net/Les-Quebecois-veulent-une>, site consulté le 12 mars 2010.

Labelle, Micheline. « De la légitimité d'une loi fondamentale québécoise : la citoyenneté et l'unité canadienne » dans *Le Devoir*, 20 juin 2001, p. A7.

Laroque, Sylvain. « « Révolution culturelle » pour le déficit zéro » dans *Le Droit*, 23 février 2010, p. 16.

Lessard, Denis. « Charest enterre les PPP » dans *La Presse*, 22 juin 2009, p. A6.

_____. « Collision frontale Bellemare-Charest » dans *La Presse*, 13 avril 2010, p. A2.

_____. « Québec de plus en plus isolé dans son refus d'une enquête publique » dans *La Presse*, 25 novembre 2009, p. A3.

Piotte, Jean-Marc. « Un gouvernement libéral, conservateur, antisyndical et autoritaire » dans *Le Devoir*, 5 janvier 2004, p. A7.

Thériault, Joseph-Yvon. « Au-delà des valeurs communes – Investir dans un espace public national » dans *Le Devoir*, 27 décembre 2008, p. B5.

Radio-Canada avec Presse canadienne. « Fête ou commémoration? » dans *Radio-Canada.ca*, disponible [En ligne] à l'adresse <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/National/2009/01/30/005-controverse-plaines.shtml>, mis à jour le 30 janvier 2009, site consulté le 14 mars 2010.

Radio-Canada. « Du bleu au rouge. À la tête du camp fédéraliste québécois » dans *Radio-Canada.ca*, disponible [en ligne] à l'adresse : <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Dossiers/tetes/charest/trois.html>, site consulté le 9 mai 2010.

Rioux, Christian. « L'art du kidnapping », dans *Le Devoir*, 9 mai 2008, p. A3.

Robitaille, Antoine. « Lapsus en série : le DGE enquête » dans *Le Devoir*, 6 mai 2010, p. A1.